

EUROPE: QUELLE DÉFENSE?

RAPPORT DE RECHERCHE DE ARCHIVIO DISARMO

SOUS L'INITIATIVE
DE **MARCO TARQUINIO**
Député européen du groupe S&D



Mai 2026

Europe : quelle défense ?

Rapport de recherche

Rome, avril 2026

Institut de Recherche Internationales ARCHIVIO DISARMO

Via Paolo Mercuri, 8

00193, Roma

info@archiviodisarmo.it

Le rapport de recherche a été rédigé par un groupe de recherche dirigé par Fabrizio Battistelli et composé de Francesca Farruggia, Chiara Marucci, Giorgia Pelosi, Lorentina Pepmarku, Maurizio Simoncelli, Matteo Tauci.

Europe : quelle défense ?

Index.....	p.
Acronymes	3
Introduction	5
<i>Références bibliographiques</i>	<i>7</i>
Résumé chapitre 1	9
1. Évolution et perspectives de la politique de défense européenne	11
1.1. <i>Les origines de la défense commune européenne.....</i>	<i>11</i>
1.2. <i>Le traité de Maastricht et le développement de la PESC</i>	<i>11</i>
1.3. <i>De la PESC à la PSDC : les réformes du traité de Maastricht</i>	<i>13</i>
1.4. <i>De la Stratégie globale de l'UE à la Boussole stratégique: les développements contemporains.....</i>	<i>15</i>
1.5. <i>Développements institutionnels et financiers de la défense européenne (2020-2022)</i>	<i>17</i>
1.6. <i>Développements institutionnels et industriels de la défense européenne (2023-2025)</i>	<i>20</i>
1.7. <i>Propositions « individuelles » pour une défense commune européenne....</i>	<i>24</i>
1.8. <i>Observations sur le chapitre 1.....</i>	<i>29</i>
<i>Références bibliographiques</i>	<i>31</i>
Résumé chapitre 2.....	35
2. Les aspects économiques, financiers et industriels	37
2.1. <i>Politiques financières</i>	<i>37</i>
2.1.1. <i>Options et conséquences pour les finances publiques de l'UE 27.....</i>	<i>37</i>
2.1.2. <i>La dépense publique en Allemagne, en Espagne, en France et en Italie</i>	<i>45</i>
2.2. <i>Politiques industrielles</i>	<i>51</i>
2.2.1. <i>Le contexte international</i>	<i>51</i>
2.2.2. <i>Le contexte européen.....</i>	<i>55</i>
2.2.3. <i>Les domaines de la défense européenne.....</i>	<i>58</i>
2.2.3.1. <i>La défense aérospatiale européenne.....</i>	<i>62</i>
2.2.3.2. <i>La défense navale européenne</i>	<i>65</i>

2.2.3.3. La défense terrestre européenne	68
2.3. Observations sur le chapitre 2.....	71
Note méthodologique du chapitre 2.....	72
Références bibliographiques	73
Résumé chapitre 3.....	77
3. L'opinion publique et la défense européenne.....	79
3.1. Eurobaromètre : objectif et méthode	79
3.2. Les priorités de la dépense publique selon les citoyens européens	80
3.2.1. L'augmentation des dépenses de défense (2022-2025).....	82
3.2.2. La perception des dépenses de défense entre niveau européen et niveau national.....	86
3.2.3. La relation entre dépenses militaires et dépenses sociales : une perspective comparée avec d'autres enquêtes démoscopiques européennes	91
3.3. Coopération de l'UE dans les domaines politique et productif	94
3.4. L'opinion publique italienne entre soutien conditionnel à la défense pour des solutions non exclusivement militaires	102
3.5. Observations sur le chapitre 3.....	106
Références bibliographiques	109
Résumé du chapitre 4	111
4. Défense européenne : traditionnelle et nationale ou alternative et commune ?	113
4.1. Quelle sécurité ? L'État pour une sécurité coopérative	113
4.1.1. Le rôle de l'État A) : relancer le désarmement multilatéral	114
4.1.2. Le rôle de l'État B) : revitaliser l'action diplomatique institutionnelle (Track I).....	115
4.2. La société civile pour une sécurité coopérative	117
4.2.1. Le rôle de la société civile A) : l'action diplomatique « populaire » (Track II).....	117
4.2.2. Le rôle de la société civile B) : la dissuasion sociale des Corps civils de paix	118
Références bibliographiques	122
5. Conclusions	125
Vingt points pour une défense européenne alternative et commune	126
Annexe.....	133
Chronologie de la défense commune européenne	133

Acronymes

AICS = *Armored Infantry Combat Systems*

ASAP = *Act in Support of Ammunition Production* (Action en soutien à la production de munitions)

BEI = Banque européenne d'investissement

BID = Base industrielle de défense

BITDE = Base industrielle et technologique de défense européenne

CCPE = Corps civil de paix européen

CCW = Convention sur certaines armes classiques

CED = Communauté européenne de défense

DEF = *Defending Europe Facility*

EDA = *European Defence Agency* (Agence européenne de défense)

EDAP = *European Defence Action Plan* (Plan d'action européen en matière de défense)

EDF = *European Defence Fund* (Fonds européen de défense)

EDIDP = *European Defence Industrial Development Programme* (Programme européen de développement industriel dans le domaine de la défense)

EDIP = *European Defence Industry Programme* (Programme pour l'industrie européenne de défense)

EDIRPA = *European Defence Industry Reinforcement through Common Procurement Act* (Instrument visant à renforcer l'industrie européenne de défense au moyen d'acquisitions communes)

EDIS = *European Defence Industrial Strategy* (Stratégie industrielle européenne de défense)

EPF = *European Peace Facility* (Facilité européenne pour la paix)

ESS = *European Security Strategy* (Stratégie européenne de sécurité)

EUCCS = *European Critical Communication System*

FCAS = *Future Combat Air System*

GCAP = *Global Combat Air Programme*

IA = Intelligence artificielle

IRIS = *Infrastructure for Resilience, Interconnectivity and Security by Satellite*

LAWS = Systèmes d'armes létales autonomes

LRMV = *Leonardo Rheinmetall Military Vehicles*

MBT = *Main Battle Tank*

PADR = *Preparatory Action on Defence Research* (Action préparatoire concernant la recherche en matière de défense)

PESC = Politique étrangère et de sécurité commune

PIB = Produit intérieur brut

PME = Petites et moyennes entreprises

PSDC = Politique de sécurité et de défense commune

R&D = *Research and Development* (Recherche et développement)

SAFE = *Security Action for Europe* (Instrument d'action pour la sécurité de l'Europe)

SEAE = Service européen pour l'action extérieure

SADM = *Small Anti Drone Missile*

SGUE = Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE

TIAN = Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

TNP = Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

TUE = Traité sur l'Union européenne

UEO = Union de l'Europe occidentale

UO = Union occidentale

Introduction

Dans un contexte international caractérisé par la plus forte turbulence enregistrée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Union européenne (UE) ne peut plus éviter de se fixer l'objectif d'une défense commune. Si tous s'accordent, au moins en principe, sur l'urgence d'aborder cette question, les divergences portent sur la *manière* dont la fonction de défense de notre société devra être mise en œuvre. Autrement dit, si une future défense européenne devait être conçue (comme le soutiennent les conservateurs) dans le sillage de la *realpolitik* la plus traditionnelle. À l'inverse, l'UE – en se rattachant à sa relativement brève mais significative histoire d'innovation et de partage – saura porter dans l'arène stratégique difficile les valeurs de paix, de justice et de sécurité qu'elle a professées, et dans une mesure non négligeable réalisées, en son sein.

À cet égard, une question devient désormais inévitable : est-il possible d'imaginer une politique européenne de sécurité, et donc la mise en œuvre de l'instrument de défense correspondant, qui ne soient pas fondées uniquement sur la force des armes ?

Il n'est pas ici question de remettre en cause le droit de se défendre contre les agressions, prévu par la Charte des Nations Unies et par la quasi-totalité des constitutions des pays européens, à commencer par celle de l'Italie. L'interrogation porte sur la possibilité de dépasser l'exclusivité de la logique et de la pratique des armes, en intégrant et en développant, dans l'analyse des situations stratégiques et dans l'adoption des mesures destinées à y faire face, des approches et des instruments innovants.

En ce qui concerne l'engagement en faveur de solutions diplomatiques aux conflits et de la limitation des politiques agressives, il convient de souligner qu'une interprétation caricaturale du désarmement a souvent circulé. Le pacifisme et la non-violence ne signifient pas la capitulation face à un agresseur, mais la prévention du conflit par le dialogue, la diplomatie et des mesures de désarmement concertées. Comme cela ne saurait suffire, et ne suffit pas dans certaines situations de conflit, il existe à la fois la résistance armée et la résistance non armée.

Le présent rapport consacre trois chapitres à un examen critique de la défense traditionnellement entendue et de son évolution en concomitance avec la construction européenne de l'après-guerre, ainsi que des aspects économiques et financiers qui y sont liés et des attitudes que cette évolution suscite parmi les Européens. Le quatrième chapitre analyse, quant à lui, un concept alternatif de défense commune, qui intègre et modifie celui traditionnel, en ce qu'il dépasse non seulement la vision nationale et intergouvernementale de l'Union, mais aussi

l'absolutisation de la puissance militaire aujourd'hui imposée comme l'unique paradigme à suivre¹.

Les analyses menées et les propositions formulées ou impliquées dans le présent rapport s'inspirent des principes de la théorie des jeux (Axelrod, 1984), dont la condition incontournable est la réciprocité dans nos actions et dans celles de l'adversaire. La *réciprocité* connaît, à son tour, une seule exception partielle : la disposition à faire nous-mêmes le *premier* pas, dans l'attente que l'autre fasse le *second*.

Appliqué à la course au réarmement qui s'empare aujourd'hui de l'esprit de nombreux dirigeants, lorsque nous parlons de contrôle des armements ou de paix, nous ne faisons pas référence à des actes unilatéraux symboliques que l'Europe devrait accomplir à l'aveugle, mais à la réactivation des lieux de confrontation entre pays séparés par des divergences et des conflits. Il peut s'agir d'instances « anciennes » à relancer, telles que les Nations Unies (avec un Conseil de sécurité réformé) ou l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), mais aussi d'instances entièrement inédites à créer *ex novo*, évidemment non pas sur la base d'initiatives unilatérales à caractère privatiste (à l'image d'un Board of Peace de Trump pour Gaza), mais dans une perspective multilatérale et dans le cadre du droit international. Dans ces enceintes, l'UE devrait s'adresser à ses alliés comme à ses adversaires, au lieu de laisser les uns et les autres parler de nous et des conflits dont nous payons, les premiers, le prix, qui plus est en notre absence (comme cela s'est produit durant les quatre années de la guerre en Ukraine).

À l'heure actuelle, pratiquement personne ne propose d'adopter une attitude passive ou d'acquiescement face à des crises internationales de plus en plus virulentes. L'inspiration du présent rapport n'est pas une invitation à l'inaction de la gouvernance européenne, et en particulier du Parlement européen, qui en est l'organe le plus responsable en tant qu'institution démocratiquement élue. Il ne s'agit donc nullement d'un appel à renoncer à l'idée d'une défense de l'Europe, à se résigner aux circonstances défavorables ou à céder aux menaces militaires. En effet, il existe des situations où les menaces sont réelles, et non de simples projections mécaniques du *worst case* de l'approche stratégique, ni de la seule propagande des grandes puissances visant à conserver, accroître et gérer arbitrairement leur pouvoir.

Souvent, ceux qui critiquent le pacifisme en ont une compréhension inexacte. Ils ne connaissent ni la pratique ni, a fortiori, la théorie d'un pacifisme éclairé et d'une

¹ Pour un traitement de la défense militaire traditionnelle, envisagée dans une perspective fédéraliste, voir la proposition d'une « 28e armée » européenne, introduite par la social-démocratie allemande (SPD-Bundestagsfraktion, AG Sicherheits- und Verteidigungspolitik, 2020). S'agissant d'un éventuel cadre institutionnel, voir la proposition de réactivation de la Communauté européenne de défense (CED) avancée par Fabbrini (2026).

non-violence pragmatique. À côté des succès historiques et des témoignages existentiels du Mahatma Gandhi, de Martin Luther King et de Nelson Mandela, il existe une tradition de pensée et de propositions solides dans une perspective politique développée au cours des cinquante dernières années, allant du sociologue norvégien Johan Galtung (1983) à l'eurodéputé italien Alexander Langer (1994), en passant par le diplomate américain Joseph Montville (Davidson et Montville, 1981).

Selon cette tradition théorique et pratique d'une non-violence réaliste, les gouvernements (aujourd'hui encore nationaux, et demain espérons-le représentatifs d'une Europe unie par un lien fédéral) ont le droit et le devoir de protéger la société, en visant toutefois à accroître non pas sa capacité de menace, mais ce que Galtung appelle son « degré d'invulnérabilité ». Comme nous le montrons au chapitre 4, cela signifie œuvrer à la réalisation du projet de *transarmement* – c'est-à-dire une redistribution équitable et rationnelle d'une défense « défensive » (Galtung, 1984) – dans le but de préserver et de protéger son pays et l'Europe. Dans le *transarmement*, à la défense militaire traditionnelle et à la diplomatie institutionnelle s'ajoutent les instruments de la dissuasion sociale selon deux axes : à l'intérieur, la formation à la résistance non violente des citoyens ; à l'extérieur, la diplomatie de terrain dans la gestion des crises. Deux volets donc : un volet militaire et un volet civil (Tarquinio, 2025), tant qu'il sera raisonnable de considérer que la paix et la sécurité doivent encore être défendues.

Références bibliographiques

Axelrod, R. (1984). *The Evolution of Cooperation*. New York: Basic Books.

Davidson, W. D., & Montville, J. V. (1981). Foreign policy according to Freud. *Foreign Policy*, (45), 145-157.

Fabbrini, F. (2026). *L'esercito europeo. Difesa e pace nell'era Trump*. Bologna: Il Mulino.

Galtung, J. (1984). *There are Alternatives! Four Roads to Peace and Security*, Spokesman Books.

Langer, A. (1994). *Alexander Langer-Ernst Gülcher: Per la creazione di un corpo civile di pace dell'ONU e dell'Unione Europea. Alcune idee, forse anche poco realistiche*. Fondazione Alexander Langer. 31 dicembre. <https://www.alexanderlanger.org/publicazioni-e-risorse/alexander-langer-ernst-guelcher-per-la-creazione-di-un-corpo-civile-di-pace-dellonu-e-dellunione-europea-alcune-idee-forse-anche-poco-realistiche/803/>.

SPD-Bundestagsfraktion, AG Sicherheits- und Verteidigungspolitik. (2020). *Diskussionspapier: 28. Armee*. Berlin. 6 Oktober. https://augengeradeaus.net/wp-content/uploads/2020/11/20201006_SPD-AGSV_Diskussionspapier_28Armee.pdf.

Tarquinio, M. (2025). Difesa comune e piano di riarmo, intervista di C. Cefaloni a Marco Tarquinio. *Città Nuova*. 30 aprile. <https://www.cittanuova.it/difesa-comune-e-piano-di-riarmo-intervista-a-marco-tarquinio/>.

Résumé chapitre 1

Le chapitre 1 analyse l'évolution de la politique de défense européenne, en mettant en évidence un parcours long et complexe, marqué par des progrès significatifs mais aussi par des limites structurelles persistantes. Depuis ses origines dans l'après-guerre jusqu'aux développements les plus récents définis par la *Stratégie globale* (2016) et la *Boussole stratégique* (2022), une tension latente apparaît entre la volonté d'autonomie stratégique de l'UE et les réticences des États membres face à des transferts significatifs de souveraineté indispensables pour engager les premiers pas vers une configuration fédérale de l'Europe. Les traités de Maastricht, d'Amsterdam et de Lisbonne ont modérément renforcé le cadre juridique et institutionnel de la *Politique de sécurité et de défense commune* (PSDC), sans toutefois dépasser des limites structurelles telles que la dépendance à l'égard de l'OTAN, la gestion intergouvernementale et la fragmentation industrielle.

Dans la période la plus récente, des initiatives ont été avancées afin de renforcer la base industrielle et technologique de la défense et de favoriser des investissements conjoints. L'approche du plan *ReArm Europe/Readiness 2030* demeure traditionnelle dans la mesure où seule une part de celui-ci favorise des projets industriels communs, tandis que la majorité des actions des Vingt-Sept suit une approche intergouvernementale en matière de dépenses et centrée sur des « champions » nationaux dans la production. Même si, les propositions des *Rapports Niinistö, Letta et Draghi* soulignent la nécessité d'intégrer les dimensions militaire, civile, industrielle et technologique et de promouvoir un marché unique de la défense, elles se situent encore comme des orientations non traduites en politiques opérationnelles. Des criticités importantes persistent, telles que la fragmentation industrielle, la coopération limitée dans les achats, la dépendance à l'égard de fournisseurs externes et l'insuffisance des investissements communs. Même en poursuivant une perspective de défense traditionnelle, un engagement coordonné des États membres est nécessaire pour garantir la préparation et la crédibilité de l'UE en tant qu'acteur stratégique.

1. Évolution et perspectives de la politique de défense européenne

1.1. Les origines de la défense commune européenne

La Politique de sécurité et de défense commune constitue le cadre institutionnel et normatif dans lequel l'Union européenne entend développer un rôle autonome dans les domaines de la sécurité et de la défense. Toutefois, malgré plus de soixante-dix ans d'institutionnalisation progressive du projet européen, la défense commune demeure marquée par des tensions non résolues, telles que la capacité de coordination entre les États membres (bien qu'elle se soit accrue au fil du temps) et la capacité de décision unitaire (encore limitée).

Le présent chapitre retrace les principales étapes normatives et politiques qui, à partir du traité de Maastricht, ont conduit à la configuration actuelle de la Politique de sécurité et de défense commune, jusqu'à l'adoption, en 2022, de la « Boussole stratégique »¹. La reconstruction historique des phases fondamentales de la défense européenne vise à montrer comment – en dépit de l'évolution des instruments communautaires et de la prise de conscience politique croissante de l'UE – la notion d'autonomie stratégique et militaire demeure, encore aujourd'hui, un concept débattu et largement controversé.

Le projet d'une défense européenne commune remonte à l'après-Seconde Guerre mondiale lorsque, avec le traité de Bruxelles de 1948, fut instituée l'Union occidentale (UO)². En 1954, après l'abandon de l'hypothèse d'une Communauté européenne de défense (CED), en raison de l'opposition du Parlement français, l'UO devint l'Union de l'Europe occidentale (UEO)³. Cette dernière a représenté la première tentative de créer une organisation intergouvernementale destinée à promouvoir la coopération européenne dans les domaines de la sécurité, de la défense, de la politique étrangère et du contrôle des armements (DAE, 2018). Malgré la marginalité de l'UEO – à la suite des développements institutionnels de l'Union européenne – son rôle a été relancé en tant qu'embryon de la politique de défense européenne commune.

1.2. Le traité de Maastricht et le développement de la PESC

Avec la fin de la guerre froide, l'émergence des premiers conflits dans la zone d'influence soviétique et, surtout, la dissolution de l'ex-Yougoslavie, l'hypothèse

¹ Pour une vue d'ensemble, voir Annexe : Chronologie de la défense commune européenne (voir infra, p. 133).

² Composée de la Belgique, de la France, du Luxembourg, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

³ Ont adhéré à l'UEO, outre les cinq pays de l'UO, l'Allemagne, l'Espagne, la Grèce, l'Italie et le Portugal.

d'une réponse européenne commune aux crises de sécurité est redevenue d'actualité.

Le traité sur l'Union européenne (TUE, également connu sous le nom de traité de Maastricht) de 1992 institue l'Union européenne (UE), en définissant ses trois piliers politiques : 1) les Communautés européennes ; 2) la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) ; 3) la coopération entre les gouvernements de l'UE dans le domaine de la justice et des affaires intérieures⁴. Parmi les innovations les plus importantes introduites par le TUE, il convient de signaler la mise en place des bases de l'Union économique et monétaire, l'adoption de l'euro comme monnaie unique et l'introduction du concept de citoyenneté européenne (EUR-Lex, 2018).

Le TUE a représenté un tournant historique : pour la première fois, la sécurité et la défense ont été reconnues comme des domaines d'action de l'UE. S'agissant plus particulièrement de la PESC, celle-ci vise à sauvegarder les valeurs communes, les intérêts fondamentaux et l'indépendance de l'Union, à renforcer sa sécurité, à préserver la paix conformément aux principes de la Charte des Nations unies, à promouvoir la coopération internationale, à développer et à consolider la démocratie et l'État de droit, ainsi qu'à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales (EUR-Lex, 2018).

Dans le domaine de la défense, le TUE prévoit la mise en œuvre d'un processus comprenant « la définition [...] d'une politique [...], qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune ». Dans ce cadre, le TUE confie à l'UEO la tâche « d'élaborer et de mettre en œuvre les décisions et les actions de l'Union qui ont des implications dans le domaine de la défense ». Parallèlement, le renforcement de l'UEO se concentre sur la possible création d'unités militaires européennes et sur la constitution d'une Agence européenne des armements (Journal officiel des Communautés européennes, 1992).

La Déclaration sur l'UEO, incluse dans le TUE, réaffirme le rôle de l'UEO en tant qu'instrument de renforcement du pilier européen de l'OTAN. S'agissant plus particulièrement des relations entre les deux organisations, celles-ci se caractérisent par une forme de subordination : la coordination entre les États membres de l'UEO vise à « introduire des positions conjointes » au sein de l'Alliance atlantique, qui demeure le cadre privilégié de consultation pour les questions de sécurité et de défense (Journal officiel des Communautés européennes, 1992).

⁴ Le troisième pilier regroupe les activités liées à l'ordre public et à la sécurité. Il établit les règles et les contrôles applicables aux frontières extérieures de l'UE, définit les procédures et les méthodes de lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic de drogue et les fraudes internationales, coordonne la coopération judiciaire pénale et civile, institue l'Office européen de police (Europol), surveille l'immigration clandestine et développe une politique commune en matière d'asile (EUR-Lex, 2018).

La nature confédérale de l'UE et le recours au principe de l'unanimité ont entravé l'efficacité du projet de défense européenne, faisant de la PESC un instrument incertain et dépourvu d'autonomie opérationnelle. La gestion intergouvernementale et la dépendance à l'égard de l'OTAN ont empêché la création d'un commandement unifié et de forces armées communes, maintenant ainsi la défense européenne dans une dimension purement programmatique. Malgré ces limites, le TUE a posé les fondements juridiques et politiques du développement de la défense européenne, en ouvrant le débat sur la nécessité d'une souveraineté stratégique partagée.

1.3. De la PESC à la PSDC : les réformes du traité de Maastricht

À la suite des lacunes apparues avec le TUE, l'UE a engagé un processus de réforme visant à renforcer les instruments de sa politique de défense et de sécurité. La première intervention en ce sens est représentée par le traité d'Amsterdam de 1997, qui élargit le mandat opérationnel de la défense européenne naissante par l'introduction des dites « missions de Petersberg »⁵ et prévoit la possibilité, pour les États membres, de mettre des unités militaires à la disposition de l'UEO, de l'UE et de l'OTAN (Di Camillo *et al.*, 2012). Ces instruments constituent une première tentative de construire une capacité d'intervention européenne, bien que celle-ci repose encore sur une base volontaire plutôt que sur une logique de défense commune structurée.

Le moment décisif pour la défense européenne est intervenu en 1998, lors du sommet franco-britannique de Saint-Malo, au cours duquel la France et le Royaume-Uni sont convenus de la nécessité pour l'UE d'être en mesure d'agir « avec des forces militaires crédibles » et de disposer d'instruments de planification stratégique ainsi que de capacités de renseignement, notamment « dans les cas où l'OTAN ne serait pas engagée ». En outre, le sommet établit que l'UE doit être soutenue par une industrie européenne de la défense forte et compétitive (FCOUK, 2008).

Parallèlement à la tentative de doter l'UE d'une Constitution (tentative qui a échoué en 2005), le concept d'une Agence européenne de l'armement et de la recherche militaire a été introduit, avec pour mission de coordonner les efforts des États membres en matière d'acquisition, de recherche, de développement et de

⁵ Sous l'appellation de « missions de Petersberg », les pays de l'UEO ont déclaré leur disponibilité à mettre à disposition des unités militaires pour : des missions humanitaires et d'évacuation, des missions de prévention des conflits et de maintien de la paix, des missions d'unités combattantes pour la gestion des crises, y compris les opérations de rétablissement de la paix, des actions conjointes en matière de désarmement, des missions de conseil et d'assistance en matière militaire, ainsi que des opérations de stabilisation à l'issue des conflits (EUR-Lex, 2025).

production dans le domaine de la défense. En 2004, l'Agence européenne de défense (EDA), a été créée ; ses fonctions comprennent le développement des capacités militaires, la promotion de la coopération industrielle et l'amélioration de la compétitivité du marché européen des équipements militaires. L'EDA joue également un rôle clé dans le soutien à la recherche, à l'innovation technologique et à la création d'une base industrielle européenne de défense (Markowski et Wylie, 2007).

En 2006, l'EDA a publié sa « Vision » à long terme pour les capacités européennes de défense. Dans ce document, l'Agence consacre la nécessité de s'adapter aux nouveaux paradigmes de la guerre. Selon cette « Vision », l'approche militaire traditionnelle doit être remplacée par un modèle holistique, dans lequel la force des armes est intégrée à des instruments politiques et médiatiques et doit répondre à des menaces hybrides et imprévisibles⁶. Parmi les caractéristiques des futures forces armées européennes figurent la synergie, l'agilité opérationnelle, la sélectivité des capacités et la durabilité, notamment du point de vue logistique. Le document souligne également l'urgence d'une politique industrielle commune afin de lutter contre le déclin du secteur, en favorisant des investissements partagés et des technologies de pointe⁷ (EDA, 2006).

L'étape finale du processus de réforme du TUE est représentée par le traité de Lisbonne de 2009, qui rationalise la gouvernance de la défense commune européenne en conduisant à l'émergence de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Le traité introduit deux clauses essentielles : la clause de solidarité, qui prévoit l'intervention conjointe de l'UE en cas d'attaque terroriste ou de catastrophe dans l'un des États membres ; et la clause d'assistance mutuelle, qui oblige tous les États membres à porter assistance en cas d'agression armée contre l'un d'entre eux, en rappelant le principe de la défense commune. En outre, le traité renforce l'intégration européenne au moyen de deux instruments : la coopération renforcée, qui permet à des groupes d'États membres d'agir plus rapidement dans des secteurs spécifiques, et la coopération structurée permanente, consacrée au renforcement des capacités militaires des États

⁶ Dans ce cadre, la « Vision » souligne que « de plus en plus, la défense devra tirer parti du flot croissant des progrès technologiques civils » en l'intégrant à ses stratégies et à ses capacités opérationnelles, c'est-à-dire dans les technologies à double usage (EDA, 2006).

⁷ Dans ce domaine, il convient de souligner l'approbation, par la Commission européenne, du « paquet défense » (2007). Celui-ci vise à accroître la compétitivité du secteur industriel de la défense en limitant les cas d'applicabilité de l'article 296 du traité CE (exemption aux règles du marché commun pour des intérêts essentiels de sécurité nationale) et en fournissant un régime alternatif tenant compte des spécificités du domaine de la défense. L'initiative comprend deux propositions : la première concerne les marchés publics (biens et services) ainsi que la simplification des transferts intracommunautaires d'équipements et de matériels militaires ; la seconde porte sur le renforcement de la compétitivité du marché et de l'industrie de la défense (Di Camillo et Gasparini, 2007).

membres répondant à des critères précis dans le domaine de la défense (Di Camillo *et al.*, 2012).

Dans l'ensemble, les réformes du TUE ont contribué à construire une structure plus articulée et plus autonome pour la défense européenne, en faisant évoluer la coordination intergouvernementale vers un instrument d'intégration plus avancée. Toutefois, ces progrès n'ont pas encore permis de réaliser pleinement une capacité de défense commune de l'UE, en partie en raison des réticences des États membres à céder leur souveraineté dans ce domaine, et en partie du fait de la dépendance politico-stratégique persistante à l'égard de l'OTAN et du rôle des États-Unis. Tout en renforçant le potentiel opérationnel et technologique européen, la PSDC demeure subordonnée à la volonté et aux capacités effectives de coordination des États membres, éléments qui complètent – mais conditionnent en même temps – le processus de construction d'une défense commune autonome.

1.4. De la Stratégie globale de l'UE à la Boussole stratégique: les développements contemporains

Avec le traité de Lisbonne, l'UE a réformé le cadre institutionnel de la PSDC. Le rôle du Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité en est ressorti renforcé, celui-ci cumulant les fonctions de président du Conseil des affaires étrangères et de vice-président de la Commission européenne, et devenant ainsi le pivot opérationnel de la PSDC. Dans ce nouveau contexte institutionnel, la Haute représentante *Federica Mogherini* a présenté, en 2016, la Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne (SGUE). Cette initiative a coïncidé avec l'ouverture d'une phase critique pour les relations internationales et pour l'UE. L'annexion russe de la Crimée, la prolongation de la guerre civile en Syrie et l'annonce du Brexit ont souligné la nécessité d'une approche plus ambitieuse et plus cohérente de la défense européenne (Conseil de l'Union européenne, 2025).

La SGUE met en évidence la pression exercée par les nouveaux risques – terrorisme, menaces hybrides, instabilité économique, changements climatiques, insécurité énergétique – sur la stabilité européenne. Par conséquent, un « niveau approprié d'ambition et d'autonomie stratégique » est considéré comme essentiel pour permettre à l'UE de promouvoir la paix à l'intérieur comme au-delà de ses frontières. Dans ce cadre, la SGUE affirme la nécessité de renforcer la coopération en matière de défense, de cybersécurité, de lutte contre le terrorisme et de sécurité énergétique, en étroite coordination avec l'OTAN. Selon la SGUE, la défense européenne doit reposer sur une base industrielle solide et compétitive, élément crucial pour garantir l'autonomie opérationnelle et décisionnelle (EEAS, 2016).

La SGUE réaffirme que la défense demeure une matière relevant de la souveraineté nationale, tout en appelant les États membres à faire de la coopération « la norme » : le partage des sources de renseignement, l'interopérabilité et la coordination des efforts industriels et de recherche sont essentiels pour combler les lacunes stratégiques. Elle propose également l'introduction d'un processus annuel de révision des plans nationaux de dépenses militaires, coordonné au niveau de l'UE en dialogue avec l'OTAN, afin de favoriser la convergence et la cohérence stratégique (EEAS, 2016).

Dans ce cadre, l'EDA assume un rôle central en tant que trait d'union entre les États membres et la Commission européenne, en soutenant l'intégration des capacités militaires et en encourageant les progrès collectifs au moyen d'évaluations périodiques. La SGUE souligne en outre qu'une base industrielle européenne de défense compétitive doit inclure une participation active des PME, en tirant parti de l'innovation technologique et des ressources du budget de l'UE. Cela est considéré comme essentiel non seulement pour la croissance économique, mais surtout pour l'autonomie stratégique et la crédibilité de la PSDC (EEAS, 2016).

Ces exigences sont à l'origine de l'élaboration de la « Boussole stratégique », approuvée par le Conseil de l'Union européenne en 2022. À la différence de la SGUE, la Boussole résulte d'un processus intergouvernemental conduit par les États membres. Elle est adoptée dans un contexte marqué par l'invasion russe de l'Ukraine, qui constitue « un bouleversement tectonique dans l'histoire européenne » et renforce l'urgence de définir une vision unitaire et concrète de la politique de défense européenne pour les cinq à dix années suivantes (Conseil de l'Union européenne, 2022).

La Boussole s'articule autour de quatre lignes d'action :

1. « Action : elle définit l'objectif de créer, d'ici 2025, une capacité européenne de déploiement rapide composée d'au moins 5 000 militaires dans les trois domaines d'action des forces armées conventionnelles (armée de l'air, armée de terre et marine). Celle-ci devrait reposer sur le principe du « réservoir unique de forces » et sur la disponibilité opérationnelle des forces armées européennes ;
2. « Sécurité » : elle vise à renforcer la résilience de l'UE face aux menaces émergentes, notamment dans les domaines cybernétique et spatial, en promouvant une utilisation sûre et durable de ces espaces au bénéfice des citoyens, des entreprises et des institutions ;
3. « Investissements » : elle souligne la nécessité d'une augmentation substantielle et coordonnée des dépenses de défense, dont une part significative doit être destinée à combler les lacunes stratégiques. Cette approche vise à favoriser les économies d'échelle et l'interopérabilité, ainsi qu'à éviter les duplications, en

s'appuyant sur les instruments déjà existants, tels que le Fonds européen de défense⁸ ;

4. « Partenaires » : elle réaffirme l'importance de la coopération avec les alliés et les organisations internationales partageant les mêmes valeurs et priorités, parmi lesquels les États-Unis, le Royaume-Uni, l'ONU, l'OTAN, l'OSCE, le Japon et l'Union africaine, renforçant ainsi la dimension multilatérale de la défense européenne (Conseil de l'Union européenne, 2022).

La Boussole insiste fortement sur la nécessité d'une base industrielle et technologique de défense innovante, résiliente et compétitive, essentielle pour renforcer la capacité de défense européenne et promouvoir une reprise économique durable. L'investissement dans les technologies à double usage, la réduction des fragmentations et l'intégration des chaînes d'approvisionnement sont identifiés comme des instruments stratégiques pour faire face à la concurrence mondiale et consolider l'autonomie de l'UE (Conseil de l'Union européenne, 2022).

En conclusion, l'évolution de la défense européenne, de Maastricht à la Boussole stratégique, met en évidence un processus lent mais progressif de consolidation des capacités institutionnelles, opérationnelles et industrielles de l'UE. Malgré la persistance d'obstacles liés à la souveraineté nationale et à la dépendance à l'égard de l'OTAN, l'Union manifeste une volonté croissante d'assumer un rôle autonome et crédible dans la sécurité mondiale. Il demeure toutefois fondamental de traduire les engagements politiques en plans de mise en œuvre concrets.

1.5. Développements institutionnels et financiers de la défense européenne (2020-2022)

Au cours de la période 2020-2022, l'UE a traversé une phase de redéfinition de son rôle dans le domaine de la défense. Ce processus a été accéléré par la détérioration du contexte international, déterminée en particulier par l'agression russe contre l'Ukraine en février 2022. Le débat s'est progressivement concentré sur le passage d'une logique coopérative et volontaire entre États à une logique de plus grande autonomie de l'UE, à travers la création d'instruments financiers et

⁸ La Boussole stratégique réaffirme qu'«une base industrielle et technologique de défense européenne innovante, compétitive et résiliente, garantissant la sécurité de l'approvisionnement ainsi que des technologies de pointe, est plus importante que jamais et essentielle pour l'emploi, le commerce, les investissements, la sécurité et la recherche dans l'UE. Le secteur européen de la défense peut également contribuer à la croissance et à une reprise économique durable après la pandémie. Nous devons faire en sorte qu'il puisse pleinement et rapidement tirer parti des cycles d'innovation dans le domaine civil et lever les obstacles existants. Nous investirons également dans les technologies à double usage» (Conseil de l'Union européenne, 2022).

industriels visant à consolider la disponibilité opérationnelle et la résilience militaire de l'Union.

Le règlement (UE) 2021/697, qui a institué le Fonds européen de défense (*European Defence Fund* – EDF), a représenté le point de bascule d'un processus politique amorcé avec la SGUE en 2016. Dans son discours sur l'état de l'Union de 2016, le président de la Commission européenne de l'époque, *Jean-Claude Juncker*, a proposé pour la première fois la création d'un fonds européen consacré à la recherche et au développement des capacités européennes dans le domaine de la défense (European Commission, 2016). Cette proposition a été formalisée dans le Plan d'action européen de la défense (*European Defence Action Plan* – EDAP). L'EDAP prévoit « que les États membres acquièrent, développent et maintiennent conjointement toute la panoplie des capacités terrestres, aériennes, spatiales et maritimes » de manière à ce que « la base industrielle de défense européenne peut répondre aux besoins actuels et futurs de l'Europe » (EUR-Lex, 2016). L'EDAP s'articule autour de trois axes complémentaires relatifs à la défense européenne : 1) « le lancement d'un Fonds européen de la défense » ; 2) « la promotion des investissements dans les chaînes d'approvisionnement » ; et 3) « le renforcement du marché unique » (EUR-Lex, 2016).

À partir des orientations définies par l'EDAP, l'UE a engagé une première phase d'instruments financiers consacrés à la défense. Pour la période 2017-2020 « deux programmes de soutien ont été institués, au moyen de ressources déjà présentes dans le budget [de l'] UE » (Senato della Repubblica, 2020, p. 39). Le premier est constitué par l'Action préparatoire concernant la recherche en matière de défense (*Preparatory Action on Defence Research* – PADR) dont l'enveloppe financière s'élève à 90 millions d'euros ; tandis que le second est représenté par le programme européen de développement du domaine industriel de la défense (*European Defence Industrial Development Programme* – EDIDP). Doté d'une enveloppe de 500 millions d'euros, l'EDIDP est destiné « au développement de projets [industriels dans le domaine de la défense] » (Senato della Repubblica, 2020, pp. 39-40).

S'agissant plus particulièrement de ces instruments, la Commission européenne a proposé, pour la période 2021-2027, la création d'« un instrument plus structuré et doté de ressources plus importantes [sous la forme d'] un fonds européen de défense, à financer au moyen des ressources du nouveau cadre financier pluriannuel » (Senato della Repubblica, 2020, pp. 39-40).

Dans ce contexte, le règlement (UE) 2021/697 a été adopté. Celui-ci a institué l'EDF, marquant le passage définitif à un modèle plus structuré de défense européenne commune (Journal officiel de l'Union européenne, 2021b).

Avec le règlement 697, une part du budget de l'UE a été affectée à la recherche et au développement de technologies militaires communes, dans l'objectif de réduire la fragmentation industrielle et de favoriser la coopération entre les États

membres. L'article 4 du règlement a fixé l'enveloppe financière du Fonds pour la période 2021-2027 à 7 milliards 953 millions d'euros en prix courants, répartis entre 2 milliards 651 millions d'euros pour la recherche et 5 milliards 302 millions pour les projets de développement (Journal officiel de l'Union européenne, 2021b).

Entre 2021 et 2024, l'UE a investi 4 milliards d'euros dans des projets collaboratifs de recherche et développement dans le domaine de la défense (European Commission, 2025b). Ces investissements ont été répartis sur un spectre plus large de technologies, incluant le renforcement de la cyberdéfense et le développement de systèmes d'armes autonomes de conception européenne (tels que le *edit Eurodrone*) (European Commission, 2023).

Parallèlement à la mise en œuvre de l'EDF, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE ont adopté la Déclaration de Versailles (Conseil européen, 2022). Dans cette déclaration, les dirigeants européens ont affirmé la nécessité d'assumer « une plus grande responsabilité en ce qui concerne notre sécurité et [...] de réduire notre dépendance », ainsi que d'investir « davantage et mieux dans les capacités de défense », à la lumière des lacunes tant militaires qu'industrielles apparues à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine (Conseil européen, 2022).

Dans ce nouveau cadre s'est inscrite la proposition visant à instituer l'instrument pour le renforcement de l'industrie européenne de défense au moyen d'acquisitions conjointes (*European Defence Industry Reinforcement through Common Procurement Act* – EDIRPA). Présenté en juillet 2022, l'EDIRPA a mis en évidence le « besoin d'un soutien européen aux processus d'approvisionnement [de l'UE] » (EUR-Lex, 2022).

En décembre 2022, le Conseil de l'UE a confirmé la structure de l'EDIRPA ainsi que le montant du soutien financier prévu. Dans son communiqué officiel, le Conseil a réaffirmé qu'« une industrie de la défense forte et compétitive est le pilier de la capacité de défense de toute nation » et que l'EDIRPA permet à l'industrie européenne d'« anticiper les capacités de production afin de garantir l'approvisionnements essentiel » aux États membres (Conseil de l'Union européenne, 2022b).

La décision a confirmé une enveloppe de 300 millions d'euros destinée à soutenir des acquisitions conjointes, avec au moins 70% de la valeur des projets financés provenant des États membres ou de pays associés, afin de réduire les dépendances extérieures et de renforcer la base industrielle de défense européenne (Conseil de l'Union européenne, 2022b). L'instrument a été formalisé par l'adoption du règlement (UE) 2023/2418 (Journal officiel de l'Union européenne, 2023). Dans l'ensemble, l'EDIRPA a ouvert la voie à la phase suivante de la défense européenne, caractérisée, à partir de 2023, par une intensification inédite des initiatives communes dans les domaines industriel, militaire et financier (EUR-Lex, 2022).

1.6. Développements institutionnels et industriels de la défense européenne (2023-2025)

Entre 2023 et 2025, l'UE a engagé un cycle politique et industriel sans précédent, visant à améliorer la capacité collective de réponse au retour de la guerre ouverte en Europe.

Parallèlement, la dimension industrielle a acquis un rôle central. La Commission européenne a souligné qu'une industrie de défense solide au sein de l'UE constitue un préalable fondamental pour « parvenir à une préparation en matière de défense », en renforçant non seulement les capacités militaires et la base industrielle sur lesquelles l'Union et les États membres peuvent s'appuyer, mais aussi en contribuant directement au renforcement de l'OTAN. Dans cette perspective, la Commission réaffirme qu'« [i]nvestir davantage, mieux et ensemble n'accroîtra l'état de préparation de l'Union en matière de défense que si l'augmentation des investissements résultant de budgets nationaux plus importants profite à l'industrie de la défense de l'Union » (EUR-Lex, 2024a).

Au regard de sa configuration actuelle, la défense européenne présente trois faiblesses structurelles : la dépendance persistante à l'égard de fournisseurs extérieurs (u premier rang desquels les États-Unis), le niveau insuffisant de coopération entre les États membres ; et la fragmentation du secteur industriel de la défense. Ces faiblesses apparaissent tout particulièrement dans les dynamiques d'approvisionnement : entre le début de la guerre en Ukraine, en février 2022, et le mois de juin de l'année suivante « 78% des acquisitions réalisées dans le domaine de la défense par les États membres de l'UE provenaient de pays tiers »⁹. Dans le même temps, en 2022 « seuls 18% du totale des dépenses d'équipements ont été consacrés à l'acquisitions collaborative d'équipements de défense par l'UE » (EUR-Lex, 2024a). Dans ce contexte, selon la Commission, il est nécessaire que l'industrie européenne de défense investisse dans de nouvelles capacités et soit prête à une reconversion vers un « modèle économique de guerre ».

Ces faiblesses sont également confirmées par la structure du marché intérieur de la défense. Entre 2017 et 2023, celui-ci « a connu une croissance de 64%, tandis que les échanges commerciaux liés à la défense entre États membres n'ont que légèrement augmenté et ne représentent actuellement que 15% de la valeur totale du marché de la défense de l'UE ». Face à ce déséquilibre, la Commission souligne la nécessité d'inverser la tendance, en invitant les États membres à veiller à ce que, « d'ici à 2030, la valeur des échanges commerciaux intra-UE [atteigne] au moins 35% » (EUR-Lex, 2024a).

⁹ Avec une part des seuls États-Unis s'élevant à 63% (EUR-Lex, 2024a).

Un passage important dans le processus de redéfinition des priorités européennes est représenté par l'expérience acquise avec la Facilité européenne pour la paix (*European Peace Facility – EPF*). Instituée en 2021 comme un instrument extrabudgétaire du Conseil de l'Union européenne, l'EPF est conçue pour soutenir les actions militaires et de défense extérieures de l'Union. À partir de 2022, elle constitue l'un des principaux canaux par lesquels les États membres ont fourni une assistance militaire à l'Ukraine (Conseil européen, 2025).

Le recours intensif à l'EPF a mis en évidence, d'une part, la capacité de l'Union à agir de manière rapide et coordonnée et, d'autre part, les limites structurelles du système européen de défense, en particulier la disponibilité des stocks, la capacité de production de l'industrie et les délais nécessaires à la reconstitution des réserves nationales (Journal officiel de l'Union européenne, 2021a). En termes quantitatifs, entre 2022 et 2024, l'UE a mobilisé 6 milliards 100 millions d'euros dans le cadre de l'EPF et, en mars 2024, elle a décidé d'en augmenter le plafond financier de 5 milliards d'euros, portant le total à 11 milliards 100 millions d'euros (Conseil européen, 2025).

Les faiblesses opérationnelles et industrielles apparues à travers l'expérience de l'EPF ont contribué de manière significative à rendre urgente l'adoption de mesures visant à renforcer la capacité de production européenne, parmi lesquelles le règlement (UE) 2023/1525 relatif au soutien à la production de munitions (*Act in Support of Ammunition Production – ASAP*). Doté d'une enveloppe financière de 500 millions d'euros, le règlement vise à « renforcer la compétitivité et la résilience de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) dans le domaine des munitions et des missiles » (Journal officiel de l'Union européenne, 2023a). Il est en effet constaté que la capacité de fabrication actuelle ne permet pas d'assurer une livraison sûre et rapide des produits de défense ; par conséquent, des actions visant à accroître cette capacité de production et à réduire les délais de livraison sont soutenues¹⁰. L'ASAP constitue un précédent politique important : pour la première fois, l'UE intervient directement dans la production de munitions, un domaine traditionnellement placé sous le contrôle des États membres.

En mars 2024, la Stratégie industrielle européenne de défense (*European Defence Industrial Strategy – EDIS*) a été publiée. Par ce document, l'UE s'est dotée d'une stratégie visant à renforcer de manière structurelle sa capacité industrielle, en affirmant l'urgence de passer d'interventions d'urgence à une véritable planification de long terme. À l'origine de ce tournant se trouve le constat selon lequel l'UE ne dispose pas d'un appareil industriel suffisamment avancé pour faire

¹⁰ Du point de vue éthico-juridique, sont exclues du financement « les actions relatives à la production d'armes létales autonomes sans la possibilité d'un contrôle humain significatif » (Journal officiel de l'Union européenne, 2023a).

face à des scénarios de conflit de haute intensité. Afin de renforcer la capacité de réponse de l'UE, le document affirme qu'il est nécessaire de disposer d'« une BITD résiliente et réactive » et d'adopter une économie de préparation à la guerre (*war-preparedness economy*) (EUR-Lex, 2024b). Parallèlement, la stratégie vise à renforcer la sécurité des chaînes de valeur et à réduire les dépendances extérieures, en promouvant une base industrielle capable de garantir continuité et fiabilité, y compris en situation de crise.

Dans le même contexte, le 5 mars 2024 a été lancé le Programme pour l'industrie européenne de défense (*European Defence Industry Programme* – EDIP). Doté d'une enveloppe prévue de 1 milliard 500 millions d'euros jusqu'en 2027, l'EDIP est conçu pour valoriser « l'expérience acquise dans le cadre des règlements (UE) 2023/2418 et 2023/1525 » et en étendre la logique dans une perspective plus structurée et de long terme¹¹.

En 2025, le processus de réorganisation et de renforcement de la défense européenne a franchi une nouvelle étape avec la publication du *White Paper for European Defence*. Le document introduit le plan *ReArm Europe/Readiness 2030*, un cadre stratégique visant à renforcer les capacités défensives européennes par l'augmentation des investissements dans le domaine de la défense. L'objectif est de développer les capacités militaires nécessaires et d'atteindre un niveau de préparation militaire permettant de dissuader, de manière crédible, d'éventuelles agressions armées.

La stratégie ainsi définie est complexe et s'articule autour de plusieurs piliers, destinés à remédier aux lacunes des capacités défensives et à garantir la disponibilité opérationnelle des forces armées européennes. L'objectif est de créer un système intégré capable de faire face à un large éventail de menaces, parmi lesquelles les missiles hypersoniques et les drones, ainsi que de moderniser les systèmes d'artillerie avancés. En outre, afin de combler les lacunes relatives aux réserves stratégiques de munitions, de vecteurs et de composants connexes, et de garantir une capacité de réaction rapide en cas de conflit, le plan prévoit le développement de systèmes de surveillance avancés, tels que les drones et les systèmes antidrones, ainsi que l'amélioration de la mobilité militaire, grâce à la création d'un réseau d'infrastructures permettant le déplacement rapide de troupes et de matériels sur le territoire de l'UE (European Commission, 2025a).

¹¹ Parallèlement au renforcement industriel et capacitaire, l'EDIP intègre des limites et des conditions de nature éthico-juridique. Le règlement établit en effet que « les actions liées à l'acquisition conjointe dans le domaine de la défense de biens ou de services interdits par le droit international applicable ne peuvent pas bénéficier d'un soutien au titre du programme » et que sont notamment exclues « les armes létales autonomes sans la possibilité d'un contrôle humain significatif » (EUR-Lex, 2024b).

Pour soutenir cette transformation, le plan propose un dispositif de financement structuré autour de cinq piliers.

1. Le premier pilier prévoit la création d'un instrument financier dédié, le *Security Action for Europe* (SAFE), doté d'une enveloppe de 150 milliards d'euros. Cet instrument sera utilisé pour financer des acquisitions conjointes entre les États membres dans des capacités de défense prioritaires – munitions, intelligence artificielle et systèmes de défense aérienne – renforçant ainsi la coopération industrielle dans le domaine de la défense.
2. Le deuxième pilier concerne l'activation de la clause de sauvegarde nationale du Pacte de stabilité et de croissance, qui permettra aux États membres d'augmenter leurs dépenses de défense. Grâce à cette mesure, ils pourront mobiliser des dépenses supplémentaires de défense allant jusqu'à 1,5% du PIB. Selon les projections, les investissements dans la défense « pourraient atteindre au moins 800 milliards d'euros au cours des quatre prochaines années, y compris les dépenses financées par les 150 milliards d'euros du SAFE, qui seront automatiquement admissibles au titre des clauses de sauvegarde nationales » (European Commission, 2025a).
3. Le troisième pilier vise à rendre plus flexibles les instruments financiers de l'UE déjà existants, en permettant des investissements accrus dans la défense. Les autorités nationales, régionales et locales pourront ainsi réallouer volontairement des fonds vers des priorités émergentes, parmi lesquelles le renforcement des capacités de défense et de sécurité.
4. Le quatrième pilier concerne l'utilisation des fonds de la politique de cohésion pour financer les investissements liés à la défense et à la sécurité, ainsi que l'élargissement du rôle de la Banque européenne d'investissement (BEI), qui devra doubler « ses investissements annuels pour les porter à 2 milliards d'euros afin de financer des projets stratégiques » (European Commission, 2025a).
5. Le cinquième pilier prévoit enfin la mobilisation de capitaux privés. Les investissements publics n'étant pas suffisants, l'UE doit attirer des investissements privés par l'intermédiaire de l'Union de l'épargne et des investissements (*The Saving and Investment Union*). Dans cette perspective, les entreprises européennes – y compris les petites et moyennes entreprises ainsi que les entreprises de taille intermédiaire – devront bénéficier « d'un meilleur accès au capital, y compris aux instruments de garantie destinés à réduire le risque des investissements, afin de [...] promouvoir la croissance industrielle européenne » (European Commission, 2025a).

Le *White Paper* souligne la nécessité de rétablir la BITDE, actuellement fragmentée et incapable de produire rapidement des systèmes et des équipements en quantités adéquates. Pour faire face à ce défi, il est nécessaire d'agréger la demande de défense par la coopération entre les États membres, comme cela a

déjà été expérimenté avec le programme EDIRPA. Il est prévu qu'au moins 40% des équipements soient acquis de manière collaborative, afin de favoriser la production de masse et l'innovation¹².

À cette fin, la Feuille de route sur la préparation en matière de défense à l'horizon 2030 a été présentée en 2025. Elle traduit le *White Paper* en objectifs clairs, en jalons fondamentaux et en indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis. Cette feuille de route s'articule autour de trois grands domaines. Le premier concerne la nécessité de combler les lacunes en matière de capacités militaires, afin de garantir que l'UE dispose de l'ensemble des ressources nécessaires, dans tous les domaines (terrestre, aérospatial et maritime) pour défendre ses frontières. Les objectifs comprennent la résorption des lacunes d'ici 2030, l'augmentation de la part des acquisitions conjointes à 35% et la réalisation de l'objectif consistant à consacrer au moins 55% des investissements de défense à l'achat de matériels issus de la BITDE (EUR-Lex, 2025a).

Le deuxième domaine concerne la mise en œuvre d'« initiatives phares pour la préparation européenne », au moyen d'investissements massifs et coordonnés « dans des projets paneuropéens qui protégeront l'Europe dans son ensemble contre les menaces pressantes qui pèsent sur elle » (EUR-Lex, 2025a). Parmi les initiatives prioritaires figurent « l'initiative de défense antidrones européenne, l'initiative sur la surveillance du flanc oriental, le bouclier aérien européen et le bouclier spatial européen » (EUR-Lex, 2025a). Le troisième domaine se concentre sur les « facilitateurs transversaux », c'est-à-dire les améliorations nécessaires dans les secteurs de la mobilité, du marché et des financements, afin de soutenir les efforts de préparation en matière de défense.

1.7. Propositions « individuelles » pour une défense commune européenne

Sur mandat de la présidente de la Commission européenne, l'ancien président de la Finlande, Sauli Niinistö, a présenté, le 20 mars 2024, le rapport *Safer Together: Strengthening Europe's Civilian and Military Preparedness and Readiness*.

Au cœur de ce rapport se trouve l'idée selon laquelle la défense constitue un pilier essentiel de la sécurité globale de l'UE. Niinistö introduit le concept de *Single Security* selon lequel une menace pesant sur la souveraineté ou l'intégrité territoriale d'un État membre concerne automatiquement l'UE dans son ensemble. La sécurité ne peut donc être ni fragmentée ni limitée aux frontières nationales,

¹² En outre, la stratégie vise à renforcer les investissements en recherche et développement, en mettant l'accent sur les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle (European Commission, 2025). Pour une analyse approfondie de l'état de l'intelligence artificielle dans le domaine militaire et des perspectives de régulation aux niveaux national, européen et international, voir Archivio Disarmo, 2025.

mais revêt une dimension intrinsèquement collective (European Commission, 2024b).

Pour faire face aux menaces les plus graves – y compris la possibilité d’une agression armée extérieure – l’UE doit adopter une « approche robuste, tenant compte de l’ensemble des risques, mobilisant l’ensemble du gouvernement et l’ensemble de la société » orientée vers la préparation et la disponibilité opérationnelle, et intégrant pleinement aussi bien la dimension militaire que la dimension civile. L’ensemble de l’architecture du rapport s’articule autour de la construction d’une « préparation globale », nécessaire pour garantir que l’UE et les États membres puissent continuer à fonctionner en toutes circonstances (European Commission, 2024b).

Le rapport Niinistö met en évidence le fait que l’inventaire actuel des capacités militaires européennes présente encore de graves lacunes, héritées de décennies de sous-investissement et de décisions prises presque exclusivement au niveau national. Afin de remédier à ces vulnérabilités, il propose une série de priorités stratégiques visant à renforcer à la fois la dimension opérationnelle et la dimension industrielle de la défense européenne. Dans cette perspective, il souligne la nécessité de redéfinir un niveau d’ambition commun au moyen d’un futur *White Paper on the future of European Defence*, en actualisant l’objectif politico-militaire actuel de l’UE sur la base de scénarios envisageant des conflits de grande ampleur, multidomains et prolongés dans le temps (European Commission, 2024b).

Tout aussi essentielle est la pleine mise en œuvre de l’EDIS et du programme EDIP qui lui est associé, instruments indispensables pour agréger la demande, soutenir le développement industriel et favoriser les acquisitions conjointes, tout en garantissant la sécurité des approvisionnements en situation de crise. Le rapport souligne également l’urgence de développer des projets européens de long terme dans les domaines de la défense aérienne, antimissile et cyber, considérés comme déterminants pour la capacité de l’UE à soutenir des conflits qui « peuvent durer des années » (European Commission, 2024b). Parallèlement, le rapport Niinistö réaffirme la nécessité de progresser vers un marché unique de la défense européenne, en supprimant les obstacles à la coopération transfrontalière et en renforçant la compétitivité de l’industrie européenne. Enfin, dans la mesure où le niveau actuel des ressources demeure insuffisant au regard des besoins émergents, la création d’une *Defending Europe Facility* (DEF), est proposée, incluant des instruments industriels et des technologies à double usage.

Le rapport insiste sur le fait que la capacité défensive européenne ne peut reposer exclusivement sur des structures militaires traditionnelles, mais qu’elle doit s’appuyer sur un modèle fondé sur l’intégration entre les domaines civil et militaire, en valorisant pleinement le potentiel des technologies et des infrastructures à double usage. La *Military Mobility* est présentée comme un

exemple vertueux de politique dual-use, dans la mesure où elle renforce simultanément la résilience civile et la capacité de déploiement rapide des forces armées¹³ (European Commission, 2024b).

Le renforcement de la défense européenne revêt également une forte valeur politico-stratégique vis-à-vis des alliés. L'UE doit démontrer qu'elle est en mesure d'assumer une part croissante de responsabilité pour sa propre sécurité. Tout en reconnaissant l'OTAN comme le pilier fondamental de la défense européenne, le rapport souligne qu'une agression contre un État membre de l'UE – et de l'OTAN – impliquerait directement l'Union elle-même. En conséquence, il recommande de consolider la relation UE-OTAN, notamment par la définition d'un protocole d'urgence facilitant l'échange rapide d'informations en cas de crise grave (European Commission, 2024b).

Dans le sillage de cette même redéfinition du concept de sécurité et des responsabilités stratégiques de l'Union, le débat s'est encore élargi en avril 2024 avec le rapport présenté par Enrico Letta, à la demande du Conseil européen et de la Commission européenne. Le rapport *Much more than a market – Speed, Security, Solidarity. Empowering the Single Market to deliver a sustainable future and prosperity for all EU citizens* constitue une contribution stratégique visant à relancer et à réformer le marché unique européen à la lumière des profondes transformations géopolitiques intervenues au cours des dernières années. L'objectif est de fournir des orientations opérationnelles pour les futurs programmes de travail des institutions européennes (European Council, 2024).

Le rapport part d'un constat : le marché unique, tel qu'il a été conçu jusqu'à présent, n'est plus suffisant pour faire face à un monde marqué par l'instabilité et la fragmentation. La guerre en Ukraine représente un tournant historique, qui a ébranlé les fondements du projet européen et imposé une révision profonde de ses priorités stratégiques (European Council, 2024).

Letta soutient que « la sécurité doit être abordée dans une dimension globale et [qu']elle doit influencer les politiques énergétiques et financières, les menaces cybernétiques, les choix relatifs aux infrastructures, à la connectivité, à l'espace, à la santé et à la technologie ». Cette nouvelle définition de la sécurité – affirme le rapport – « aura inévitablement des répercussions sur tous les aspects de l'économie et de la vie des citoyens. Il est donc essentiel de trouver un équilibre avec les droits fondamentaux individuels, en repositionnant l'Europe comme chef

¹³ C'est également dans cette perspective que s'inscrit le renforcement de systèmes de communication autonomes et sécurisés, tels que l'*European Critical Communication System* (EUCCS) et l'*EU Infrastructure for Resilience, Interconnectivity and Security by Satellite* (IRIS), essentiels pour mettre en réseau les autorités civiles et militaires dans les contextes de crise et garantir une pleine interopérabilité avec les systèmes de défense (European Commission, 2024b).

de file dans la régulation des nouveaux progrès technologiques » (European Council, 2024).

L'élément peut-être le plus innovant du document concerne le rôle de la défense, qui est incluse parmi les actifs stratégiques européens pour lesquels la dimension européenne doit progressivement prévaloir sur la dimension nationale. La défense, l'énergie, les communications et la finance avaient initialement été exclues du processus d'intégration du marché unique, car elles étaient liées à la souveraineté des États. Aujourd'hui, toutefois, ces marchés nationaux, conçus pour « protéger les industries nationales », constituent, selon Letta, un « frein important à la croissance et à l'innovation dans des secteurs où la concurrence mondiale et les considérations stratégiques exigent un passage rapide à une dimension européenne » (European Council, 2024).

Tout en reconnaissant que l'application intégrale des règles propres au marché unique au secteur de la défense « n'est pas actuellement praticable », le rapport identifie comme objectif stratégique la progression vers un marché commun européen (European Council, 2024). Cette perspective est motivée par les faiblesses structurelles de la BITDE : une forte fragmentation selon des lignes nationales, entraînant la duplication de programmes et de plateformes ; une dépendance significative à l'égard de fournisseurs extra-UE ; et une demande fragmentée, encore dominée par les acquisitions nationales et par des logiques de protection des complexes industriels respectifs. Selon le rapport, cette combinaison constitue un « handicap grave et coûteux », qui entrave les économies d'échelle, l'interopérabilité et la sécurité du continent (European Council, 2024).

De ces prémisses découle la nécessité de progresser vers un véritable marché commun de la défense, capable d'intégrer progressivement aussi bien l'offre que la demande. D'ici 2030, l'objectif est que « au moins 40% des acquisitions de défense soient collaboratives entre États membres, avec un commerce intra-UE représentant au moins 35% du marché. En outre, plus de 50 % des budgets nationaux de défense devront être consacrés à des achats européens, avec un objectif de 60% d'ici 2035 » (European Council, 2024).

La simple continuité avec les politiques du passé, avertit Letta, « n'est même pas envisageable ». C'est pourquoi le rapport propose une combinaison d'instruments financiers innovants : un rôle plus incisif de la BEI, à travers l'adaptation de sa politique de prêt et la révision de la définition des biens à double usage ; l'émission d'instruments de dette commune, capables de mobiliser rapidement des ressources importantes et de soutenir des projets collaboratifs ainsi que l'éventuelle création d'une *Defence Support* permettant aux États membres d'accéder à des prêts pouvant atteindre jusqu'à 2% du PIB (European Council, 2024).

C'est dans ce cadre – où la sécurité devient à la fois une priorité stratégique et une variable économique – que s'inscrit la contribution de *Mario Draghi*. Le Rapport sur l'avenir de la compétitivité européenne a été présenté le 9 septembre 2024 et propose une lecture encore plus nette du lien entre compétitivité, autonomie stratégique et capacité de défense européenne¹⁴. Le document poursuit un double objectif : relancer la productivité et renforcer la sécurité commune, considérée comme un préalable essentiel pour préserver le leadership manufacturier et technologique de l'UE (European Commission, 2024a).

Draghi identifie trois grands domaines d'intervention : la réduction de l'écart d'innovation avec la Chine et les États-Unis ; la baisse des prix de l'énergie, en accélérant la décarbonation au moyen d'un plan conjoint pour la compétitivité et la transition verte ; le renforcement de la sécurité commune afin de faire face à un contexte géopolitique instable, en réduisant les dépendances stratégiques à l'égard des pays tiers (European Commission, 2024a).

La conclusion centrale du rapport est que, bien qu'elle dispose de bases structurelles solides, l'UE a enregistré au cours des dernières décennies une croissance insuffisante, principalement due au ralentissement de la productivité. L'augmentation de la productivité est définie par Draghi comme un véritable « défi existentiel pour l'UE » (European Commission, 2024a). S'agissant plus particulièrement du domaine de la défense, l'auteur souligne que le recours prolongé au « parapluie américain » a contribué non seulement à la réduction des dépenses européennes, mais aussi à la perte de capacité de l'industrie de défense à anticiper la demande future, entraînant un affaiblissement de la base productive (EDA, 2025). Le rapport propose ainsi une évaluation détaillée des principales lacunes du secteur.

Sur le plan financier et technologique, malgré les augmentations enregistrées ces dernières années, le rapport souligne qu'en 2024 seuls treize États membres de l'UE ont atteint l'objectif de 2% du PIB consacré à la défense, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'OTAN (EDA, 2025). La même année, les dépenses européennes de recherche et développement dans le domaine de la défense ont augmenté de 20% atteignant 13 milliards d'euros, un niveau qui demeure toutefois modeste par rapport aux États-Unis, lesquels ont investi, en 2024, 138 milliards d'euros dans ce même secteur (EDA, 2025). Les investissements communs européens restent également limités à environ 1 milliard d'euros par an, un seuil insuffisant pour soutenir des technologies de haute complexité (drones, missiles hypersoniques et systèmes d'intelligence artificielle),

¹⁴ Pour le texte intégral du Rapport sur l'avenir de la compétitivité européenne de Mario Draghi, voir European Commission, 2024a.

ce qui rend l'ensemble du dispositif globalement « peu axé sur l'innovation » (EDA, 2025).

Du point de vue industriel, la fragmentation de la BITDE continue de constituer un obstacle à la compétitivité. L'hétérogénéité des équipements engendre des inefficacités opérationnelles et limite la standardisation. La coopération en matière d'acquisitions demeure elle aussi insuffisante : en 2022, le niveau des achats collaboratifs s'est établi à 18%, loin du seuil de référence européen de 35% (European Commission, 2024a).

Afin de combler ces lacunes et de mobiliser les quelque 500 milliards d'euros nécessaires au cours de la prochaine décennie, le rapport propose de recourir de manière plus systématique à l'émission de dette commune, sur le modèle de NextGenerationEU, afin de soutenir les acquisitions conjointes et de renforcer la recherche et l'innovation dans le secteur de la défense. L'objectif est de transformer un système aujourd'hui fragmenté en une capacité industrielle européenne intégrée, autonome et compétitive, conformément à la nouvelle stratégie de croissance de l'UE.

1.8. Observations sur le chapitre 1

L'évolution de la politique de défense européenne met en évidence un parcours long et complexe, marqué par des progrès significatifs, mais aussi par la persistance de limites structurelles. Depuis ses origines dans l'après-Seconde Guerre mondiale, avec la création de l'UO et la tentative de la CED, jusqu'aux développements les plus récents définis par la Stratégie globale et la Boussole stratégique, il apparaît que la construction d'une défense commune a été guidée par une tension constante entre la volonté d'autonomie stratégique de l'UE et les résistances des États membres à céder des parts significatives de souveraineté. Les traités de Maastricht, d'Amsterdam et de Lisbonne ont progressivement fourni un cadre juridique et institutionnel plus défini, en introduisant des instruments de planification, des missions communes, des clauses de solidarité et la coopération structurée permanente, qui ont permis de renforcer la capacité opérationnelle de la PSDC. Toutefois, la dépendance politique et stratégique à l'égard de l'OTAN, la gestion intergouvernementale et la fragmentation industrielle ont continué de limiter l'efficacité et la pleine autonomie de la défense européenne.

Au cours de la dernière décennie, les initiatives visant à combler les lacunes opérationnelles et industrielles de l'UE se sont intensifiées, au moyen d'instruments destinés à renforcer la base industrielle et technologique, à favoriser les investissements conjoints et à garantir la résilience des chaînes d'approvisionnement. Des plans tels que *ReaArm Europe/Readiness 2030* montrent également que la capacité européenne à réagir de manière adéquate aux

crises est avant tout une question politique, qui n'a pas encore résolu le dilemme entre, d'une part, privilégier l'approche fédérale consistant à soutenir des projets industriels communs et, d'autre part, l'approche intergouvernementale permettant à chaque État membre de miser entièrement sur ses propres « champions » nationaux. Dans ce contexte, les rapports qui portent le nom de leurs auteurs – *Niinistö*, *Letta* et *Draghi* – appellent à une intégration des dimensions militaire, civile, industrielle et technologique, en promouvant un marché unique de la défense capable de favoriser l'interopérabilité, de réduire les dépendances extérieures et de consolider l'autonomie stratégique européenne. À l'heure actuelle, toutefois, ils demeurent surtout d'importants témoignages intellectuels et politiques.

Des défis majeurs persistent en effet, tels que la fragmentation de la base industrielle et technologique du secteur, la coopération limitée dans les acquisitions et la production d'armements, la dépendance à l'égard de fournisseurs extérieurs et l'insuffisance des investissements communs au regard des standards internationaux. La transformation de la défense européenne exige un engagement coordonné des États membres, afin de traduire les ambitions politiques en capacités opérationnelles ainsi qu'en instruments industriels et financiers structurés, capables de garantir la résilience et la disponibilité opérationnelle face aux nouveaux scénarios de crise. Le renforcement de ces capacités demeure fondamental, ne serait-ce que dans la perspective plus traditionnelle d'une sécurité collective de l'UE et de sa crédibilité en tant qu'acteur stratégique autonome sur la scène internationale.

Références bibliographiques

Archivio Disarmo. (settembre 2025). *Lo stato dell'Intelligenza Artificiale in ambito militare e le prospettive di regolazione a livello nazionale, europeo e internazionale*. <https://www.archiviodisarmo.it/view/NmZ2VWRxeFFTcXJQUVFmVFVnaTBYUT09Oj qWQzLLG0mVcYiD8scviRV/rapporto-maeci-definitivo-2025.pdf>.

Conseil de l'Union européenne. (21 mars 2022a). *Une boussole stratégique pour renforcer la sécurité et la défense de l'UE au cours de la prochaine décennie*. <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-7371-2022-COR-1/fr/pdf>.

Conseil de l'Union européenne. (1er décembre 2022b). *Industrie de la défense de l'UE : le Conseil parvient à une orientation générale pour encourager les acquisitions conjointes*. <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2022/12/01/eu-defence-industry-council-reaches-general-approach-on-boosting-common-procurement/>.

Conseil de l'Union européenne. (29 septembre 2025). *Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité*. <https://www.consilium.europa.eu/fr/council-eu/high-representative-foreign-affairs-security-policy/>.

Conseil européen. (10-11 mars 2022). *Réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement, Versailles, 10-11 mars 2022*. <https://www.consilium.europa.eu/media/54777/20220311-versailles-declaration-fr.pdf>.

Conseil européen. *Facilité européenne pour la paix*. [Dernier accès 21 novembre 2025]. <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/european-peace-facility/>.

Cour des comptes européenne. (26 avril 2023). *Rapport spécial 10/2023 : L'action préparatoire concernant la recherche en matière de défense – Quelques enseignements utiles, mais bilan mitigé en tant que banc d'essai pour l'augmentation des dépenses de défense de l'UE, en raison de contraintes de temps et de résultats limités*. <https://www.eca.europa.eu/fr/publications?ref=sr-2023-10>.

DAE – Dipartimento per gli Affari Europei. (20 gennaio 2018). UEO. *Euroacronimi*. <https://www.affarieuropei.gov.it/it/comunicazione/euroacronimi/ueo/>.

Di Camillo, F. e Gasparini, G. (5 dicembre 2007). Osservatorio sulla Difesa Europea, dicembre 2007. *Osservatorio Difesa europea*. <https://www.iai.it/it/pubblicazioni/c31/osservatorio-sulla-Difesa-europea-dicembre-2007>.

Di Camillo, F., Miranda, V., Capano, F., Ruzzi, F., De Simone, C. e Sartori, N. (aprile 2012). L'Unione Europea e la politica di sicurezza e di Difesa comune: elementi. *Documenti IAI 1204*. pp. 3-75.

EDA – European Defence Agency. (3 October 2006). *An Initial Long-Term Vision for European Defence Capability and Capacity Needs*. https://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/esdp/91136.pdf.

EDA – European Defence Agency. (1 September 2025). *EDA Defence Data 2024-2025*. https://eda.europa.eu/docs/default-source/brochures/2025-eda_defencedata_web.pdf.

EEAS – European External Action Service. (June 2016). *Shared Vision, Common Action: A Stronger Europe a Global Strategy for the European Union's Foreign and Security Policy*. https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/eugs_review_web_0.pdf.

EUR-Lex. (30 novembre 2016). *Plan d'action européen de la défense*. COM (2016) 950 final. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A52016DC0950#document1>.

EUR-Lex. (21 mars 2018). *Traité de Maastricht sur l'Union européenne*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3Axy0026>.

EUR-Lex. (19 juillet 2022). *Proposition de règlement du parlement européen et du conseil relatif à la mise en place de l'instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes* COM(2022) 349 final. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A52022PC0349>.

EUR-Lex. (5 mars 2024a). *Une nouvelle stratégie pour l'industrie européenne de la défense pour préparer l'Union à toute éventualité en la dotant d'une industrie européenne de la défense réactive et résiliente*. JOIN/2024/10 final. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A52024JC0010>.

EUR-Lex. (5 mars 2024b). *Proposition de règlement du parlement européen et du conseil relatif à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense et d'un cadre de mesures visant à assurer la disponibilité et la fourniture en temps utile des produits de défense* COM/2024/150 final. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A52024PC0150>.

EUR-Lex. (16 octobre 2025a). *Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil européen et au Conseil. Préserver la paix – Feuille de route pour la préparation de la défense à l'horizon 2030* JOIN (2025) 27 final. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52025JC0027>.

EUR-Lex. *Missions de Petersberg*. [Dernier accès : 11 novembre 2025b]. <https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/glossary/petersberg-tasks.html>.

European Commission. (14 September 2016). *State of the Union Address 2016: Towards a better Europe that protects, empowers and defends*. [trad. fr. : *Discours sur l'état de l'Union 2016 : Vers une Europe meilleure - Une Europe qui protège, donne les moyens d'agir et défend*].

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/api/files/document/print/fr/speech_16_3043/SPEECH_16_3043_EN.pdf.

European Commission. (26 June 2023). *EDF 2022 - Results General Factsheet*. https://defence-industry-space.ec.europa.eu/funding-and-grants/calls-proposals/result-edf-2022-calls-proposals_en#details.

European Commission. (9 September 2024a). *The future of European competitiveness. Part A | A competitiveness strategy for Europe*. https://commission.europa.eu/document/download/97e481fd-2dc3-412d-be4c-f152a8232961_en?filename=The%20future%20of%20European%20competitiveness%20_%20A%20competitiveness%20strategy%20for%20Europe.pdf.

European Commission (30 October 2024b). *Report: Safer Together – Strengthening Europe’s Civilian and Military Preparedness and Readiness*. https://commission.europa.eu/document/5bb2881f-9e29-42f2-8b77-8739b19d047c_en.

European Commission (6 March 2025a). *White Paper for European Defence – Readiness 2030*. https://commission.europa.eu/document/download/e6d5db69-e0ab-4bec-9dc0-3867b4373019_en.

European Commission. (20 April 2025b). *EDF Results 2024 - General Factsheet*. https://defence-industry-space.ec.europa.eu/funding-opportunities-0/calls-proposals/result-edf-2024-calls-proposals_en.

European Council. (17 April 2024). *Much more than a market – Speed, Security, Solidarity. Empowering the Single Market to deliver a sustainable future and prosperity for all EU citizens*. <https://www.consilium.europa.eu/media/ny3j24sm/much-more-than-a-market-report-by-enrico-letta.pdf>.

FCOUK – Foreign and Commonwealth Office of the United Kingdom. (12 August 2008). *Joint Declaration on European Defence. Joint Declaration issued at the British French Summit, Saint-Malo, 3-4 December 1998*. <https://publications.parliament.uk/pa/cm199899/cmselect/cmdfence/39/39w17.htm>.

Journal officiel des Communautés européennes. (29 juillet 1992). *Traité sur l'Union européenne, signé à Maastricht le 7 février 1992. Communications et informations*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C:1992:191:FULL>.

Journal officiel des Communautés européennes. (24 mars 2021a). *Décision (PESC) 2021/509 du Conseil du 22 mars 2021 établissant une facilité européenne pour la paix, et abrogeant la décision (PESC) 2015/528*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A32021D0509>.

Journal officiel des Communautés européennes. (12 mai 2021b). Règlement (UE) 2021/697 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2021 établissant le Fond européen de la défense et abrogeant le règlement (UE) 2018/1092. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R0697>

Journal officiel des Communautés européennes. (24 juillet 2023a). *Règlement (UE) 2023/1525 du Parlement européen et du Conseil du 20 juillet 2023 relatif au soutien à la production de munitions (ASAP)*. <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2023/1525/oj?eliuri=eli%3Areg%3A2023%3A1525%3Aoj&locale=fr>.

Journal officiel des Communautés européennes. (26 octobre 2023b). *Règlement (UE) 2023/2418 du Parlement européen et du Conseil du 18 octobre 2023 relatif à la mise en place d'un instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes (EDIRPA)*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/IT/ALL/?uri=CELEX:32023R2418>.

Markowski, S. e Wylie, R. (2007). The Emergence of European Defence and Defence Industry Policies. *Security Challenges*. vol. 3. n. 2. pp. 31-51.

Senato della Repubblica. (2 settembre 2020). *Conferenza interparlamentare sulla politica estera e di sicurezza comune (PESC) e sulla politica di sicurezza e Difesa comune (PSDC) – Videoconferenza Berlino, 4 settembre 2020 (Dossier europei 88-DE, BGT 01170679)*. <https://www.senato.it/service/PDF/PDFServer/BGT/01170679.pdf>.

Résumé chapitre 2

Le chapitre 2 évalue les dynamiques économiques, financières et industrielles de la défense européenne. Celles-ci apparaissent inscrites dans une transition vers une économie désormais « prébellique », caractérisée par une marge de manœuvre fiscale restreinte. Dans ce contexte, le dilemme “beurre ou armements” prend la forme d’une contrainte structurelle : l’augmentation synchronisée des budgets militaires après 2022 s’accompagne d’un effet d’éviction à l’égard des postes budgétaires du welfare (santé, protection sociale et éducation) ainsi que d’un niveau de dette publique qui limite la capacité d’action des États membres.

Dans le même temps, la Base industrielle de défense de l’UE apparaît comme un système fragmenté en phase de renationalisation, dans lequel les expériences des groupes industriels transeuropéens (Airbus, KNDS, MBDA) perdent leur centralité au profit des *champions industriels nationaux* (une ou plusieurs entreprises leaders dans le secteur de l’armement). L’écart avec l’industrie des États-Unis demeure significatif et l’autonomie stratégique européenne apparaît encore subordonnée au soutien transatlantique. Au niveau industriel, l’expansion récente semble tirée par la demande liée à la guerre conventionnelle en Ukraine. Dans le même temps, le secteur aérospatial montre des signes de stagnation, tandis que le secteur terrestre (relativement plus traditionnel) enregistre une progression significative, en particulier en Allemagne et en Pologne.

2. Les aspects économiques, financiers et industriels

2.1. Politiques financières

2.1.1. Options et conséquences pour les finances publiques de l'UE 27

L'analyse des dynamiques récentes de dépense publique des États membres de l'UE révèle une mutation macroéconomique dans les budgets nationaux. Dans ce cadre, l'existence d'un lien entre la guerre (*warfare*) et le bien-être social (*welfare*) est incontestable (Obinger et Schmitt, 2011). Cette relation est largement identifiée par l'expression *guns versus butter* (connue dans le langage journalistique comme « beurre ou canons »), qui postule qu'une augmentation marginale des dépenses militaires (*guns*) entraîne un coût d'opportunité correspondant, quantifiable en termes de renoncement au bien-être civil (*butter*) (Samuelson *et al.*, 2019).

La littérature en la matière apparaît divisée en trois grandes orientations. D'une part, certains soutiennent que les dépenses militaires ne sont en aucune manière corrélées aux dépenses de welfare (Clayton, 1976 ; Domke *et al.*, 1983). D'autres mettent en évidence que les dépenses militaires stimulent la croissance d'un pays à travers la création d'infrastructures, de services et d'opportunités d'emploi (Binkin et Eitelberg, 2011). Une troisième perspective, apparue à partir des années soixante, souligne que les dépenses militaires produisent des effets de *crowding out* (éviction) à l'égard du welfare (Russett, 1969, 1982). En particulier, ces études ont montré que les dépenses militaires comportent un *trade-off* avec le bien-être social (éducation, santé, protection sociale) en accroissant les inégalités (Deger, 1986 ; Mintz, 1989 ; Caruso et Biscione, 2022).

Le présent paragraphe analyse la dépense publique des États membres de l'UE¹ en examinant l'existence (ou non) d'une relation beurre/canons. Plus précisément, sont prises en considération les séries historiques (1995-2023) mises à disposition par Eurostat, relatives aux dépenses de défense² et de welfare (éducation³,

¹ La dépense publique des 27 États membres de l'UE ne comprend pas les données relatives au Royaume-Uni.

² La dépense publique indiquées par Eurostat se composent de : défense militaire (*military defence*), défense civile (*civil defence*), aide militaire à des pays tiers (*foreign military aid*), recherche et développement (*R&D defence*), autres postes relatifs à la défense non classés ailleurs.

³ Les dépenses d'éducation indiquées par Eurostat se composent de : éducation préscolaire et primaire (*pre-primary and primary education*), enseignement secondaire (*secondary education*), enseignement post-secondaire non tertiaire (*post-secondary non-tertiary education*), enseignement tertiaire (*tertiary education*), éducation non définissable par niveau (*education not definable by level*), services auxiliaires à l'éducation (*subsidiary services to education*), recherche et développement (*R&D education*), autres postes relatifs à l'éducation non classés ailleurs.

protection sociale⁴, santé⁵) rapportées au produit intérieur brut (PIB) des 27 États membres de l'UE. Un niveau supplémentaire d'approfondissement est fourni par l'analyse de la série historique (1995-2023) relative au rapport entre dette publique et PIB des 27 pays de l'UE. Pour certains d'entre eux, dans le cas limite de la Grèce, mais aussi pour la France, l'Italie et l'Espagne, l'analyse de cette dernière variable se justifie par le stock de dette publique qui, devenu insoutenable, a rendu nécessaires des coupes dans les dépenses consacrées aux services publics (Leão *et al.*, 2026).

En outre, s'agissant de l'allocation de la dépense publique, l'une des caractéristiques de la recherche actuelle consiste à avoir élargi le focus de la question de savoir *combien* l'on dépense à celle de savoir *comment* l'on dépense (Mintz, 1989). Des initiatives telles que la Stratégie globale de l'UE (2016), le Fonds européen de défense (2017), la Boussole stratégique (2022), le plan *ReArm Europe/Readiness 2030* (2025), ainsi que les engagements pris dans le cadre de l'OTAN, ont modifié le paradigme de dépense de l'UE. Les étapes de ce processus ont été le sommet de Newport (Pays de Galles, 2014)⁶ et celui de La Haye (Pays Bas, 2025). À la suite du premier sommet, les pays membres de l'Alliance atlantique ont décidé d'allouer 20% des dépenses de défense à l'équipement militaire (OTAN, 2014). À La Haye, où les Alliés se sont engagés à consacrer 5% du PIB aux dépenses de défense d'ici 2035, il a été décidé d'affecter 1,5% du PIB à la protection des infrastructures critiques, à la défense des réseaux, à la garantie de la « résilience civile », ainsi qu'à la stimulation et au renforcement de la Base industrielle de défense (OTAN, 2025).

Tout cela signifie que les pays de l'UE membres de l'OTAN sont (et seront) appelés à requalifier la composition du macro-agrégat « défense » au détriment des dépenses de personnel – qui constituent encore aujourd'hui le premier poste du budget de l'Alliance (OTAN, 2025) – au profit du renforcement de l'industrie de guerre, de la création d'infrastructures, de la recherche et développement (R&D) de systèmes d'armes avancés (boucliers antimissiles, cybersécurité, intelligence artificielle, etc.). Cette transformation se heurte à deux autres grandes transitions

⁴ Les dépenses de protection sociale indiquées par Eurostat se composent de : maladie et handicap (*sickness and disability*), pensions de vieillesse (*old age*), pensions de survivants (*survivors*), allocations familiales (*family and children*), allocations de chômage (*unemployment*), aides au logement (*housing*), aides contre l'exclusion sociale (*social exclusion*), recherche et développement (*R&D social protection*), autres postes relatifs à la protection sociale non classés ailleurs.

⁵ Les dépenses de santé indiquées par Eurostat se composent de : produits, appareils et équipements médicaux (*medical products, appliances and equipment*), services ambulatoires (*outpatient services*), services hospitaliers (*hospital services*), services de santé publique (*public health services*), recherche et développement (*R&D health*), autres postes relatifs à la santé non classés ailleurs.

⁶ À la suite du sommet de Newport, les pays membres de l'OTAN ont décidé de consacrer 2% de leur PIB aux dépenses de défense d'ici 2024 (OTAN, 2014).

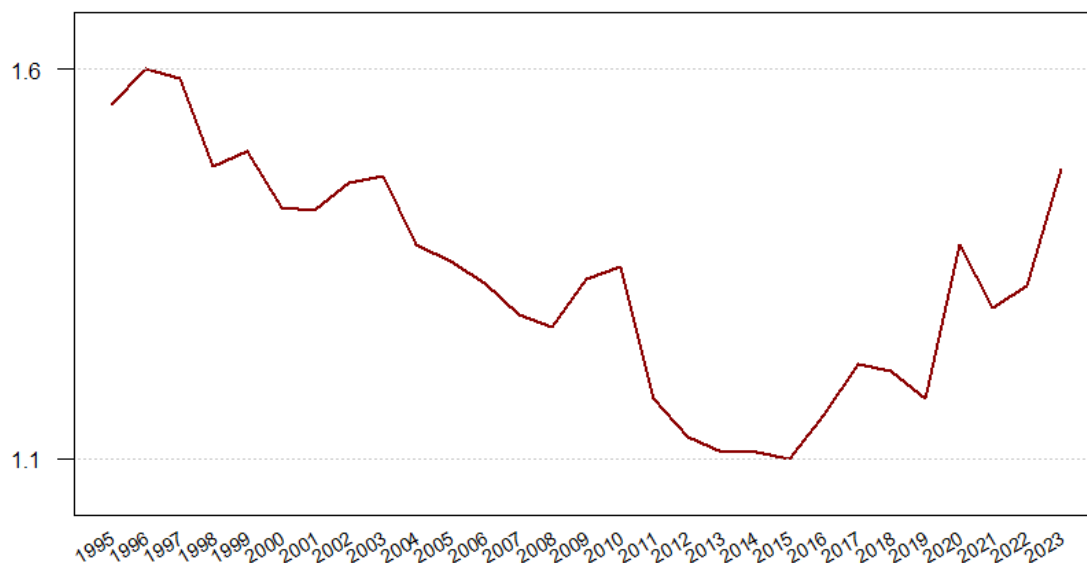
auxquelles les institutions communautaires doivent faire face : la transition démographique, due au vieillissement de la population, et la transition climatique (*Green Deal*).

L'impératif dicté par *ReArm Europe/Readiness 2030* conduit l'UE à passer à une économie de « pré-guerre », en affrontant la décision d'un possible *trade-off* non plus comme un choix politique, mais comme une contrainte dictée par l'espace fiscal restreint résultant de la crise de la dette publique européenne (Lane, 2012, Konatar *et al.*, 2025).

En particulier, l'évolution du *military burden*, c'est-à-dire la part du PIB consacrée aux dépenses militaires (Liang *et al.*, 2025), met en évidence trois engagements distincts en matière de dépenses. Au cours des vingt années 1995-2015, les 27 pays membres de l'UE ont – en moyenne – mené une politique de désarmement structurel, en tirant parti du « dividende de la paix »⁷ dividende de la paix (Gowa, 2011). Cela a permis une réduction progressive des budgets de la défense afin de financer l'expansion de postes consacrés au welfare, tels que la santé et, en partie, la protection sociale (voir infra) (Chan, 1995). Dans cette phase (1995-2015), les seules exceptions sont les augmentations observées à la suite de la guerre en Irak (2003) et de la crise financière de 2008-2009 (voir graph. 2.1). En ce qui concerne ce dernier cas, l'augmentation peut s'expliquer à la lumière de la contraction du PIB qui – avec la diminution de la production – a artificiellement élevé la part consacrée à la défense. Dans les années suivantes (2010) avec la reprise économique, on observe que les dépenses militaires recommencent à diminuer jusqu'à atteindre, en 2015, le minimum historique de la moyenne UE27 (1,1% du PIB).

⁷ La littérature définit le dividende de la paix (*peace dividend*) comme le montant des fonds publics rendus disponibles pour la dépense non militaire grâce à la réduction du budget de la défense consécutive à la fin d'un conflit (Rockoff, 1998).

Graph. 2.1 Dépenses de défense en % du PIB : moyenne UE 27, 1995-2023



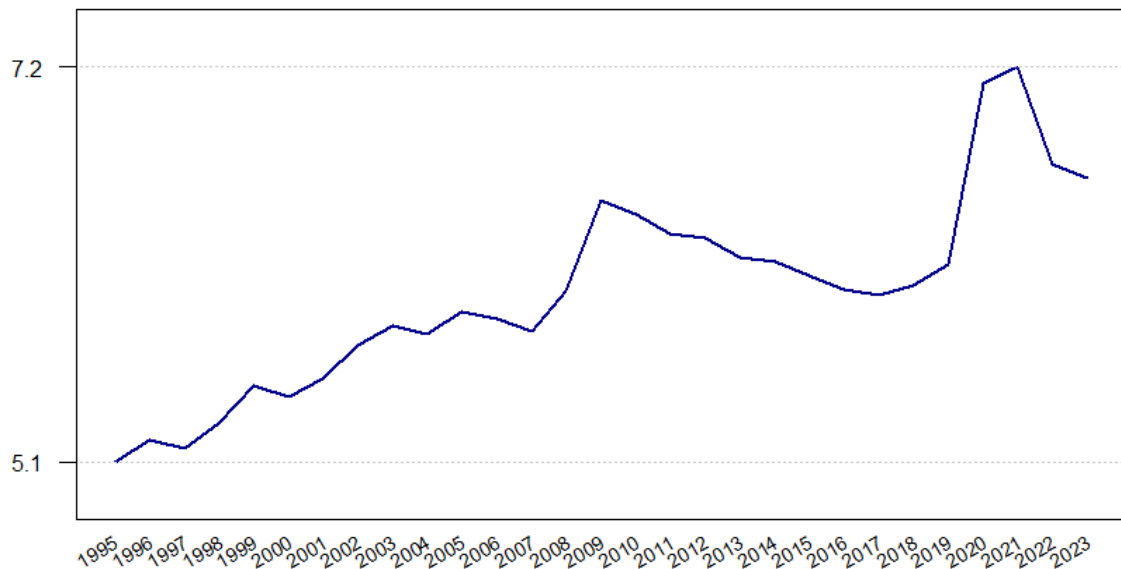
Élaboration Archivio Disarmo à partir des données Eurostat.

La trajectoire descendante a connu un premier coup d'arrêt à la suite de l'annexion russe de la Crimée et du sommet de Newport (2014-2015). Ces événements ont interrompu la réduction des dépenses de défense, déclenchant une inversion de tendance – bien que partielle – dans la moyenne de l'UE, sans toutefois revenir aux niveaux des années quatre-vingt-dix⁸. Comme dans le cas de la crise financière, à la suite de la pandémie de COVID (2020) on observe également une augmentation soudaine des dépenses de défense de l'UE27 qui – avec la reprise de la production en 2021 – recommencent à diminuer (voir graph. 2.1).

Comme il ressort du graphique 2.1 (voir), c'est à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine (2022) que l'on observe une véritable métamorphose des dépenses de défense de l'UE, qui s'est exprimée par une envolée synchronisée des budgets militaires des États membres. Du point de vue structurel, cette dynamique apparaît non pas tant comme une fluctuation liée au cycle économique que comme un changement de paradigme dans l'allocation des ressources publiques : les États membres ont engagé une forte augmentation des dépenses de défense au sein d'une architecture fiscale qui, pendant deux décennies, avait été programmée pour les réduire.

⁸ En 1996, on enregistre le maximum historique, égal à 1,6 % du PIB de l'UE27.

Graph. 2.2 Dépenses de santé en % du PIB : moyenne UE 27, 1995-2023



Élaboration Archivio Disarmo à partir des données Eurostat.

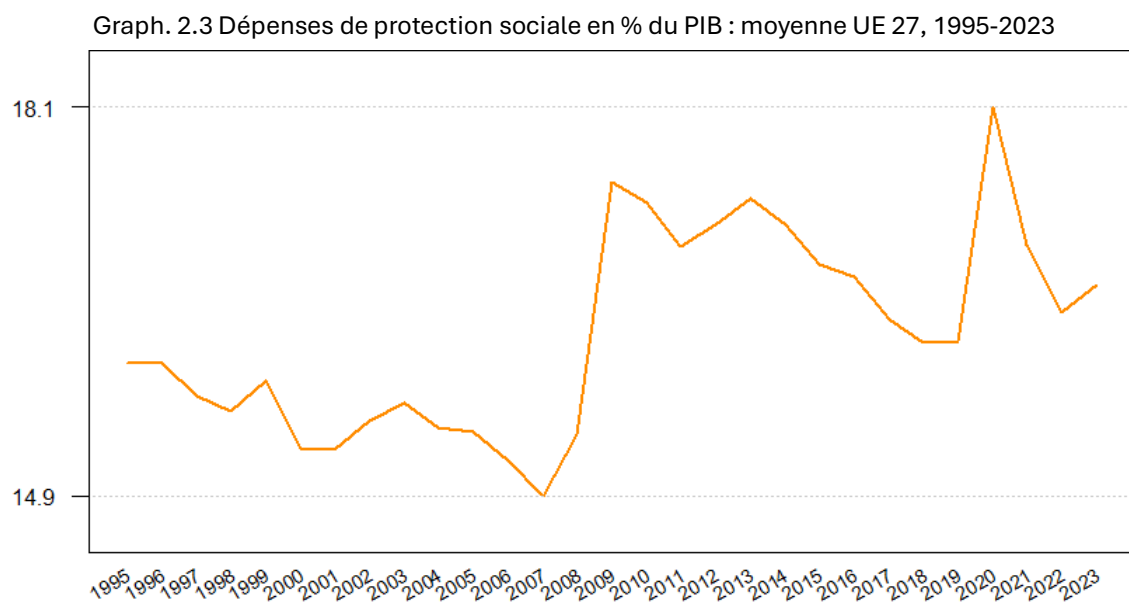
La situation devient problématique dans la mesure où, à la lumière de la dette publique de l'UE27 (voir plus loin, graph. 2.5), se profile une confrontation avec le bien-être social et, en particulier, avec les deux principaux agrégats du welfare européen : la santé et la protection sociale. Ces deux fonctions apparaissent caractérisées par une certaine inélasticité, explicable à la lumière du degré élevé de visibilité et de sensibilité qui caractérise la santé et la protection sociale dans l'arène politique européenne (voir chap. 3). Dans ce cadre, une diminution des services – en particulier pour les catégories les plus vulnérables de la population (jeunes, personnes âgées, femmes, migrants, etc.) – risque d'entraîner une érosion du consensus électoral à l'égard de la classe politique qui propose une *spending review* du welfare européen.

En approfondissant l'évolution des dépenses de santé, la période 1995-2009 a été dominée par une croissance graduelle mais constante – explicable à la lumière des dynamiques démographiques, telles que le vieillissement de la population – transversale à l'ensemble des économies de l'UE (voir graph. 2.2). Malgré la forte augmentation liée à la crise financière de 2008-2009⁹, au cours des années post-crise, les dépenses de santé ont entamé une trajectoire descendante, interrompue uniquement par le déclenchement de la pandémie de COVID. L'urgence pandémique a en effet ramené les dépenses de santé au maximum historique de la moyenne UE27 (7,2% du PIB). Outre la contraction déjà mentionnée de la production mondiale, cela s'explique par l'effort économique nécessaire pour lutter contre la pandémie et, en partie, par la hausse des prix (inflation) des médicaments

⁹ Explicable à la lumière des mêmes dynamiques que celles avancées pour les dépenses de défense.

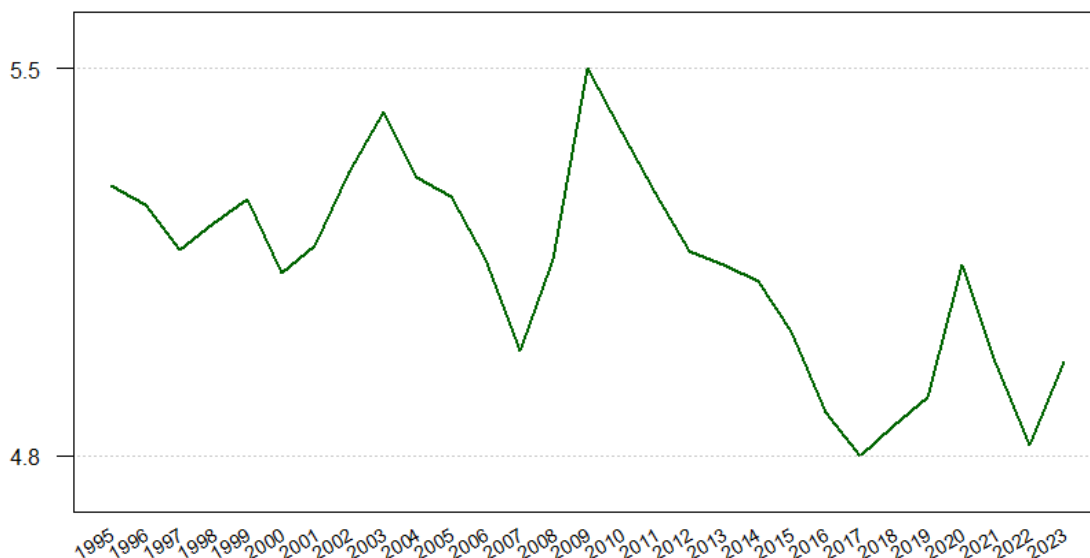
et des équipements sanitaires (Bresser-Pereira, 2020). Bien que le dividende de la paix issu de la fin de la Guerre froide ait été principalement capté par les dépenses de santé, à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine, ce poste budgétaire (le seul de l'agrégat welfare) subit une contraction.

La dynamique des dépenses de protection sociale est encore plus complexe, caractérisée par des irrégularités statistiques (des pics), particulièrement visibles après les années charnières 2008 et 2020 (voir graph. 2.3). Comme dans le cas des dépenses de santé, celles-ci résultent d'un double effet économique et social : d'une part, la contraction de la production et du PIB ; d'autre part, l'expansion des dépenses liées au welfare vieillissant et, en particulier, aux pensions (Rechel *et al.*, 2013).



Contrairement aux dépenses de santé, celles de protection sociale semblent ne pas capter les bénéfices du dividende de la paix consécutif à la fin de la Guerre froide. Au cours de la période 1995-2007, les dépenses sociales connaissent une phase de décroissance qui culmine avec le point le plus bas de 2007 (égal à 14,7% du PIB de l'UE27). Elles subissent aussi, après la reprise de 2008, une nouvelle phase de décroissance entre les deux crises (2009-2019). Néanmoins, après le déclenchement de la guerre en Ukraine (2022), elles semblent repartir à la hausse (voir graph. 2.3) apparaissant comme le poste budgétaire du welfare européen le moins susceptible d'être affecté par les hypothèses de *crowding out*.

Graph. 2.4 Dépenses d'éducation en % du PIB : moyenne UE 27, 1995-2023

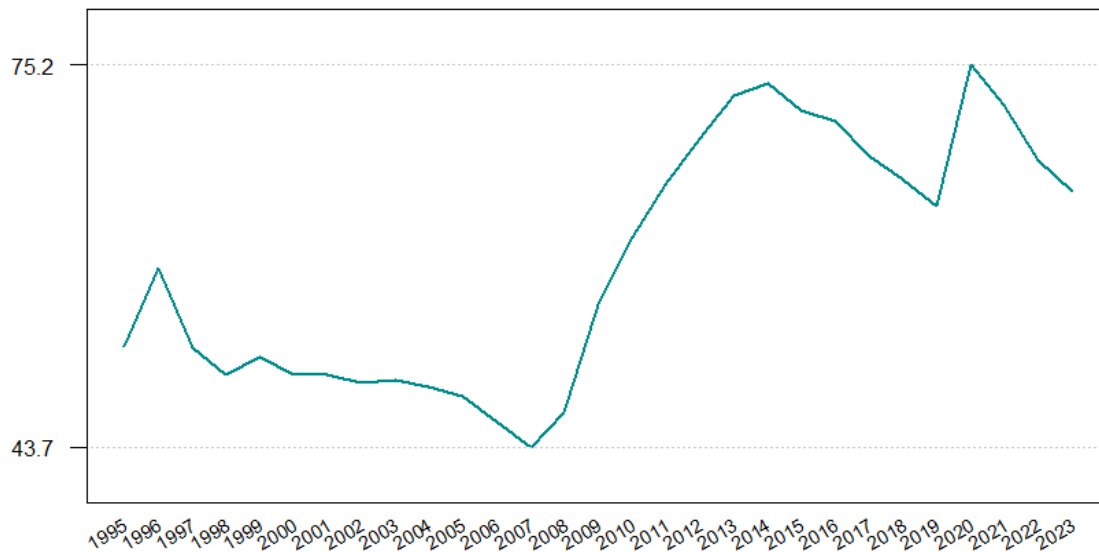


Élaboration Archivio Disarmo à partir des données Eurostat.

En ce qui concerne les dépenses d'éducation, la moyenne UE27 met en évidence un caractère résiduel (par rapport aux deux autres postes du welfare européen), démentant la rhétorique politique de la centralité du capital humain (voir graph. 2.4). La volatilité du rapport éducation/PIB révèle l'absence d'une vision stratégique de long terme. La consolidation autour d'un seuil inférieur à 5% du PIB illustre un désinvestissement dans le capital humain, qui subordonne systématiquement le développement des compétences aux urgences du welfare vieillissant. Dans ce cadre, il apparaît clairement que le vieillissement de la population, les faibles taux de natalité et la croissance du ratio de dépendance dans l'UE (c'est-à-dire la part de la population âgée par rapport à celle en âge de travailler) ont influencé – négativement – l'allocation des ressources à l'éducation par les États membres (Lutz *et al.*, 2019).

Avec le déclenchement de la guerre en Ukraine (2022), les dépenses d'éducation – après avoir presque atteint le niveau minimum de 2017 (4,8% du PIB UE27) – enregistrent une croissance soudaine, symptôme supplémentaire de la volatilité du rapport éducation/PIB et du manque de perspective de la part des institutions communautaires.

Graph. 2.5 Dette publique en % du PIB : moyenne UE 27, 1995-2023



Élaboration Archivio Disarmo à partir des données Eurostat.

En ce qui concerne la dette publique, son évolution reflète une trajectoire dans laquelle les chocs post-2008 et post-2020 ont durablement élevé le seuil d'endettement public. Le graphique 2.5 (voir) met en évidence une asymétrie marquée : la rapidité de l'accumulation de dette pendant les phases de crise ne trouve pas de pendant dans une capacité correspondante de désendettement au cours des cycles expansifs. Le poids de la crise financière dans l'UE27 est significatif : les volumes de dette, bien qu'en phase de léger reflux au cours de la période 2013-2018, ont de nouveau augmenté avec le déclenchement de la pandémie de COVID¹⁰.

À la suite de l'invasion russe de l'Ukraine, la tendance actuelle de la dette publique de l'UE27 rend politiquement plausible l'option d'une nouvelle accumulation de dette afin de financer le réarmement européen¹¹. Toutefois, le récent fléchissement post-2021, loin de représenter un retour à la vertu fiscale, apparaît guidé par la croissance soudaine de l'inflation, qui réduit artificiellement le rapport dette/PIB sans entamer le stock nominal des passifs. Le passage d'un minimum structurel de 43,7% (2007) à un nouveau régime stable supérieur à 70% dessine une marge de manœuvre fiscale drastiquement réduite pour les futurs chocs exogènes.

¹⁰ Lorsque l'on enregistre le pic historique de la moyenne UE27, égal à 75,2% du PIB.

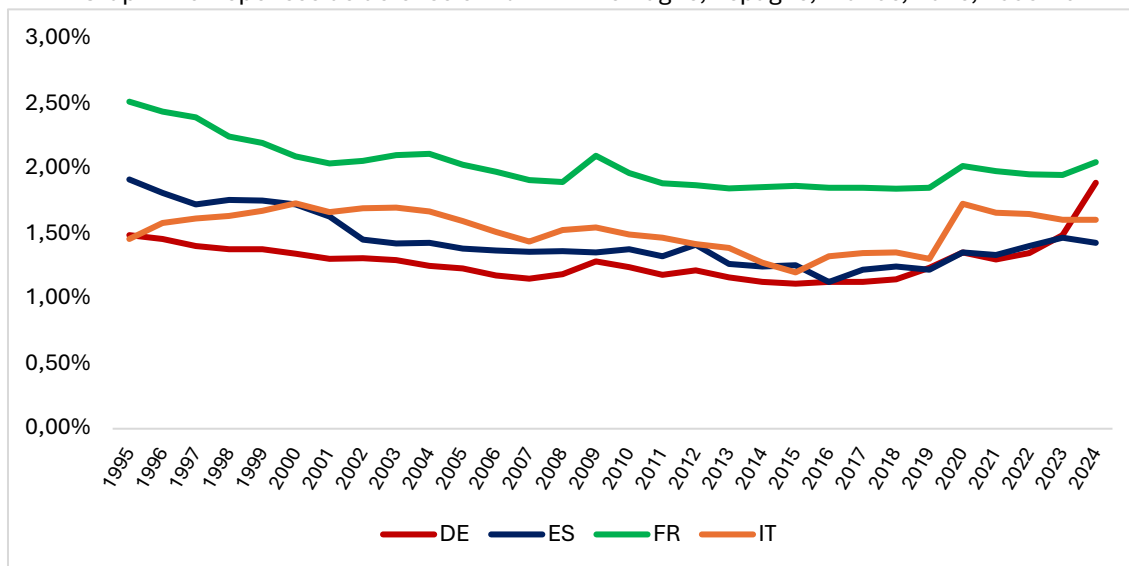
¹¹ Dans ce cadre, il convient de citer le SAFE (voir par. 1.6).

2.1.2. La dépense publique en Allemagne, en Espagne, en France et en Italie

Dans ce cadre, il apparaît opportun de se référer aux quatre principales économies de l'UE (Allemagne, Espagne, France, Italie), dont l'analyse des séries historiques met en évidence une reformulation des priorités de la dépense publique¹². Conformément à la moyenne de l'UE, entre 1995 et 2014, les quatre pays ont bénéficié des dividendes de la paix, en réservant aux budgets de défense des pourcentages modestes, descendus sous le seuil de 1,5% du PIB, comme ce fut le cas pour l'Allemagne et l'Espagne (voir graph. 2.6). Le cas de la France elle-même est emblématique de ces dynamiques : ses dépenses de défense – traditionnellement soutenues – ont elles aussi engagé une trajectoire descendante, se stabilisant légèrement au-dessus de 2% du PIB. Cette tendance à la réduction des dépenses militaires s'interrompt en 2014 (année de l'occupation russe de la Crimée), avec les premières tensions géopolitiques et les réponses qui s'ensuivirent de la part de l'Alliance atlantique, avant d'enregistrer une hausse à partir de 2022.

¹² Bien que l'absence de données détaillées rende difficile l'application d'une définition commune des dépenses de défense, les données du SIPRI – contrairement à celles d'Eurostat – incluent toutes les dépenses courantes et en capital relatives aux forces armées, y compris les forces de maintien de la paix ; aux ministères de la défense et autres agences gouvernementales engagées dans des projets de défense ; aux forces paramilitaires, lorsqu'elles sont considérées comme entraînées et équipées pour des opérations militaires ; ainsi qu'aux activités spatiales militaires. L'estimation du SIPRI relative à l'aide militaire inclut les contributions financières, les coûts de formation et de fonctionnement, les coûts de remplacement des stocks d'équipements militaires donnés aux bénéficiaires et les paiements destinés à l'achat d'équipements militaires supplémentaires pour ces derniers. Elle n'inclut toutefois pas la valeur estimée des stocks d'équipements militaires donnés. Sont exclues la défense civile et les dépenses courantes liées à des activités militaires antérieures, telles que les indemnités aux vétérans, la démobilisation, la conversion et la destruction des armes (SIPRI, 2026).

Graph. 2.6 Dépenses de défense en % PIB : Allemagne, Espagne, France, Italie, 1995-2024



Élaboration Archivio Disarmo à partir de la base de données SIPRI sur les dépenses militaires.

Parmi les quatre principales économies de l'UE, l'Italie est celle qui a le plus exploité la contraction du PIB due à la pandémie de COVID, en augmentant artificiellement son *military burden* jusqu'à 1,8% du PIB. L'augmentation des dépenses de défense de l'Allemagne à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine est également significative. Cette augmentation – qui dépasse 2% du PIB – est liée à la menace russe et à l'activation, par le gouvernement allemand, du fonds spécial pour la défense de 100 milliards d'euros (FMD, 2022)¹³.

Dans cette perspective, les principales économies européennes apparaissent en ligne avec la tendance de la moyenne de l'UE : les augmentations des dépenses de défense (rapportées au PIB) ne représentent pas une fluctuation sporadique, mais l'entrée de l'UE dans une économie de préparation stratégique (*readiness*) qui imprime le processus de réarmement aux budgets des États¹⁴. Ce dernier, du reste, ne peut être réorienté sans conséquences. Il rencontre en effet sur son chemin deux concurrents cruciaux : les dépenses de santé et les dépenses de protection sociale.

Les séries historiques illustrent la croissance progressive, jusqu'en 2020, des dépenses de santé dans les principales économies européennes (voir graph. 2.7). L'expansion de la santé publique est de toute évidence liée à des variables structurelles (démographiques) telles que le vieillissement de la population.

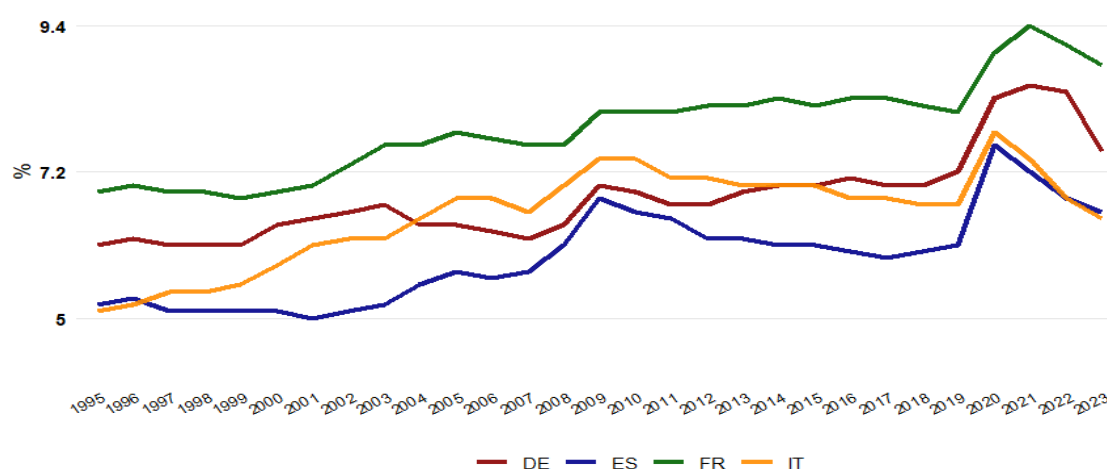
¹³ Le 27 février 2022, en présentant le budget national, le chancelier allemand Olaf Scholz a annoncé l'allocation de 100 milliards d'euros au fonds spécial pour la défense (*Sondervermögen*) dans le but de fournir les ressources nécessaires aux investissements et aux projets de la Bundeswehr (*Bundeswehr* (équipements, technologie, personnel) (FMD, 2022).

¹⁴ Dans ce cadre, une exception est représentée par l'Espagne, qui est la seule des quatre principales économies de l'UE à mettre en œuvre une limitation des dépenses de défense à partir de 2023 (voir graph. 2.6).

Dans ce cadre, le cas de la santé italienne est emblématique : indépendamment de ses caractéristiques institutionnelles¹⁵ celle-ci présente en 1995 la part de PIB la plus faible parmi les quatre principales économies de l'UE (5% du PIB). À partir de la seconde moitié des années quatre-vingt-dix, l'Italie a engagé une expansion des dépenses de santé, jusqu'à devenir, – en 2010 – le deuxième pays de l'UE en termes de *health burden*. Malgré cela, la santé italienne a entamé une trajectoire décroissante qui, après la brève pause induite par la pandémie de COVID, a ramené ce poste budgétaire au niveau le plus bas parmi les principales économies de l'UE.

Est également significative la diminution soudaine des dépenses de santé allemandes, qui apparaît comme le reflet inverse de l'augmentation spectaculaire des dépenses de défense par les autorités de Berlin (voir graph. 2.6.). Malgré la croissance généralisée des dépenses de santé, une fois l'urgence pandémique liée à la COVID passée et avec le déclenchement de la guerre en Ukraine, les dépenses de santé entrent dans une phase décroissante commune aux quatre pays de l'UE, sans toutefois revenir aux niveaux minimaux des années quatre-vingt-dix (voir graph. 2.7).

Graph. 2.7 Dépenses de santé en % PIB : Allemagne, Espagne, France, Italie, 1995-2023



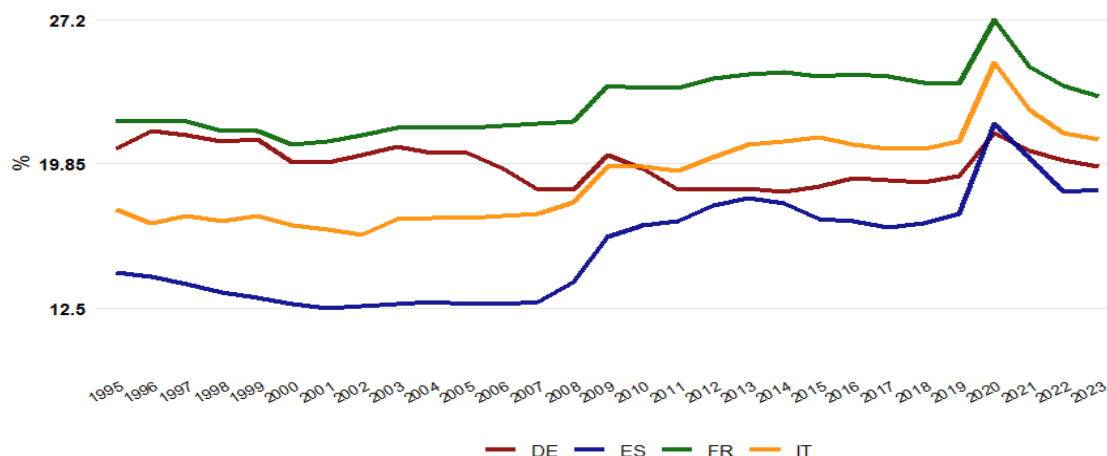
Élaboration Archivio Disarmo à partir des données Eurostat.

La série historique relative aux dépenses de protection sociale dans les quatre principales économies de l'UE est emblématique du double effet causé, d'une part, par la contraction du PIB (après 2008 et après 2020) ; et, d'autre part, par l'expansion de l'État comme « parachute » social. Le fait que, à la fin des crises, les postes de dépense relatifs à la santé et à la protection sociale se stabilisent à un seuil qui,

¹⁵ Il convient de rappeler que les dépenses publiques de santé en Italie sont principalement gérées par les administrations régionales.

bien que contraint à un recul destiné à s'intensifier face au concurrent que constituent les dépenses militaires, n'est jamais inférieur à celui qui les caractérisait dans les années quatre-vingt-dix, est particulièrement significatif¹⁶.

Graph. 2.8 Dépenses de protection sociale en % du PIB : Allemagne, Espagne, France, Italie,

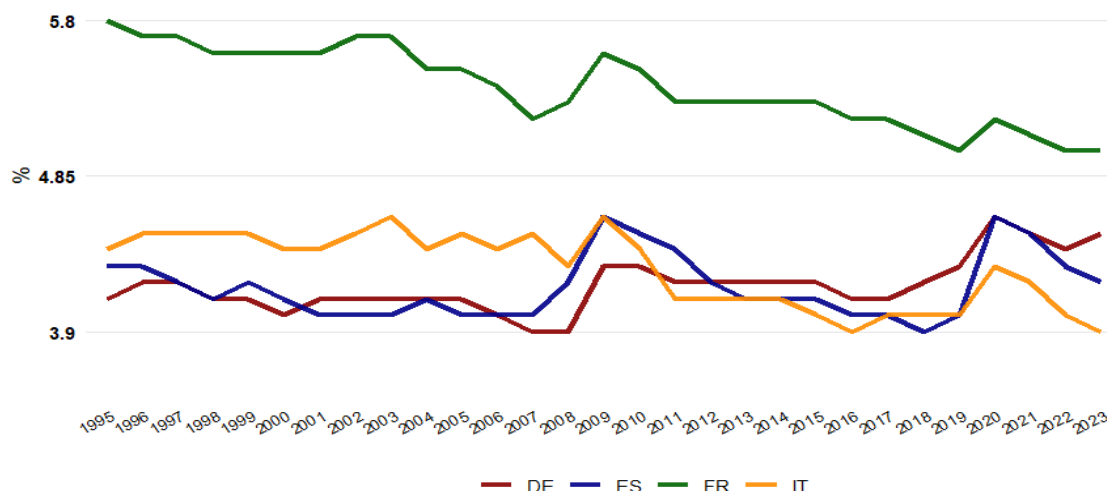


Élaboration Archivio Disarmo à partir des données Eurostat.

L'hétérogénéité des politiques de dépense en matière de protection sociale mises en œuvre par l'Allemagne, l'Espagne, la France et l'Italie est également significative (voir graph. 2.8). La série historique illustre le passage d'un modèle « protecteur » (comme les modèles français et italien et, plus modérément, allemand) équivalant à 24% du PIB, à un modèle relativement « individualiste » (comme le modèle espagnol, qui se maintient autour de 18% du PIB), montrant que les réponses de court terme aux chocs varient selon l'architecture institutionnelle de chacun des États membres. Malgré les différentes politiques sociales mises en œuvre par les principales économies de l'UE, à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine se dessine un recul commun du *social burden* dans les quatre pays.

¹⁶ Dans ce cas, l'exception est représentée par les dépenses de protection sociale de l'Allemagne, qui, à partir de 2010, passent en dessous du seuil observé dans les années 1990.

Graph. 2.9 Dépenses d'éducation en % du PIB : Allemagne, Espagne, France, Italie, 1995-2023

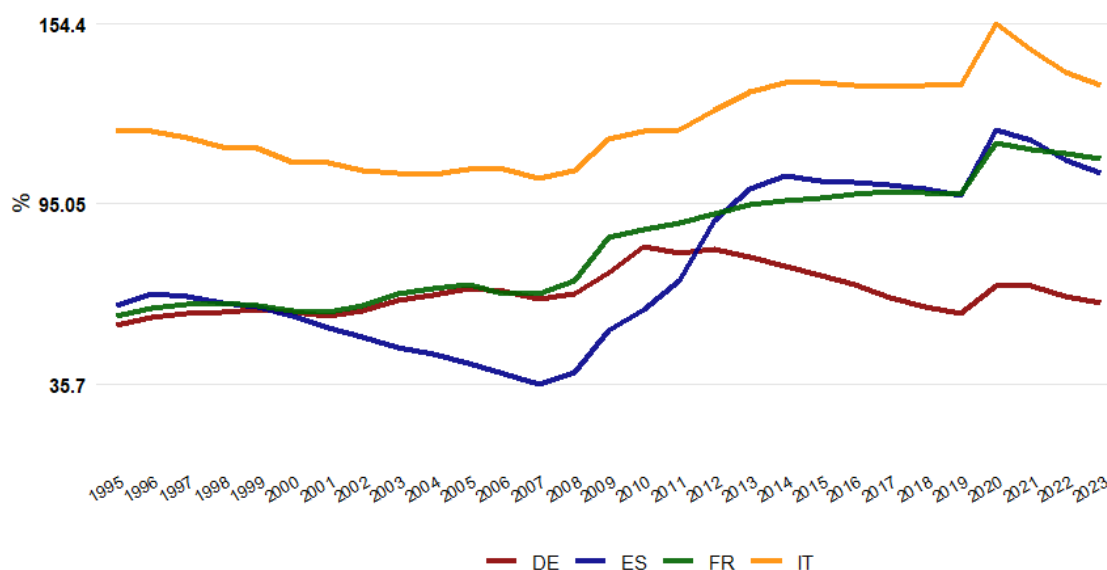


Élaboration Archivio Disarmo à partir des données Eurostat.

À la différence de la santé et de la protection sociale, la troisième dépense du welfare – celle consacrée à l'éducation – montre une dynamique de stagnation substantielle, voire d'érosion véritable. Celle-ci est macroscopique dans le cas français, alors même que la France partait d'une position extrêmement privilégiée (voir graph. 2.9). L'évolution de l'Allemagne, de l'Espagne et de l'Italie, en moyenne inférieure à 5% du PIB, configure l'éducation comme la « victime désignée » des coupes dans les budgets publics. Par rapport à la santé et à la protection sociale (deux grands postes de dépense caractérisés par un haut degré de politicit ), l'éducation apparaît comme le secteur le plus vuln rable aux pressions de *crowding out* g n r es par le besoin militaire soudain de l'UE. Dans ce cadre, l'Allemagne constitue une exception positive puisque, m me apr s le d clenchement de la guerre en Ukraine, les d penses allemandes d ducation recommencent   augmenter.

 galement significatif, bien que n gatif, est l'effondrement des d penses scolaires en Italie qui, de deuxi me parmi les principales  conomies de l'UE dans les ann es quatre-vingt-dix, est devenue la derni re  conomie en mati re d'investissements dans l ducation (voir graph. 2.9). Enfin, l'analyse de la s rie historique relative   la dette publique des principales  conomies europ ennes met en  vidence l' puisement de l'espace fiscal de l'UE (voir graph. 2.10).

Graph. 2.10 Dette publique en % du PIB : Allemagne, Espagne, France, Italie, 1995-2023



Élaboration Archivio Disarmo à partir des données Eurostat.

La divergence entre les politiques d'accumulation de la dette menées par la France, l'Espagne et surtout l'Italie (durablement au-dessus de 100% du PIB) et la politique de frugalité et de rigueur poursuivie par l'Allemagne¹⁷ est emblématique de la crise de la dette qui menace certains États membres. Dans l'impossibilité de financer par le déficit l'augmentation des dépenses de défense, en raison des contraintes du Pacte de stabilité, le montant de la dette publique rend inévitable, pour des pays comme l'Espagne, la France et l'Italie, une *spending review* des postes budgétaires.

¹⁷ Font exception les pics postérieurs à 2008 et à 2020, qui restent toutefois constamment inférieurs à 90% du PIB.

2.2. Politiques industrielles

2.2.1. Le contexte international

Dans la perspective d'une défense commune, le présent paragraphe illustre l'état de la *Base industrielle de défense* (BID)¹⁸ européenne à partir des données du SIPRI Arms Industry Database. Il examine les revenus militaires à prix constants de 23 entreprises opérant dans le domaine de la défense au cours de la période 2011-2024¹⁹. L'analyse met en évidence que, malgré la détérioration de la sécurité globale, la BID européenne n'a pas suivi un parcours cohérent d'intégration en tant qu'Union européenne ; elle s'est au contraire caractérisée par un processus de renationalisation des capacités industrielles, en particulier après le déclenchement de la guerre en Ukraine.

En 2024, l'estimation des revenus militaires réels des principaux groupes industriels militaires de Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie²⁰, du Royaume-Uni²¹ et de l'UE²² s'élève à 267,1 milliards de dollars, enregistrant une augmentation relative de 33,6% par rapport à 2015²³ (voir graph. 2.11). La composition des revenus militaires des principaux acteurs internationaux met en

¹⁸ La Base industrielle de défense (BID) représente un élément fondamental pour les politiques de défense et de dissuasion d'un État. Elle peut être définie comme le secteur politico-industriel qui réunit des acteurs publics et privés afin de développer et de produire des technologies militaires ou dual-use. Si les notions d'« industriel » et de « défense » clarifient l'arène politique de référence, celle de « base » apparaît assez vague et est employée comme un terme ombrelle capable de réunir l'ensemble des acteurs, entreprises (grands groupes, petites et moyennes entreprises), laboratoires et centres de recherche publics ou privés liés à l'industrie de défense (Masson *et al.*, 2013 ; Schütz e Mölling, 2018 ; Faure, 2025).

¹⁹ Voir note méthodologique, p. 72.

²⁰ S'agissant plus particulièrement des champions industriels chinois et russes, le SIPRI fournit les données de 2015 à 2024.

²¹ Échantillon constitué de BAE Systems et Rolls-Royce.

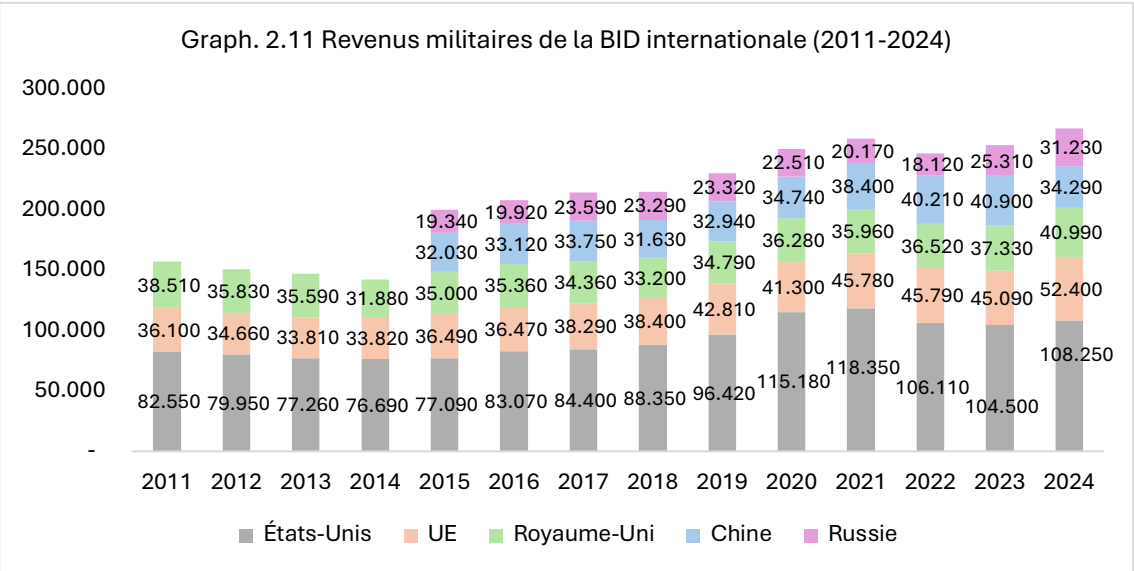
²² La BID de l'UE a été estimée en agrégeant les revenus militaires réels de la France (Naval Group, Thales), de l'Allemagne (Rheinmetall, ThyssenKrupp), de l'Italie (Fincantieri, Leonardo), de la Pologne (PGZ), et de la Suède (Saab). Dans l'estimation de la BID de l'UE, il convient de souligner que la France est surestimée, puisqu'elle compte – au cours de la période 2011-2024 – quatre entreprises dans le SIPRI Arms Industry Database. Afin d'obtenir des clusters homogènes (tant par pays que par domaine de défense), Dassault Aviation Group et Safran ont été exclus. L'agrégat de l'UE ne comprend pas d'entreprises espagnoles (Navantia) car la série historique (2011-2024) est incomplète. Il convient de souligner que, pour Navantia, les années 2014-2015-2016-2017 sont manquantes, tandis que, pour Czechoslovak Group (République tchèque) seules les années 2023-2024 sont disponibles. Les données relatives aux groupes transeuropéens (Airbus, KNDS, MBDA) n'ont pas été prises en compte, afin de garantir une plus grande comparabilité avec les BID de la Chine, des États-Unis, du Royaume-Uni, de la Russie, composées exclusivement de champions industriels nationaux.

²³ S'agissant plus particulièrement de l'agrégat industriel de l'OTAN (États-Unis, Royaume-Uni, UE), l'augmentation absolue par rapport à 2011 est égale à 110 milliards de dollars (soit une augmentation relative de 69,9%).

évidence l'hégémonie de l'industrie états-unienne. Avec un chiffre d'affaires passant de 82,5 milliards de dollars en 2011 à 108,2 milliards en 2024 (soit une augmentation relative de 31,1%), les champions industriels états-uniens (Lockheed Martin, RTX)²⁴ apparaissent en croissance constante, reflétant une demande intérieure et une projection globale inégalées par les autres concurrents internationaux (voir graph. 2.12).

L'écart en termes absolus par rapport aux deuxième et troisième conglomérats industriels en matière de revenus militaires (Royaume-Uni et UE) demeure supérieur à un rapport de 2 à 1 pendant toute la période analysée, ce qui réduit, du moins à court terme, les attentes d'autonomie stratégique européenne par rapport au rôle transatlantique.

Après l'industrie états-unienne vient l'industrie européenne (Royaume-Uni et UE), dont les revenus militaires ont certes augmenté de 25,2% entre 2011 et 2024. En désagrégeant les données entre la BID de l'UE et celle du Royaume-Uni, celles-ci constituent – respectivement – les deuxième et troisième macro-agrégats en matière de revenus militaires au niveau international. Les données illustrent une transition dans les rapports de force : en 2011, les champions industriels britanniques ont enregistré des revenus militaires de 38,5 milliards de dollars, soit une valeur supérieure à celle de l'ensemble de l'agrégat UE (36,1 milliards de dollars). En 2024, cette relation s'est inversée et les revenus militaires de l'Union (52,4 milliards de dollars) ont dépassé ceux du Royaume-Uni (40,9 milliards de dollars)²⁵, enregistrant une augmentation relative de 45,2%.



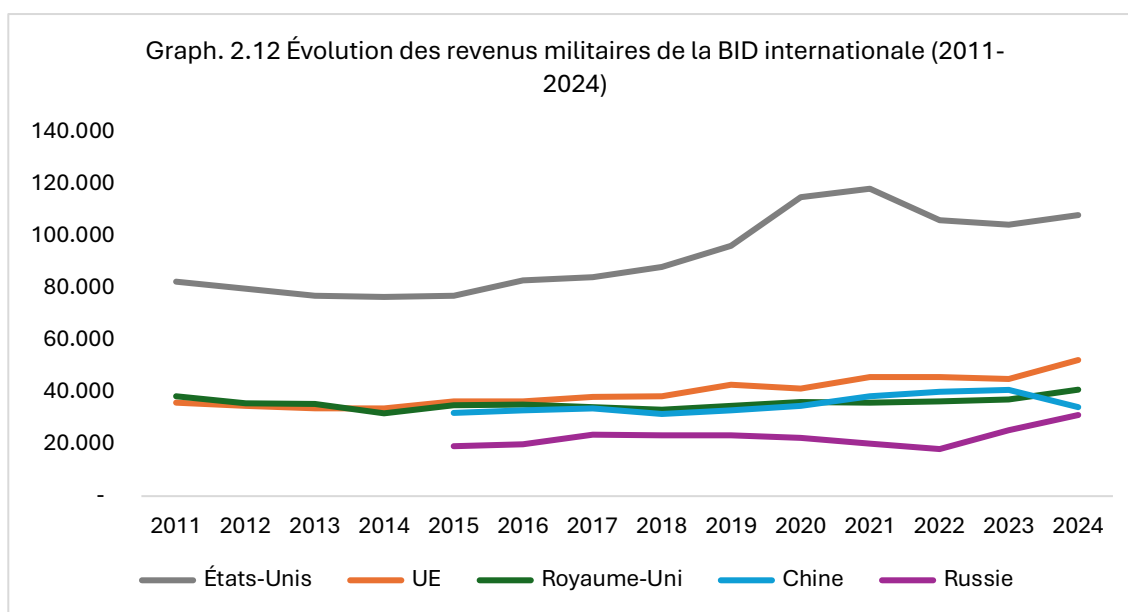
Millions d'euros à prix constants (2024). Élaboration Archivio Disarmo à partir du SIPRI Arms Industry Database.

²⁴ Raytheon jusqu'en 2019, puis Raytheon Technologies (2020-2022) et enfin RTX (2023-2024).

²⁵ Augmentation relative (2011-2024) +0,6%.

Les champions industriels chinois (Avic, Norinco), avec un volume de revenus militaires passant de 32 milliards de dollars en 2015 à 34,2 milliards en 2024 (augmentation relative 7,1%), représentent les véritables concurrents des industries de l'UE et du Royaume-Uni. La croissance chinoise, presque constante jusqu'en 2023 – année où elle enregistre un fléchissement par rapport au triennat précédent (2021-2023) – suggère une planification industrielle de long terme visant à soutenir une posture assertive, en particulier dans les zones d'intérêt stratégique de l'Indo-Pacifique.

Malgré le régime de sanctions, les champions industriels russes (Rostec, United Shipbuilding Corp.) font preuve d'une résilience notable, tirée par l'économie de guerre. La BID de la Russie est passée de 19,3 milliards de dollars de revenus en 2015 à 31,2 milliards en 2024, enregistrant la plus forte augmentation relative parmi les industries des cinq principaux acteurs internationaux (61,5%). Les données confirment la transition effective vers une économie de guerre, capable de soutenir la production industrielle malgré l'isolement des marchés occidentaux.



Millions d'euros à prix constants (2024). Élaboration Archivio Disarmo à partir du SIPRI Arms Industry Database.

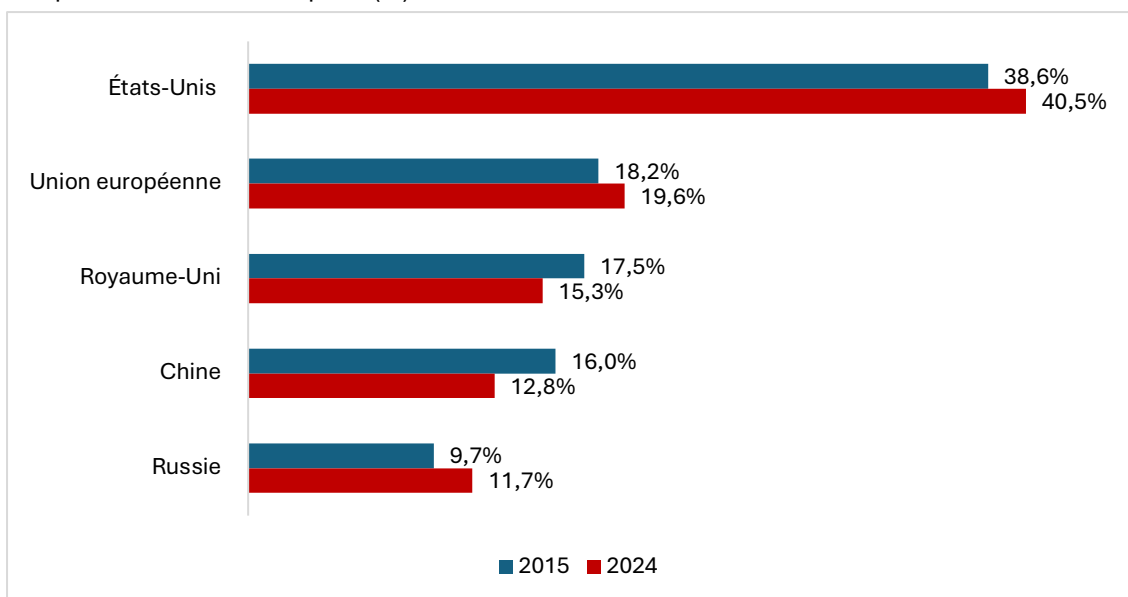
En analysant la variation des parts de marché des cinq principaux acteurs internationaux dans l'agrégat des revenus militaires, il apparaît que la BID des États-Unis a non seulement maintenu sa position dominante, mais a également érodé une part de marché au détriment de ses concurrents. Le chiffre relatif à la part russe est également significatif : malgré les sanctions occidentales, celle-ci enregistre la même augmentation relative que la BID états-unienne (voir graph. 2.13). Cette donnée montre que l'isolement économique occidental imposé à la Russie n'a pas affaibli l'industrie du pays ; au contraire, la transition vers une économie de guerre

a stimulé la production, faisant de la Fédération un acteur encore plus important sur le marché international des armements.

Bien que la contraction relative de la part chinoise des revenus semble contredire le récit de l'ascension de Pékin, elle doit être correctement interprétée. Les revenus militaires en termes absolus ont augmenté de manière constante jusqu'en 2023, mais à un rythme inférieur à celui des BID des États-Unis, de la Russie et de l'UE. Cette contraction suggère que l'industrie chinoise – n'étant engagée dans aucun conflit direct (à la différence de la Russie) ni dans des fournitures militaires massives (à la différence des États-Unis et de l'Europe) – accumule des capacités stratégiques plutôt que d'affecter des ressources productives à un usage immédiat.

À la contraction chinoise fait en partie contrepoids l'augmentation relative de la part de l'UE, tirée – plutôt que par une coordination stratégique efficace – par la demande exogène liée au déclenchement de la guerre en Ukraine. Parmi les pôles industriels « directement » impliqués dans le conflit, la BID britannique apparaît comme la plus sensible aux oscillations du marché. Alors que les États-Unis, la Russie et l'UE ont accru leur production industrielle afin de satisfaire l'augmentation de la demande, l'industrie britannique de défense n'a pas capté les impulsions productives dictées par le réarmement au même titre que ses concurrents. Les données agrégées montrent que le marché international de la défense récompense les systèmes industriels dotés d'une *surge capacity* – tels que les États-Unis, la Russie et, en partie, l'UE – capables d'apporter une réponse immédiate aux pics de demande.

Graph. 2.13 Variation des parts (%) des revenus militaires de la BID internationale : 2015 vs 2024



Élaboration Archivio Disarmo à partir du SIPRI Arms Industry Database.

2.2.2. Le contexte européen

Malgré l'évolution positive de l'agrégat de l'UE en termes de revenus militaires, cette expansion ne doit pas être interprétée comme l'indicateur d'une plus grande intégration industrielle. La croissance est en effet tirée par les États membres au détriment de la coopération transeuropéenne. Dans ce cadre, il convient de distinguer entre les BID nationales (Allemagne, Italie, France, Pologne²⁶, Suède) et les groupes industriels transeuropéens, qui ne sont pas inclus dans l'agrégat de l'UE.

Les sociétés transeuropéennes²⁷ sont considérées comme le vecteur de la défense commune (Hartley, 2019). Tout en demeurant le principal agrégat de l'Union (voir graph. 2.14), elles ont enregistré, entre 2011 et 2024, une contraction de leurs revenus militaires, passant de 18,9 à 17,2 milliards d'euros (diminution relative : -8,9%). La croissance de l'agrégat UE est donc imputable à l'essor d'acteurs nationaux tels que l'Allemagne et la Pologne, qui représentent les anomalies statistiques les plus significatives. Cette dynamique confirme la nature strictement nationale de la stratégie de réarmement, avec le risque de créer des déséquilibres internes au marché de la défense de l'UE.

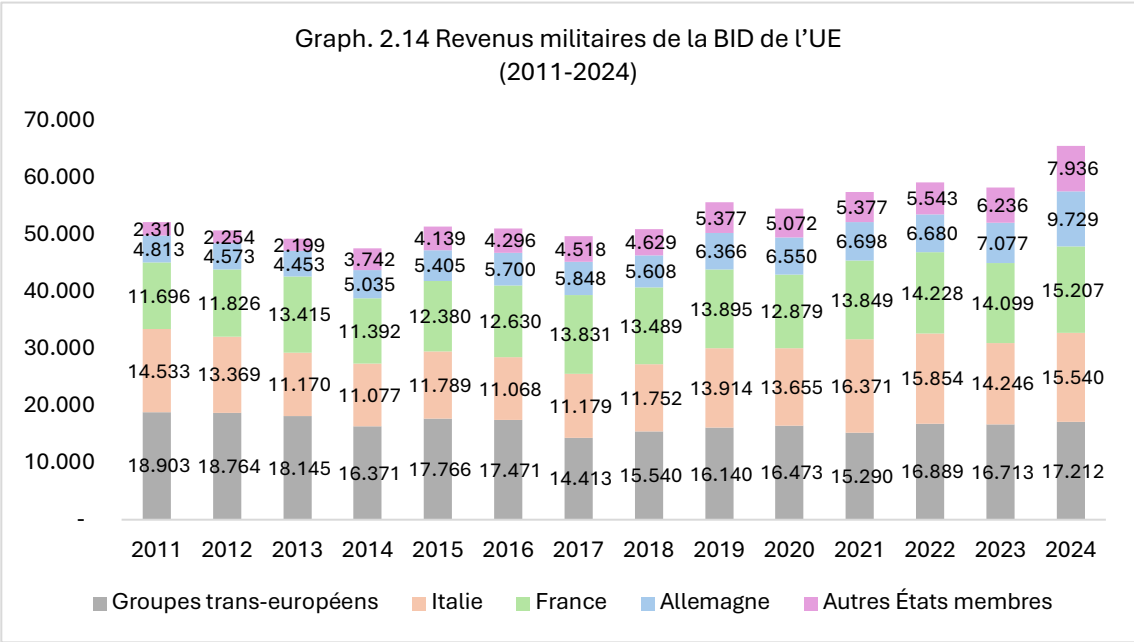
S'agissant plus particulièrement de la BID allemande, les revenus militaires ont doublé, passant de 4,8 milliards d'euros en 2011 à 9,7 milliards en 2024, avec une augmentation relative de 102%. La croissance rapide de l'industrie allemande, enregistrée en particulier au cours des deux dernières années, est liée à l'activation, par le gouvernement, du fonds spécial pour la défense. La croissance de la Pologne et de la Suède est également significative : leurs revenus militaires réels sont passés de 3,7 milliards d'euros en 2014 à 7,9 milliards en 2024, enregistrant la plus forte augmentation relative parmi les agrégats de l'UE (+112,1%) (voir graph. 2.15). Cette croissance représente un symptôme supplémentaire d'une politique industrielle européenne centrée sur les États membres, avec le risque de cristalliser – sinon d'accroître – la fragmentation actuelle de la BID de l'UE.

La France maintient une croissance stable, passant de 11,6 milliards d'euros en 2011 à 15,2 milliards en 2024, avec une augmentation relative de 30%. L'évolution de la BID française reflète une politique industrielle structurée et cohérente, en ligne avec la demande domestique, européenne et mondiale.

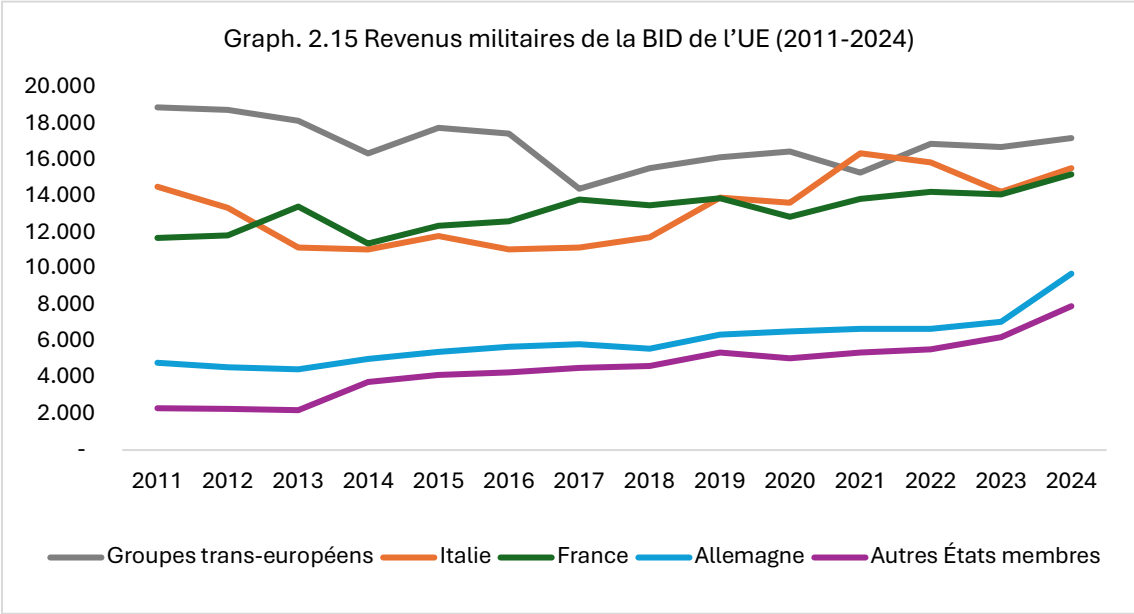
²⁶ Le SIPRI fournit les données relatives à la Pologne (PGZ) de 2014 à 2024. L'estimation de la BID des autres États membres a été obtenue en agrégeant les données de la Suède (Saab), disponibles jusqu'en 2011, et celles de PGZ, disponibles à partir de 2014.

²⁷ La BID transeuropéenne a été estimée en agrégeant les revenus militaires réels d'Airbus et de MBDA. MBDA est une joint-venture constituée par Airbus (37,5%), BAE Systems (37,5%) et Leonardo (25%), et représente le principal producteur européen de missiles.

Bien que les niveaux de chiffre d'affaires dépassent, aussi bien en 2011 (14,5 milliards d'euros) qu'en 2024 (15,5 milliards), ceux de tous les concurrents de l'UE, l'industrie italienne de défense met en évidence les plus grandes difficultés à capitaliser l'augmentation de la demande globale, avec une augmentation relative (2011-2024) de +6,9%.



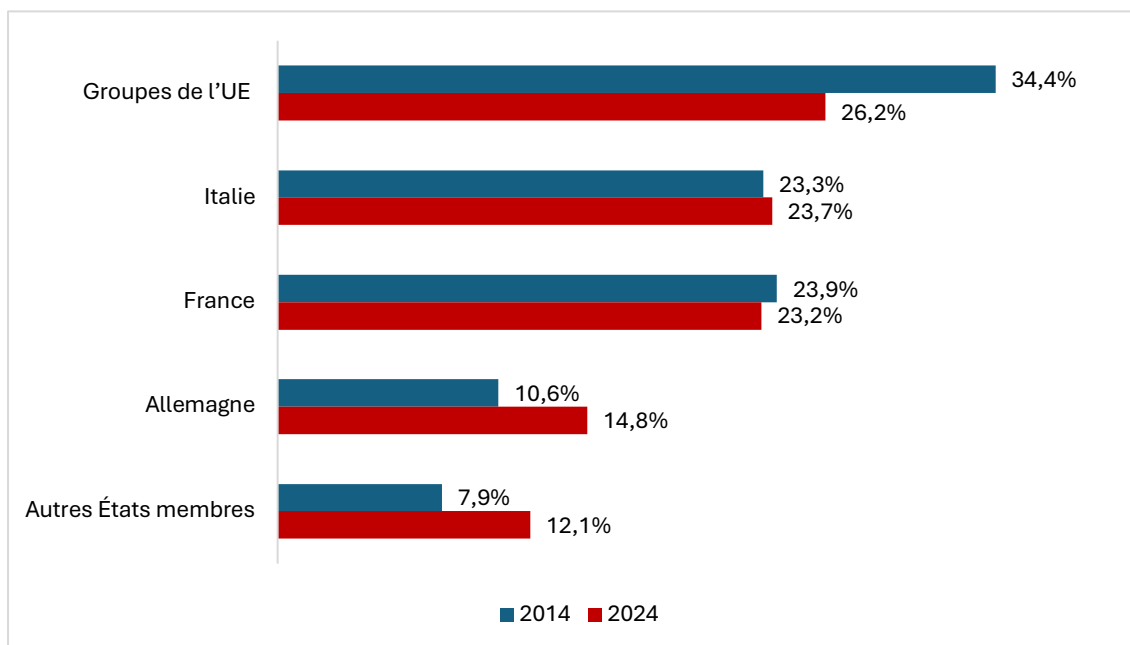
Millions d'euros à prix constants (2024). Élaboration Archivio Disarmo à partir du SIPRI Arms Industry Database.



En analysant les variations des parts nationales dans l'agrégat des revenus militaires de l'UE, le graphique 2.16 (voir) illustre une reconfiguration radicale de l'industrie européenne de défense. Entre 2014 et 2024, on assiste au déclin des chiffres d'affaires réels des conglomérats transeuropéens, dont la part se réduit de 34,4% en 2014 à 26,2% en 2024, pour s'établir au niveau des BID nationales de la France et de l'Italie. Les données montrent que la part de marché transeuropéenne a été érodée par deux dynamiques parallèles : d'une part, l'essor de l'Allemagne, apparue comme l'industrie nationale de défense connaissant la plus forte croissance, avec une part relative passant de 10,6% en 2014 à 14,8% en 2024 ; d'autre part, la fragmentation du marché européen de la défense, liée à l'émergence des BID d'autres États membres (Pologne, Suède), dont la part est passée de 7,9% (2014) à 12,1% (2024).

Alors que la France et l'Italie – malgré leurs différences consolidées (voir infra) – maintiennent des parts de revenus militaires presque inchangées, le dynamisme de la BID de l'UE est déterminé par le réarmement allemand déjà évoqué et par le rôle non négligeable d'autres producteurs comme la Pologne et la Suède. Il est donc légitime d'affirmer que l'augmentation actuelle des dépenses militaires européennes favorise une politique industrielle qui, au détriment de l'intégration (les groupes transeuropéens) privilégie les BID des États membres.

Graph. 2.16 Variation des parts (%) des revenus militaires de la BID de l'UE : 2014 vs. 2024



Élaboration Archivio Disarmo à partir du SIPRI Arms Industry Database.

2.2.3. Les domaines de la défense européenne

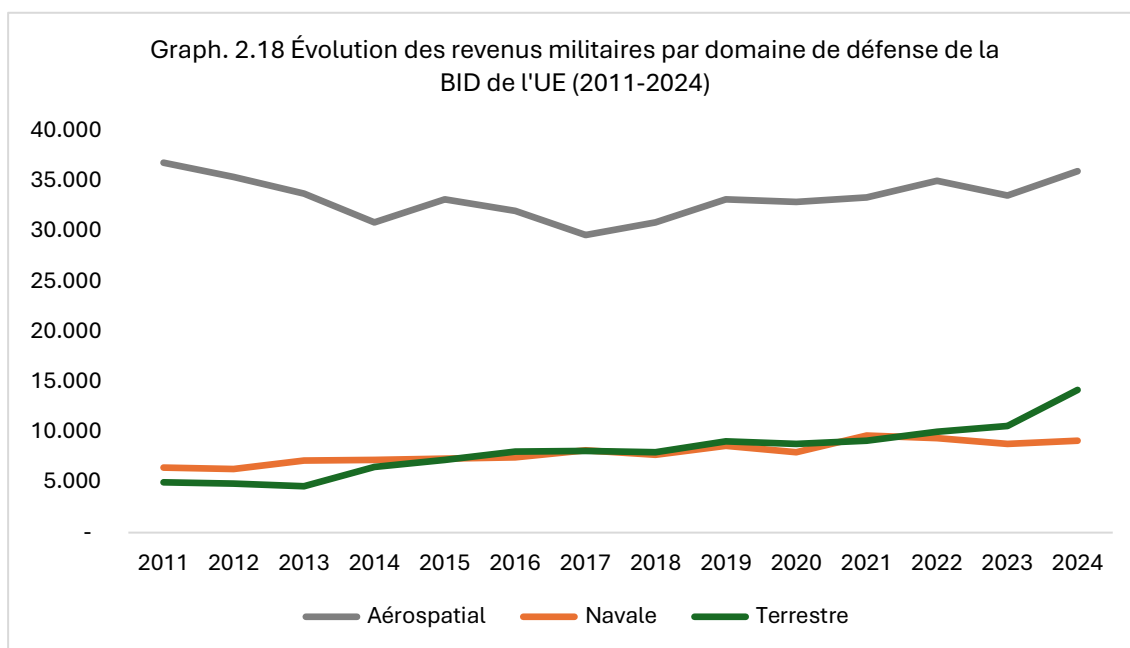
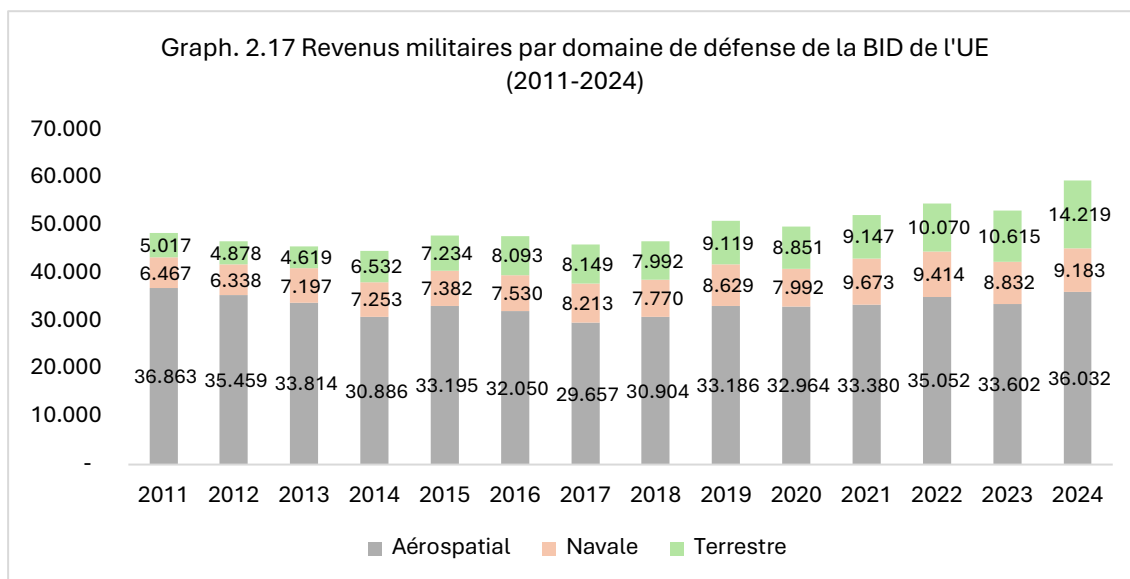
S'agissant plus particulièrement des domaines de la défense européenne, il existe un écart stratégique entre le secteur aérospatial²⁸, le secteur naval²⁹ et le secteur terrestre³⁰. En termes absolus, la défense aérospatiale constitue le principal domaine de la BID de l'UE, avec un volume de revenus militaires qui, avec 36 milliards d'euros en 2024, équivaut au quadruple de la défense navale (9,1) et à plus du double de la défense terrestre (14,2) (voir graph. 2.17). Malgré cela, le secteur aérospatial, considéré comme celui présentant la plus forte intensité technologique (Boddy et Lovering, 1986 ; Carou, 2021), semble marquer le pas par rapport à la réactivité des deux autres secteurs.

Malgré une rhétorique institutionnelle centrée sur la souveraineté technologique et sur les systèmes de défense de troisième génération (par exemple GCAP, FCAS, Eurodrone), il apparaît clairement que l'industrie européenne a évolué dans une direction opposée à celle qui était théorisée, en se concentrant sur les aspects les plus conventionnels de la guerre. L'augmentation rapide des revenus militaires de la défense terrestre après le déclenchement de la guerre en Ukraine est emblématique de cette trajectoire : entre 2023 et 2024, ils augmentent de 34% (voir graph. 2.18). L'évolution de l'agrégat aérospatial est également significative : en 2011, celui-ci avait généré 36,8 milliards d'euros de revenus militaires et, après le minimum atteint en 2017 (29,6 milliards d'euros) – ce n'est qu'en 2024 (36) qu'il est revenu aux niveaux de 2011.

²⁸ La BID aérospatiale de l'UE a été estimée en agrégeant les revenus militaires réels d'Airbus, Leonardo et Thales.

²⁹ La BID navale de l'UE a été estimée en agrégeant les revenus militaires réels de Fincantieri, Naval Group et ThyssenKrupp.

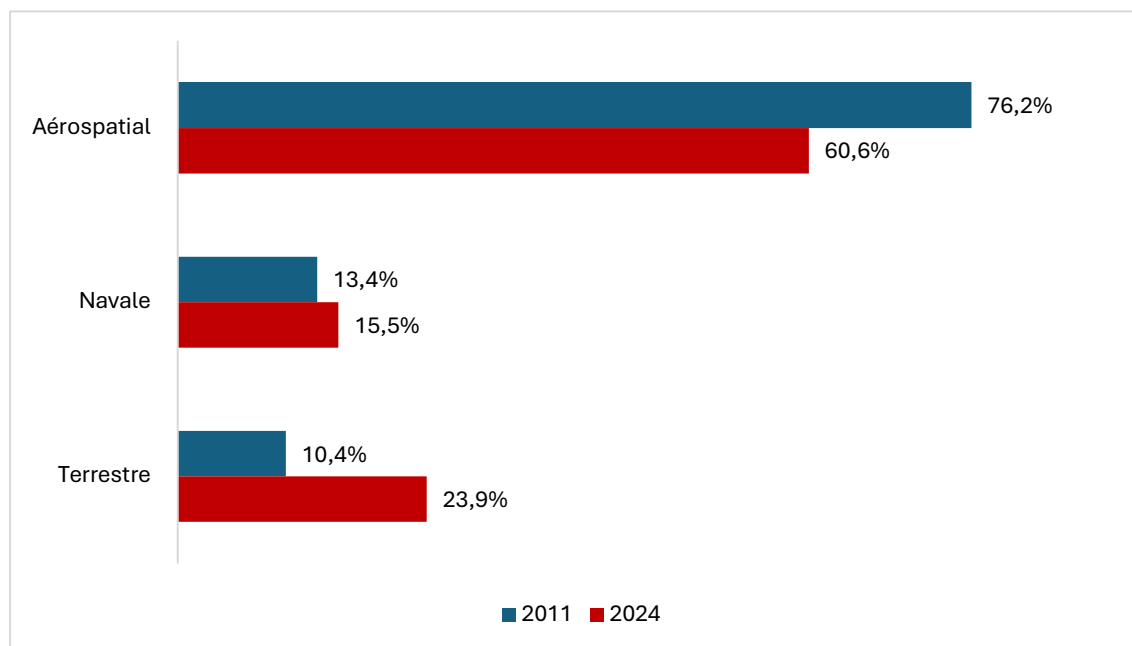
³⁰ La BID terrestre de l'UE a été estimée en agrégeant les revenus militaires réels de KNDS, PGZ et Rheinmetall.



En termes relatifs, entre 2011 et 2024, le secteur aérospatial a subi une contraction de -2,3%. Le recul de sa place dans l'agenda industriel européen est attesté par la contraction de la part aérospatiale dans l'agrégat des revenus militaires de l'UE. Celle-ci chute de 76,2% (2011) à 60,6% (2024), mettant au jour plusieurs dynamiques parallèles : la perte de compétitivité de l'industrie aérospatiale de l'UE par rapport à ses concurrents régionaux (comme le Royaume-Uni, voir infra) et internationaux (Latham, 2021) ; la saturation des capacités productives de l'industrie européenne, qui n'a pas été compensée par des investissements technologiques structurels (Freyrie, 2023) ; et les

conditionnements exercés par l’allié états-unien³¹ (en particulier sous la seconde administration Trump). La stagnation de la défense aérospatiale est encore plus évidente lorsqu’on la compare avec l’agrégat de la défense navale et de la défense terrestre de l’UE. Alors que la première a montré des signes de saturation, la seconde a enregistré une expansion, jouant le rôle de moteur des dépenses militaires européennes.

Graph. 2.19 Variation des parts (%) des revenus militaires par domaine de défense de l’UE : 2011 vs. 2024



Élaboration Archivio Disarmo à partir du SIPRI Arms Industry Database.

Bien qu’il demeure largement inférieur à l’agrégat aérospatial, le volume des revenus militaires navals et terrestres a plus que doublé, passant de 11,5 milliards d’euros en 2011 à 23,4 milliards en 2024, avec une augmentation relative de 103,8 103,8%. La transformation de la BID de l’UE n’a pas seulement modifié les rapports de force industriels au profit de la défense militaire traditionnelle, mais elle a également porté atteinte à la notion de défense commune qui, malgré la rhétorique des institutions européennes, a reculé d’une perspective de « troisième génération » vers une approche de plus en plus conventionnelle. Ce changement est mis en évidence par l’expansion de la part navale et terrestre. En 2011, la somme de ces deux domaines représentait environ 1/4 (23,8%) des revenus militaires de l’UE ; ce

³¹ Il convient de souligner que les États-Unis sont le principal fournisseur de systèmes d’armes des États membres : 38 % des exportations militaires américaines sont destinées à l’UE (George *et al.*, 2026).

rapport s'est modifié en 2024, lorsque la défense navale et terrestre en est venue à représenter environ 40% de la BID de l'UE.

En analysant séparément le domaine naval et le domaine terrestre, d'autres éléments apparaissent concernant l'état de l'industrie européenne. La croissance du domaine naval est modérée, mais constante dans le temps, passant de 6,4 milliards d'euros en 2011 à 9,2 milliards d'euros en 2024, avec une augmentation relative de 42%. Parmi les trois domaines de la défense européenne, il est celui qui a maintenu la part relative la plus stable, enregistrant une variation positive de deux points de pourcentage, tandis que l'aérospatial en a cédé environ 16 au terrestre. Ce dernier est le domaine industriel qui a enregistré le changement le plus significatif, en s'imposant comme le deuxième agrégat économique de la défense de l'UE. Comme on l'a vu dans le graphique 2.17 (voir), les revenus militaires réels ont presque triplé, passant de 5 milliards d'euros en 2011 à 14,2 milliards en 2024, avec une augmentation de 183,4%. La variation de sa part relative, qui a plus que doublé en passant de 10,4% (2011) à 23,9% (2024), est emblématique du cycle expansif du secteur terrestre (voir graph. 2.19).

La discontinuité est marquée par l'invasion russe de l'Ukraine. À partir de 2022, on observe une accélération verticale de la défense de l'UE et, compte tenu de la nature du conflit, le domaine terrestre domine. Cette évolution suggère une modalité de « procurement d'urgence », centrée sur la reconstitution des stocks (munitions, véhicules blindés, etc.) plutôt que sur un développement technologique de long terme³². Alors que la BID terrestre répond rapidement à la demande, la stagnation de la défense aérospatiale soulève de sérieuses interrogations sur l'autonomie stratégique de l'Union. Il apparaît clairement que l'UE finance les domaines les plus conventionnels du conflit ; toutefois, il n'en va pas de même, avec le même degré d'adéquation, pour les capacités de défense de nouvelle génération (que l'on pense au projet Eurodrone, en chantier depuis 2017) (Leonardo, 2026). La configuration actuelle de l'industrie de défense de l'UE risque de soutenir la création d'une armée « lourde », technologiquement traditionnelle, tandis que, pour les capacités de défense du futur, elle dépend largement de fournisseurs extra-UE³³.

³² Dans ce cadre, il convient de citer l'ASAP (voir supra, par. 1.6).

³³ C'est probablement avec cette conscience que, le 6 mars 2025, Leonardo a signé un protocole d'accord avec Baykar Technologies (Turquie) afin de créer une joint-venture pour la production de systèmes aériens sans pilote (Leonardo, 2025). En outre, le 11 février 2026, la Commission européenne a annoncé le lancement de la dite « Alliance sur les drones » avec l'Ukraine. L'objectif est de réunir les producteurs européens avec des start-up et des entreprises ukrainiennes afin d'exploiter le savoir-faire et la BID mis à disposition par les autorités de Kiev (Ansa, 2026).

2.2.3.1. La défense aérospatiale européenne

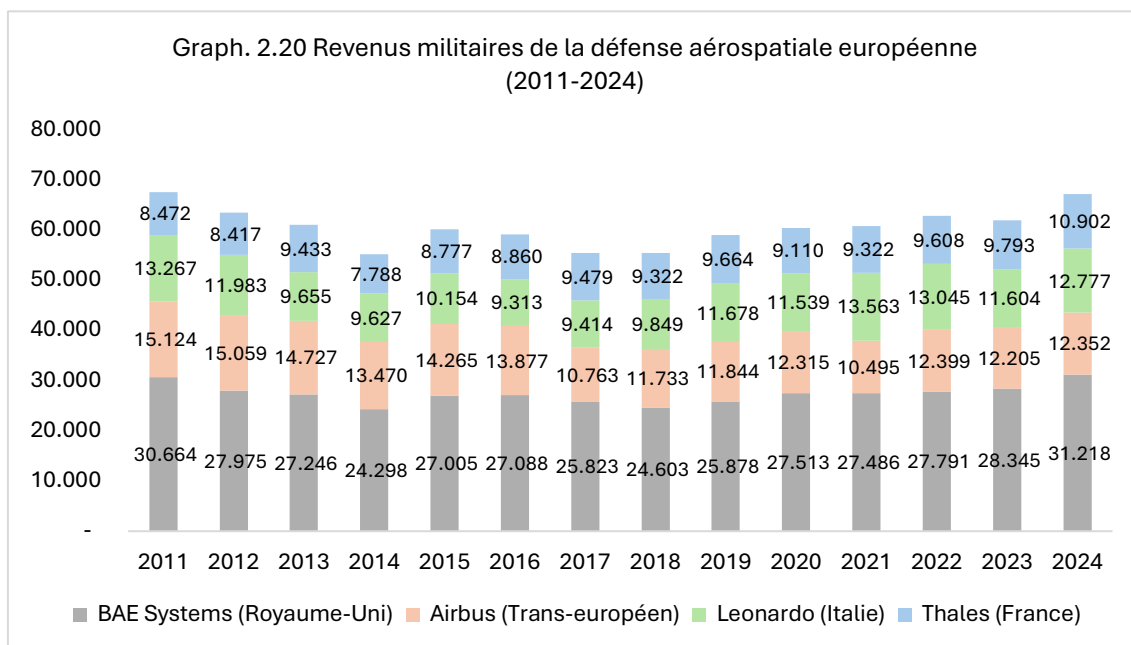
En isolant les revenus militaires réels des quatre principaux champions de l'industrie aérospatiale européenne (BAE Systems, Airbus, Leonardo, Thales) il apparaît avec encore davantage d'évidence que le modèle de défense commune a cédé le pas aux industries nationales. L'analyse met en évidence une hétérogénéité significative dans les réponses nationales aux stimuli de la demande, révélant une fragmentation non seulement entre les trois domaines de la défense européenne – en concurrence pour l'allocation des ressources publiques – mais aussi au sein même des secteurs.

En premier lieu, une différence structurelle émerge entre la britannique BAE Systems et les sociétés de l'UE (Airbus³⁴, Leonardo³⁵, Thales). Aucune de ces sociétés n'atteint les niveaux de BAE Systems, qui demeure le principal pôle industriel de la défense aérospatiale européenne. Avec une augmentation relative de 1,8% (2011-2024), les revenus militaires réels de BAE Systems s'établissent en 2024 à 31,2 milliards d'euros, dépassant en moyenne de plus de 10 milliards d'euros tous les concurrents de l'UE (voir graph. 2.20). Les courbes des revenus militaires d'Airbus, Leonardo et Thales montrent une convergence dans la fourchette comprise entre 11 et 13 milliards d'euros. Toutefois, alors qu'en 2011 l'écart entre les revenus militaires de ces sociétés était significatif, avec une différence de 6,6 milliards d'euros entre le maximum d'Airbus et le minimum de Thales, il s'est réduit en 2024 à 1,8 milliard d'euros, indiquant un nivellement des magnitudes financières entre les pôles industriels de la défense aérospatiale de l'UE (voir graph. 2.21).

S'agissant plus particulièrement d'Airbus, le groupe transeuropéen constitue le premier conglomérat industriel de l'UE en termes de revenus militaires. Bien qu'il montre des signes de reprise, Airbus sort de douze années de relatif déclin, enregistrant, entre 2011 et 2024, une contraction de -18,3% (la pire performance relative dans le domaine de la défense aérospatiale européenne).

³⁴ Airbus – EADS (*European Aeronautic Defence and Space Company*) jusqu'en 2013 – est née en 2000 de la fusion entre l'allemande DaimlerChrysler Aerospace, la française Aérospatiale-Matra et l'espagnole Construcciones Aeronáuticas SA.

³⁵ Finmeccanica jusqu'en 2015.

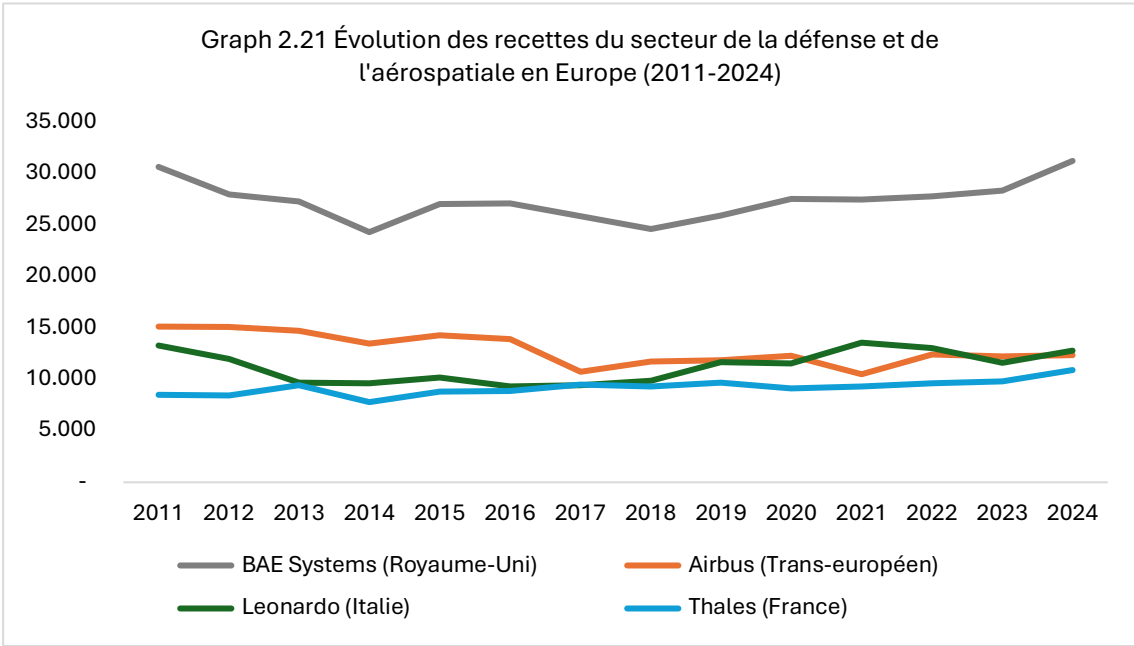


L'italienne Leonardo représente le principal pôle industriel parmi les États membres et le deuxième acteur de la défense aérospatiale de l'UE. Entre 2011 et 2024, bien qu'avec une évolution moins défavorable que celle d'Airbus, Leonardo enregistre également une diminution relative (-3,7%). Parmi les quatre champions industriels analysés, la française Thales est la société qui affiche la meilleure performance relative. Elle présente le niveau de départ le plus bas parmi les revenus militaires de la BID aérospatiale de l'UE ; grâce à une croissance constante, Thales a partiellement comblé l'écart avec les autres concurrents de l'UE, dépassant durablement le seuil de 9 milliards d'euros et clôturant l'année 2024 avec des revenus militaires égaux à 10,9 milliards d'euros.

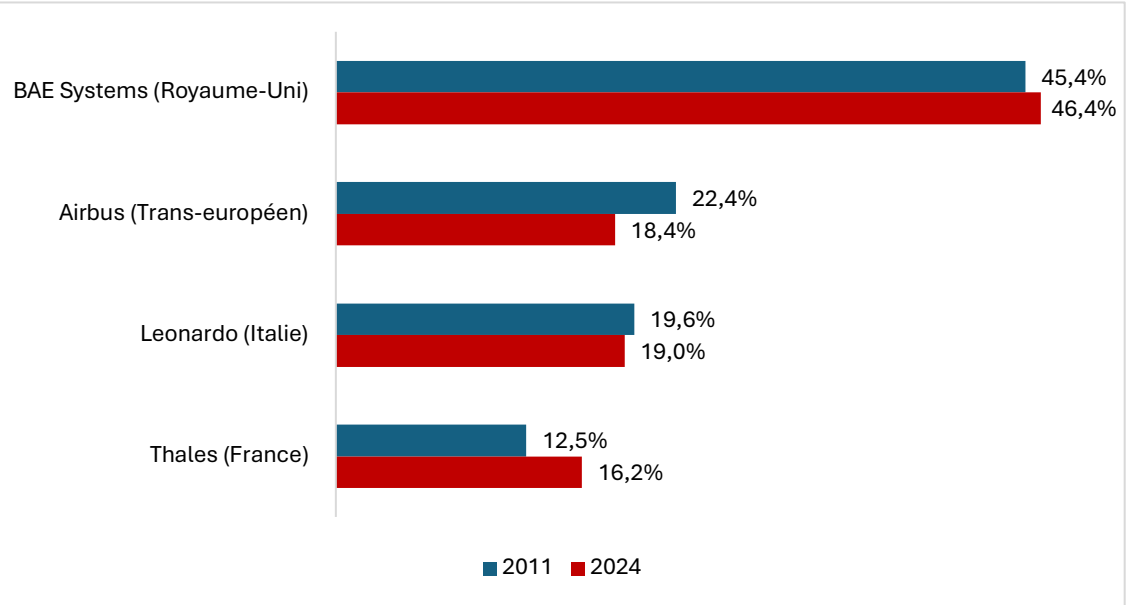
En ce qui concerne les directives de l'OTAN adoptées à Newport en 2014, les données relatives à la défense aérospatiale européenne mettent en évidence un écart significatif dans la transmission des engagements pris aux agendas industriels nationaux. Au cours des trois années qui ont suivi le sommet de l'OTAN (2015-2017), tandis que BAE Systems et Thales ont amorcé une croissance structurelle, Leonardo et, en particulier, Airbus ont subi une contraction de leurs revenus militaires. Cette donnée suggère que l'impulsion donnée aux investissements de l'OTAN a favorisé d'autres domaines de la défense et les industries nationales, au détriment du secteur aérospatial et des approches diversifiées et/ou transeuropéennes.

Au cours du triennat 2022-2024, le conflit entre la Russie et l'Ukraine a fonctionné, pour certaines entreprises aérospatiales, comme un multiplicateur des revenus militaires. BAE Systems consolide son hégémonie, tandis que Thales

apparaît comme la société la plus dynamique en termes relatifs. Cette dernière tendance signale un déplacement stratégique de la demande vers l'électronique de défense, la cybersécurité et les systèmes C4ISR, secteurs dans lesquels la société française excelle. À l'inverse, Leonardo montre une certaine stabilité : malgré le redressement observé au cours de la période 2023-2024 (durant laquelle elle atteint 12,7 milliards d'euros de revenus militaires), elle ne parvient pas à dépasser de manière significative les niveaux antérieurs à 2014. En termes réels, cela signifie que la société italienne a maintenu intacte sa valeur.



Graph. 2.22 Variation des parts (%) des revenus militaires de la défense aérospatiale UE : 2011 vs. 2024



Élaboration Archivio Disarmo à partir du SIPRI Arms Industry Database.

L'analyse des parts de marché relatives à la défense aérospatiale européenne met en évidence une restructuration des équilibres industriels dans une direction opposée à l'hypothèse d'une intégration transeuropéenne croissante (voir graph. 2.22). Le Royaume-Uni (BAE Systems) non seulement maintient sa part inchangée, mais renforce sa centralité, passant de 45,1% (2011) à 46,4% (2024). La domination britannique est politiquement significative, dans la mesure où elle montre que le principal acteur de l'industrie aérospatiale européenne opère en dehors de l'UE.

Toutefois, la performance la plus préoccupante pour les ambitions d'une défense commune est celle d'Airbus, dont la part se contracte, passant de 22,4% (2011) à 18,4% (2024). Dans le contexte des pays de l'UE, c'est le champion français (Thales) qui capitalise la demande dans le domaine aérospatial, en augmentant sa part de 12,5% (2011) à 16,2% (2024). De son côté, le champion italien conserve ses positions, passant de 19,6% (2011) à 19% (2024). Malgré le réarmement mondial, Leonardo enregistre une possible stagnation de ses marchés de référence.

Le déclin du modèle industriel transeuropéen, assez efficace dans le domaine civil, subit les effets des préférences de portefeuille des États membres qui, en particulier en période de crise sécuritaire, privilégient les fournisseurs nationaux aux coproductions européennes. Le recul d'Airbus au profit de BAE (extra-UE) et de Thales (France-UE) montre que le marché de la défense aérospatiale récompense la spécialisation technologique et les industries nationales (ou atlantiques), plutôt que les grands programmes coopératifs européens, qui souffrent souvent d'inefficacités décisionnelles.

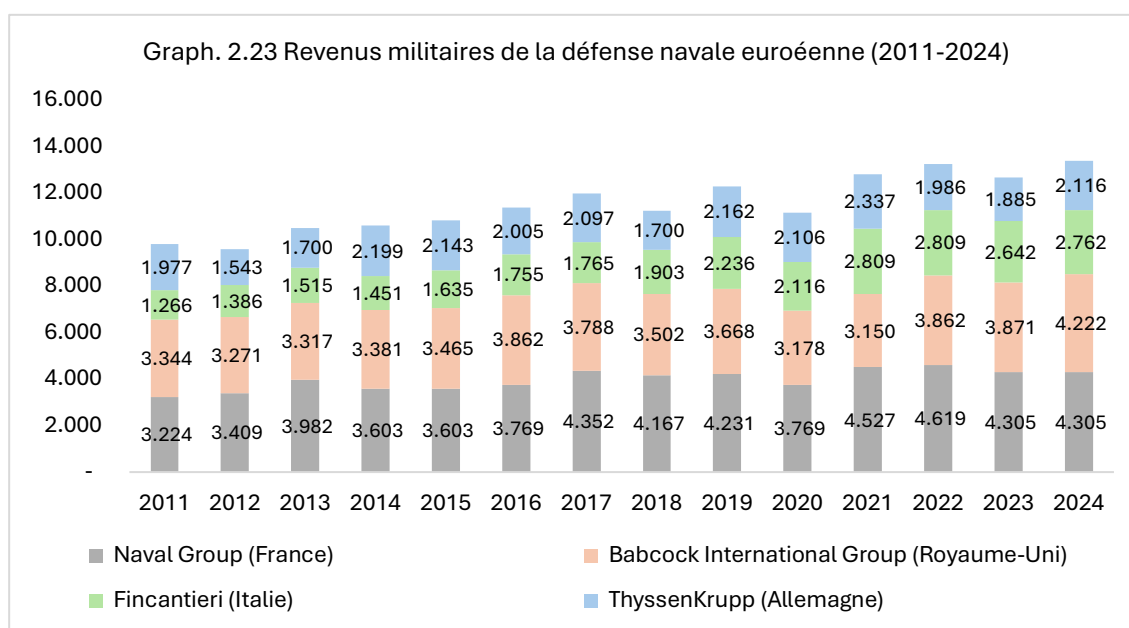
2.2.3.2. La défense navale européenne

En ce qui concerne les champions industriels de la défense navale européenne (Babcock International Group, Fincantieri, Naval Group, ThyssenKrupp) dans ce cas également – bien qu'avec les proportions qui s'imposent par rapport au secteur aérospatial – se dessine un tableau de concurrence extrême, dont le succès dépend des différentes capacités de réaction des acteurs nationaux aux stimuli de la demande mondiale et continentale. La défense navale de l'UE présente les caractéristiques suivantes : d'une part, le duopole franco-britannique constitué par Babcock et Naval Group, qui maintiennent une position de leadership pendant toute la période analysée ; d'autre part, la reprise de l'italienne Fincantieri et la stagnation de l'allemande ThyssenKrupp (voir graph. 2.23).

Plus précisément, Babcock et Naval Group opèrent sur des magnitudes financières supérieures d'au moins un milliard d'euros à celles des autres concurrents européens, enregistrant respectivement 4,3 milliards et 4,2 milliards d'euros de revenus militaires (2024). Toutefois, les trajectoires menant à ces résultats diffèrent : tandis que la française Naval Group a dépassé les niveaux de

son concurrent britannique, Babcock a enregistré un fléchissement significatif au cours de la période 2019-2020, avant la reprise tirée par la guerre en Ukraine.

L'italienne Fincantieri représente le cas de plus grand dynamisme industriel au sein du secteur naval³⁶. Forte d'une commande de 1,1 milliard d'euros passée avec le ministère indonésien de la défense pour la fourniture de deux patrouilleurs (Fincantieri, 2024), le groupe italien a enregistré une augmentation (2011-2024) de 118%, affichant la meilleure performance relative parmi les sociétés de la défense navale européenne. Cette expansion a permis à Fincantieri de réduire l'écart avec les leaders du marché et de distancer l'allemande ThyssenKrupp. Cette dernière, bien qu'elle parte d'une base solide en 2011 (1,9 milliard d'euros), supérieure à celle de Fincantieri, clôture l'année 2024 avec un volume de revenus militaires égal à 2,1 milliards d'euros, mettant en évidence une stagnation substantielle (+7%) et une difficulté à exploiter la phase expansive du marché de la défense navale avec la même efficacité que les sociétés rivales (voir graph. 2.24).

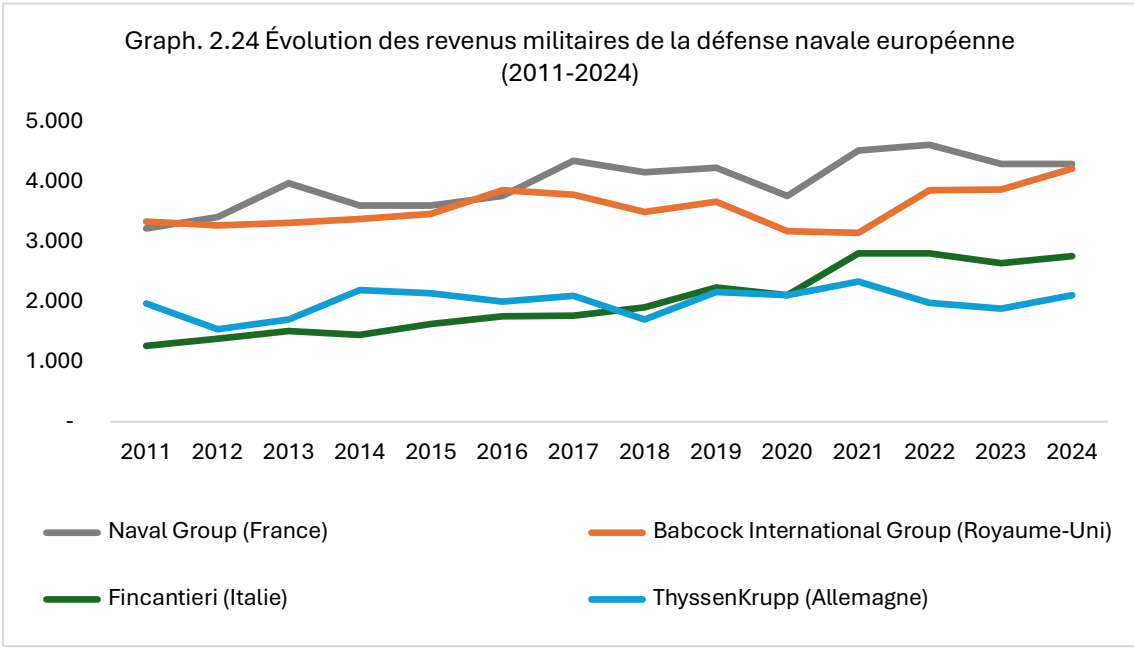


L'analyse temporelle suggère que les chocs exogènes de la demande (sommet de Newport, annexion de la Crimée, guerre en Ukraine) ont produit des effets asymétriques. Alors que Fincantieri a enclenché une croissance structurelle dès 2015, les géants franco-britanniques n'ont enregistré les accélérations les plus

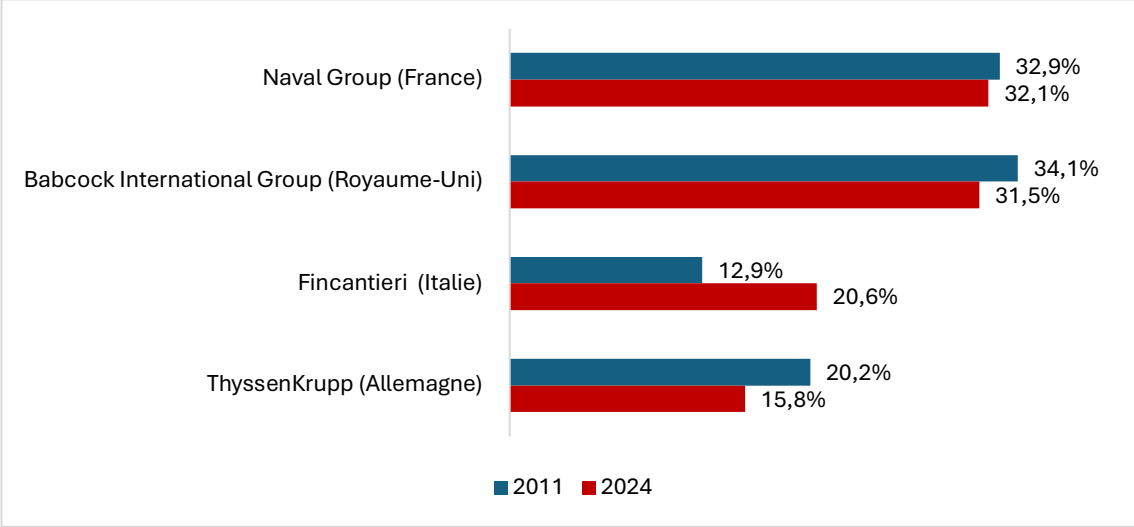
³⁶ Dans ce cadre, les obstacles politiques opposés à l'acquisition de STX France par Fincantieri sont emblématiques du conflit entre intégration européenne et protectionnisme étatique. Malgré les accords prévoyant l'acquisition de 66,7% de STX par la société italienne, le gouvernement français a bloqué l'opération en menaçant de nationaliser STX (IREF, 2017).

marquées qu'en réponse à l'invasion russe de l'Ukraine, Naval Group atteignant un pic de 4,6 milliards d'euros en 2022.

La variation des parts de marché relatives à la défense navale européenne confirme un réalignement des rapports de force en faveur de l'Italie (voir graph. 2.25). En 2011, le marché apparaît dominé par Babcock (34%) et Naval Group (32,8%), avec ThyssenKrupp (20,1%) en position de troisième acteur significatif et Fincantieri (12,9%) comme quatrième acteur industriel. En 2024, la situation a changé : bien que Naval Group (32,1%) et Babcock (31,5%) conservent des positions de premier plan (tout en cédant des parts marginales), Fincantieri a presque doublé son poids spécifique, passant à 20,6% et dépassant ThyssenKrupp, dont la part est descendue à 15,7%.



Graph. 2.25 Variation des parts (%) des revenus militaires de la défense navale de l'UE : 2011 vs. 2024

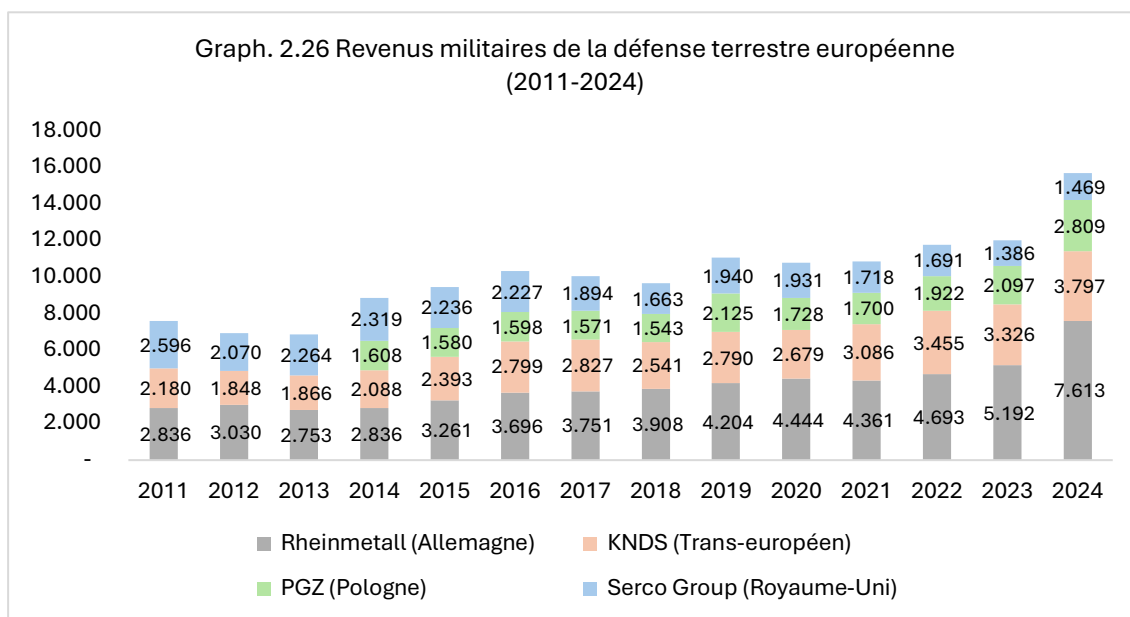


Élaboration Archivio Disarmo à partir du SIPRI Arms Industry Database.

2.2.3.3. La défense terrestre européenne

En désagréant les données entre les sociétés opérant dans le domaine de la défense terrestre européenne (KNDS³⁷, PGZ, Rheinmetall, Serco Group), il apparaît une dynamique oligopolistique bien plus marquée que dans les deux autres secteurs. Si, dans le secteur aérospatial, la domination britannique est consolidée mais contrebalancée par les acteurs continentaux (l'Italie et la France en particulier), dans le secteur terrestre, on assiste à l'hégémonie de l'industrie allemande, tirée par Rheinmetall³⁸. La croissance d'une société du « front oriental » comme la polonaise PGZ et du pôle transeuropéen franco-allemand KNDS revêt également une importance particulière (voir graph. 2.26).

En 2011, l'allemande Rheinmetall a enregistré des revenus militaires de 2,8 milliards d'euros, un chiffre comparable à celui de son concurrent britannique Serco Group (2,6 milliards d'euros). Toutefois, en 2024, l'écart s'est creusé : Rheinmetall a atteint un pic de 7,6 milliards d'euros, triplant presque sa valeur initiale et distançant nettement tous les concurrents européens.



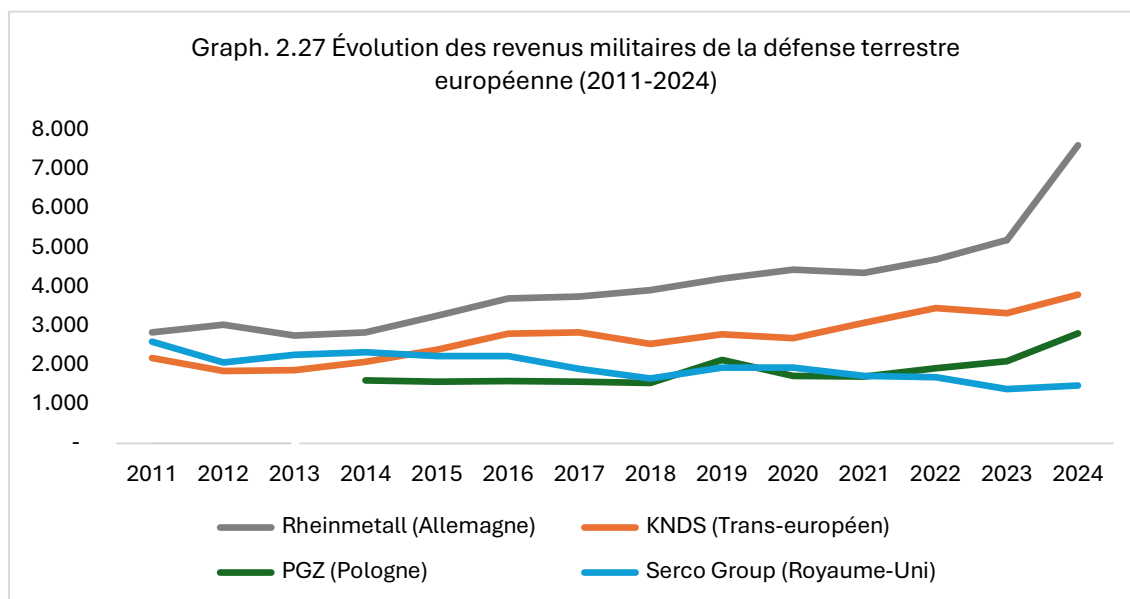
³⁷ Née en 2020 de la fusion de la française Nexter et de l'allemande Krauss-Maffei Wegmann. Les revenus militaires antérieurs à 2020 ont été estimés en agréant ceux de Nexter et de Krauss-Maffei.

³⁸ Le 5 juin 2024, Rheinmetall et MBDA ont signé un accord visant à intégrer le *Small Anti Drone Missile* (SADM) de MBDA aux véhicules Rheinmetall (Analisi Difesa, 2024). En outre, le 15 octobre 2024, Leonardo et Rheinmetall ont signé un memorandum of understanding, constituant la joint-venture Leonardo Rheinmetall Military Vehicles (LRMV). L'objectif principal de la nouvelle société – dont Leonardo et Rheinmetall sont actionnaires à parts égales – est le développement industriel et la commercialisation du nouveau *Main Battle Tank* (MBT) italien et de la nouvelle plateforme Linx pour le programme *Armored Infantry Combat Systems* (AICS) (Leonardo, 2024).

Les courbes des revenus militaires réels de KNDS et de PGZ montrent une certaine capacité à capter l'augmentation de la demande en matière de défense terrestre. Le groupe transeuropéen KNDS passe de 2,1 milliards d'euros en 2011 à 3,8 milliards en 2024, maintenant une tendance positive mais inférieure à celle de Rheinmetall (voir graph. 2.27). La polonaise PGZ affiche une croissance — bien qu'inférieure en termes absolus à celle de KNDS — passant de 1,6 milliard d'euros à 2,8 milliards en 2024, en bénéficiant de l'impulsion donnée à la remilitarisation du flanc oriental de l'OTAN.

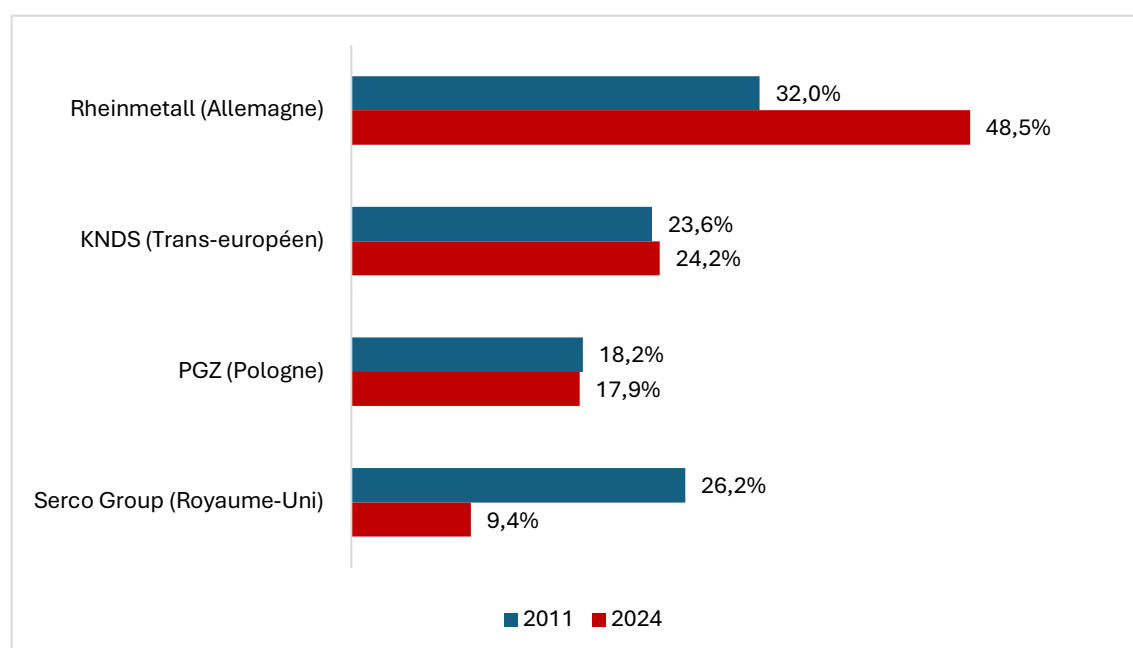
Dans ce cadre, il est légitime d'affirmer que le conflit en Ukraine a agi comme un « multiplicateur asymétrique ». Alors que, dans le secteur aérospatial, les bénéfices du réarmement ont été distribués (tout en favorisant les sociétés françaises à haute intensité technologique), dans le domaine terrestre, la demande d'artillerie lourde, de munitions et de véhicules blindés a été catalysée par l'industrie allemande et, en partie, polonaise.

La transformation du paysage industriel européen met en évidence la convergence entre l'industrie automobile et celle de la défense, avec des reconversions des capacités productives et des chaînes d'approvisionnement, comme dans le cas de Rheinmetall et de PGZ (Steitz et Inverardi, 2025). Dans cette perspective, l'automobile et la défense terrestre présentent des caractéristiques communes qui rendent la reconversion plus praticable que dans les deux autres domaines (aérospatial et naval) : ingénierie des véhicules, électronique, capteurs et systèmes intégrés, robotique et production à grande échelle, matériaux avancés et structures légères. Ces chevauchements permettent à l'industrie automobile « dual-use » de mettre les innovations civiles au service du domaine militaire, contribuant ainsi à l'expansion de la défense terrestre de l'UE (Zandee, 2024 ; EFFRA, 2026).



L'analyse des parts de marché relatives au domaine terrestre confirme la restructuration oligopolistique du secteur (voir graph. 2.28). En 2014, le marché présentait des caractéristiques d'équilibre relatif : Rheinmetall représentait 32% de la défense terrestre européenne, suivie par la britannique Serco Group (26,2%) et par le pôle transeuropéen KNDS (23,6%). Dix ans plus tard, le scénario a radicalement changé. Rheinmetall contrôle près de la moitié de l'agrégat (48,5%), cannibalisant les parts des autres concurrents européens. Le recul le plus évident concerne l'acteur extra-UE, avec la britannique Serco Group, qui risque de devenir un acteur marginal dans la défense terrestre du continent européen.

Graph. 2.28 Variation des parts (%) des revenus militaires de la défense terrestre de l'UE : 2011 vs. 2024



Élaboration Archivio Disarmo à partir du SIPRI Arms Industry Database.

KNDS et PGZ maintiennent leurs positions stables, avec des variations relatives minimales : le consortium transeuropéen passe à 24,2% (+0,6%), tandis que le groupe polonais s'établit à 18% (+0,3%). Cette donnée indique que, malgré l'augmentation des budgets de défense, la capacité à capter la demande a été la prérogative presque exclusive de l'industrie allemande. À la différence du secteur aérospatial – où la britannique BAE Systems domine – la défense terrestre en Europe se configure comme un système à traction allemande. Le Royaume-Uni apparaît en « retrait stratégique » de ce domaine industriel spécifique, laissant l'Allemagne se consolider comme le fournisseur de référence pour la défense terrestre de l'Europe.

2.3. Observations sur le chapitre 2

L'analyse des dynamiques économiques, financières et industrielles de la défense de l'UE révèle une réalité très éloignée de la rhétorique des institutions européennes : l'Union affronte la transition vers une économie de « pré-guerre » avec les instruments financiers principalement d'un État (l'Allemagne) et une BID qui privilégie le nationalisme au détriment de la cohésion. En premier lieu, il apparaît que le *trade-off* « beurre ou canons » n'est plus un choix théorique, mais une contrainte dictée par l'espace fiscal restreint. L'envolée synchronisée des budgets militaires de l'UE après 2022 a entraîné un effet d'éviction des investissements civils. Plus préoccupant encore est le niveau d'accumulation de la dette publique des États membres de l'UE, qui limite la capacité de réaction face aux futurs chocs exogènes et engage les générations à venir.

En second lieu, la rhétorique de la défense commune se heurte à la renationalisation de la BID de l'UE. En particulier, les groupes transeuropéens (vecteurs traditionnels de l'intégration communautaire) ont vu leur part de marché s'effondrer, donnée emblématique de la préférence des États membres pour le soutien à leurs champions nationaux respectifs. Malgré les engagements pris dans le cadre de l'OTAN, l'écart avec la BID états-unienne demeure abyssal, signe que l'autonomie stratégique de l'UE n'est pas, en l'état actuel, réalisable.

Les données décrivent une UE qui finance une armée lourde en recourant à la dette. Le secteur aérospatial (dont le principal champion opère en dehors de l'UE, puisqu'il est britannique) est en stagnation et a cédé des parts au secteur terrestre, en particulier polonais et allemand. Il en résulte que l'accélération postérieure à 2022 est guidée par la reconstitution des stocks de munitions et de véhicules blindés plutôt que par le développement technologique de long terme. Le risque concret est la création d'une force militaire technologiquement en retard et dépendante de fournisseurs extra-UE pour les capacités de défense de nouvelle génération. En d'autres termes, il apparaît clairement que l'UE mise sur la production de masse pour répondre à l'urgence de la guerre en Ukraine, tout en perdant – parallèlement – la course à la souveraineté technologique.

Note méthodologique du chapitre 2

Le chapitre 2 a reconstruit la série historique des revenus militaires à prix constants (*arms revenues, constant prices*) à partir des données du Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) Arms Industry Database. Le SIPRI Arms Industry Database présente les revenus militaires aussi bien à prix constants (réels) qu'à prix courants (nominaux). Les données à prix constants sont nettes de l'inflation, c'est-à-dire qu'elles tiennent compte des effets de celle-ci sur les prix (par exemple, les données de 2011 sont rapportées aux prix de l'année de base) ; tandis que les données à prix courants sont mesurées sur la base des prix de l'année considérée (par exemple, les données de 2011 se fondent sur les prix de 2011). Le présent chapitre présente les données à prix constants avec 2024 comme année de base. Le déflateur utilisé pour la conversion des prix courants aux prix constants est l'indice des prix à la consommation (IPC) du pays concerné. Le SIPRI présente les données en dollars américains (USD) et, pour convertir depuis la monnaie locale, utilise les taux de change moyens de marché (MER) de l'année de référence ou, dans certains cas, les taux de change officiels fixes. Afin de permettre une meilleure comparaison avec les agrégats internationaux, les données relatives aux cinq champions industriels internationaux (Chine, États-Unis, Royaume-Uni, Russie, UE) sont indiquées en USD. En revanche, les revenus militaires relatifs à la BID européenne (Allemagne, France, Italie, Pologne, Royaume-Uni, Suède et groupes transeuropéens) ont été convertis en euros (EUR), en considérant le taux de change moyen de 2024 fourni par l'International Monetary Fund (IMF)³⁹.

La base de données du SIPRI inclut des sociétés publiques et privées opérant dans le domaine de la défense et exclut les unités de production ou de maintenance des forces armées. Sauf indication contraire, *seules* sont incluses les entreprises ayant des activités opérationnelles dans le domaine des biens et services militaires, tandis que les holdings et les sociétés d'investissement sont exclues. En outre, les unités de recherche et développement militaire auprès des institutions académiques ne sont pas prises en compte. Afin de garantir l'intégrité maximale des séries historiques, toutes les annualités disponibles (2002-2024) ont été téléchargées. Les fichiers ont été intégrés dans un panel unique au moyen de l'environnement statistique R. Afin de garantir une plus grande robustesse des comparaisons, deux « champions industriels » (les sociétés affichant les revenus totaux les plus élevés à prix constants en 2024) ont été sélectionnés pour chaque pays. En filtrant les données de manière à obtenir une série historique dépourvue de données indisponibles, la période de référence est 2011-2024. Les sociétés composant l'échantillon examiné sont au nombre de 23. Celui-ci comprend 4 sociétés britanniques (Babcock International Group, BAE Systems, Rolls-Royce, Serco Group), 2 sociétés chinoises (Avic, Norinco), 3 sociétés françaises (Naval Group, Nexter, Thales), 2 sociétés italiennes (Fincantieri, Leonardo), 1 société polonaise (PGZ), 2 sociétés russes (Rostec, United Shipbuilding Corp.), 3 sociétés transeuropéennes (Airbus, KNDS, MBDA), 2 sociétés états-uniennes (Lockheed Martin Corp., RTX), 1 société suédoise (Saab), 3 sociétés allemandes (Krauss-Maffei Wegmann, Rheinmetall, ThyssenKrupp). S'agissant plus particulièrement des trois domaines traditionnels de la défense européenne (aérospatial, naval et terrestre), les sociétés ont été agrégées sur la base de la source principale de leurs revenus militaires. En prenant, par exemple, le cas de Leonardo, qui est pourtant engagée dans la production de systèmes d'armes dans plusieurs domaines, la société a été intégrée au domaine aérospatial dans la mesure où la majorité relative de ses revenus militaires est imputable à la commercialisation d'hélicoptères.

³⁹ Pour les taux de change moyens annuels, voir : <https://www.imf.org/en/data>.

Références bibliographiques

Analisi Difesa. (5 giugno 2024). *Accordo Rheinmetall e MBDA per integrare lo Small Anti Drone Missile nello Skyranger 30*. <https://www.analisdifesa.it/2024/06/accordo-rheinmetall-e-mbda-per-integrare-lo-small-anti-drone-missile-nello-skyranger-30/>.

Ansa. (11 febbraio 2026). Nel piano Ue anti-droni anche partnership con l'Ucraina. https://www.ansa.it/europa/notizie/rubriche/altrenews/2026/02/11/nel-piano-ue-anti-droni-anche-partnership-con-lucraina_2e233b6f-5f26-459b-bc22-96a03b727dda.html.

Binkin, M., & Eitelberg, M. J. (2011). *Blacks and the Military*. Lanham, Maryland (USA): Rowman & Littlefield.

Boddy, M., & Lovering, J. (1986). High technology industry in the Bristol sub-region: the aerospace/defence nexus. *Regional studies*, 20(3), 217-231.

Bresser-Pereira, L. C. (2020). Financing COVID-19, inflation and the fiscal constraint. In *Forum for Social Economics* (Vol. 49, No. 3, pp. 241-256). Routledge.

Carou, D. (2021). The aerospace sector. In *Aerospace and digitalization: a transformation through key industry 4.0 technologies* (pp. 9-16). Cham: Springer International Publishing.

Caruso, R., & Biscione, A. (2022). Militarization and income inequality in European countries (2000-2017). *Peace Economics, Peace Science and Public Policy*, 28(3), 267-285.

Chan, S. (1995). Grasping the Peace Dividend: Some Propositions on the Conversion of Swords into Plowshares. *Mershon International Studies Review*, 39(1), 53-95.

Clayton, J. L. (1976). The fiscal limits of the warfare-welfare state: Defense and welfare spending in the United States since 1900. *Western Political Quarterly*, 29(3), 364-383.

Deger, S. (1986). Economic development and defense expenditure. *Economic development and cultural change*, 35(1), 179-196.

Domke, W. K., Eichenberg, R. C., & Kelleher, C. M. (1983). The illusion of choice: Defense and welfare in advanced industrial democracies, 1948-1978. *American Political Science Review*, 77(1), 19-35.

EFFRA – European Factories of the Future Research Association. (26 March 2026). *Did you know? The convergence of automotive and defence is reshaping European manufacturing and opening new opportunities for machinery and tech suppliers*. <https://www.effra.eu/news/did-you-know-europes-automotive-and-defence-industries-are-increasingly-converging/>.

Faure, S. B. H. (2025). Defining the “European Defence Technological Industrial Base”: The Emergence of a Transnational Field under Dependencies. *Global Europe*.

Issue 2. <https://globaleuropejournal.org/2025/12/defining-the-european-defence-technological-industrial-base-the-emergence-of-a-transnational-field-under-dependencies/>.

Fincantieri. (28 March 2024). *Fincantieri: contract signed for the supply of two PPAs to Indonesia*. <https://www.fincantieri.com/en/newsroom/press-releases/2024/fincantieri-contract-signed-for-the-supply-of-two-ppas-to-indonesia>.

FMD – Federal Ministry of Defence. (27 February 2022). *Over EUR 100 billion for the Bundeswehr – and for our security*. <https://www.bmvg.de/en/news/over-eur-100-billion-for-the-bundeswehr-and-for-our-security-5362626>.

Freyrie, M. (2023). *Industrial production in support of European and transatlantic defence*. Istituto Affari Internazionali (IAI).

George, M., Djokic, K., Wezeman, P. D., Wezeman S. T. (2026). *Trends in International Arms Transfers, 2025*. SIPRI Fact Sheet. <https://www.sipri.org/publications/2026/sipri-fact-sheets/trends-international-arms-transfers-2025>.

Gowa, J. (2011). The Democratic Peace After the Cold War. *Economics & Politics*, 23(2), 153-171.

Hartley, K. (2019). Trans-European arms companies and industries. In *The Economics of the Global Defence Industry* (pp. 161-179). Routledge.

IREF - Institut de Recherches Économiques et Fiscales. (11 September 2017). The case of Fincantieri and STX. <https://en.irefeurope.org/publications/online-articles/article/the-case-of-fincantieri-and-stx/>.

Konatar, M., Đurašković, J., Popović, N., & Radović, M. (2025). Does Public Debt Crowd Out Public Investment in Central and Eastern European economies? A Dynamic Approach Using CS-ARDL. *Prague Economic Papers*, 34(1), 26-44.

Lane, P. R. (2012). The European sovereign debt crisis. *Journal of economic perspectives*, 26(3), 49-68.

Latham, A. (2021). Conflict and Competition over the NATO Defence Industrial Base: The Case of the European Fighter Aircraft. In *The Defence Industrial Base and the West* (pp. 86-116). Routledge.

Leão, P. R., Bhimjee, D. C., & Leão, E. R. (2026). The Euro Area Sovereign Debt Crisis: 2010 to 2012 and Beyond. *International Advances in Economic Research*, 1-22.

Lutz, W., Amran, G., Belanger, A., Conte, A., Gailey, N., Ghio, D., Grapsa, E., Jensen, K., Loichinger, E., Marois, G., Muttarak, R., Potančoková, M., Sabourin, P., and Stonawski, M. (2019). *Demographic Scenarios for the EU: Migration, population and education*. Publications Office of the European Union, Luxembourg.

Leonardo. (6 marzo 2025). Leonardo e Baykar: partnership per lo sviluppo di tecnologie unmanned. *Comunicato stampa*.

https://www.leonardo.com/documents/15646808/29782328/CS_LDO_BAYKAR_IT_A_06_03_2025.pdf?t=1741259060272.

Leonardo. *La futura generazione dei velivoli senza pilota*. <https://aeronautics.leonardo.com/it/products/eurodrone>. [Dernier accès : 04/04/2026].

Liang, X., Tian, N., Da Silva, D. L., Scarazzato, L., Karim, Z., & Ricard, J. G. (2025). *Trends in world military expenditure, 2024*. SIPRI Fact Sheet. <https://www.sipri.org/publications/2025/sipri-fact-sheets/trends-world-military-expenditure-2024>.

Masson, H., Mölling, C., Hartley, K., Lundmark, M., Soloch, K. (2013). Defining the “European Defence Technological and Industrial Base”: Debates & Dilemmas (I). *Fondation pour la Recherche Stratégique*. Note n. 23/13. <https://www.files.ethz.ch/isn/168010/201323.pdf>.

Mintz, A. (1989). Guns Versus Butter: A Disaggregated Analysis. *The American Political Science Review*, 83(4), 1285-1293.

Obinger, H. & Schmitt, C. (2011). Guns and Butter? Regime competition and the Welfare State during the Cold War. *World Politics*, 63(2), 246-270.

OTAN. (5 septembre 2014). *Déclaration du sommet du Pays de Galles*. <https://www.nato.int/en/about-us/official-texts-and-resources/official-texts/2014/09/05/wales-summit-declaration?selectedLocale=fr>.

OTAN. (18 décembre 2025). *Dépenses de défense et engagement des 5 %*. <https://www.nato.int/en/what-we-do/introduction-to-nato/defence-expenditures-and-natos-5-commitment>.

Rechel, B., Grundy, E., Robine, J. M., Cylus, J., Mackenbach, J. P., Knai, C., & McKee, M. (2013). Ageing in the European union. *The lancet*, 381(9874), 1312-1322.

Rockoff, H. (1998). The Peace Dividend in Historical Perspective. *The American Economic Review*, 88(2), 46-50.

Russett, B. M. (1969). Who pays for defense?. *American Political Science Review*, 63(2), 412-426.

Samuelson P.A., Nordhaus, W.D., Bollino, C.A., (2019). *Economics*. Columbus, Ohio (USA): McGraw-Hill Education.

Schütz, T. & Mölling, C. (2018). Fostering a defence industrial base for Europe: the impact of Brexit. *The International Institute for Strategic Studies (IISS) e German Council on Foreign Relations*. <https://www.iiss.org/globalassets/media-library---content--migration/images/comment/military-balance-blog/2018/june/fostering-a-defence-industrial-base-for-europe-iiss-dgap.pdf>.

SIPRI [Dernier accès : 29/04/2026]. Sources and methods. <https://www.sipri.org/databases/milex/sources-and-methods>.

Steiz, C. & Inverardi, M. (24 February 2025). Rheinmetall to convert German factories to make defence equipment. *Reuters*.

<https://www.reuters.com/markets/europe/rheinmetall-repurpose-two-german-factories-make-defence-equipment-2025-02-24/>.

Zandee, D. (2024). *European defence industry: urgent action is needed!* Clingendael Institute.

Résumé chapitre 3

Le chapitre 3 analyse les données d'enquêtes d'opinion (en particulier celles de l'Eurobaromètre) relatives à l'opinion publique des Vingt-Sept en matière de défense et de sécurité au cours de la période 2022-2025. Il en ressort la complexité des opinions des citoyens européens : d'une part, ils indiquent comme priorité dans l'allocation de la dépense publique le poste « emploi, affaires sociales et santé publique » ; d'autre part, ils reconnaissent une importance croissante aux fonctions de défense et de sécurité. Le choc provoqué par l'invasion russe de l'Ukraine a entraîné une augmentation initiale du soutien, suivie d'une stabilisation et d'une recalibration des priorités collectives.

En distinguant, à des fins analytiques, le public des Vingt-Sept pays en trois groupes : 1) *Fondateurs* ; 2) *Limitrophes* ; 3) *Autres*, des dynamiques différenciées prennent forme. Dans les pays *Fondateurs*, les nécessités de la défense font l'objet d'une reconnaissance substantielle, même si l'on observe des symptômes croissants de « war fatigue ». Ces derniers sont évidents dans le cas des répondants italiens, déjà particulièrement prudents à l'égard de la dépense militaire. Dans les pays *Autres* également, on observe une légère contraction du soutien à la défense commune. À l'inverse, dans les pays *Limitrophes*, le soutien à l'engagement militaire (dépenses et coopération européenne) demeure significatif. Il convient toutefois d'observer que le soutien à la défense commune dépend fortement de la manière dont les questions sont formulées : il augmente lorsque la fonction de défense est présentée en termes généraux, tandis qu'il diminue lorsque les coûts et les implications redistributives du réarmement sont explicités.

Dans l'ensemble, il se dégage un tableau de soutien conditionnel, dans lequel l'opinion publique européenne, tout en demeurant préoccupée par la sécurité internationale, manifeste des attitudes autonomes, tendanciellement plus prudentes que les stratégies des élites politiques.

3. L'opinion publique et la défense européenne

3.1. Eurobaromètre : objectif et méthode

Depuis plus de cinquante ans, l'Eurobaromètre, instrument officiel de la Commission et du Parlement européen, prend le pouls des attitudes de l'opinion publique des pays membres de l'UE à l'égard des principaux thèmes de l'agenda européen.

À partir des enquêtes Eurobaromètre, nous avons reconstruit l'attitude des Européens à l'égard de la défense commune en examinant deux groupes de questions, sélectionnées en fonction de leur pertinence par rapport à notre objet d'étude. Le premier ensemble concerne les préférences des citoyens quant aux affectations de la dépense publique dans l'UE, avec une attention particulière portée aux dépenses militaires. Le second porte sur les opinions des citoyens en matière de coopération entre les États membres dans le domaine de la défense.

Ceux qui comptent sur la possibilité qu'un jour l'Europe devienne un sujet politique unitaire, capable de se mesurer aux grands défis du monde globalisé, semblent s'accorder sur une condition : ce processus, destiné à être entériné par les décisions institutionnelles, les accords et les normes, doit être simultanément partagé « dans les esprits et les cœurs » de ceux qui en seront les citoyens. Dès lors, les évaluations et les sentiments de ces derniers, de même que leur observation et leur interprétation scientifiques, constituent un facteur important de légitimation dans l'ensemble de la construction européenne¹.

¹ Dans ce cadre, la précision des enquêtes sur les opinions des citoyens, actualisée à l'état de l'art, constitue un instrument stratégique pour la politique, l'information, la recherche et, last but not least, pour les citoyens eux-mêmes. Du reste, l'appréciation des qualités de l'Eurobaromètre (à commencer par la prérogative de la continuité, qui permet l'analyse de séries historiques autrement indisponibles) et le choix qui en découle, de notre part, de fonder notre analyse sur ses données, ne nous dispensent pas d'en signaler certaines limites. À plusieurs reprises déjà, dans la littérature académique, l'Eurobaromètre a suscité des réserves concernant certains aspects seulement en apparence techniques, tels que la contextualisation (*framing*) et la formulation (*wording*) des questions, imputables, selon les critiques, à une posture a priori « intégrationniste » (Aldrin, 2013 ; Hópnér et Jurczik, 2015 ; Moise *et al.*, 2023 ; Wang et Moise, 2023). Pour notre part, le principal problème que nous avons rencontré dans l'analyse secondaire des données de l'Eurobaromètre relatives à la défense réside dans l'absence de distinction entre les organes de gouvernement de l'UE et ceux des différents États membres. Cela concerne des questions, dans les questionnaires soumis aux échantillons de citoyens, telles que l'opinion des répondants quant aux fonctions (civiles et militaires) auxquelles elles souhaiteraient que « le budget de l'UE soit consacré », ou encore quant au « renforcement de la capacité de l'UE à produire des équipements militaires », et ainsi de suite. La distinction entre les deux niveaux de gouvernance n'est pas superflue. Sauf (et seulement en partie) dans le cas d'interventions exceptionnelles *ad hoc* de la Commission et/ou du Conseil (du type *Pnrr/Next generation* lors de l'urgence liée à la Covid-19 ou *ReArm*

3.2. Les priorités de la dépense publique selon les citoyens européens

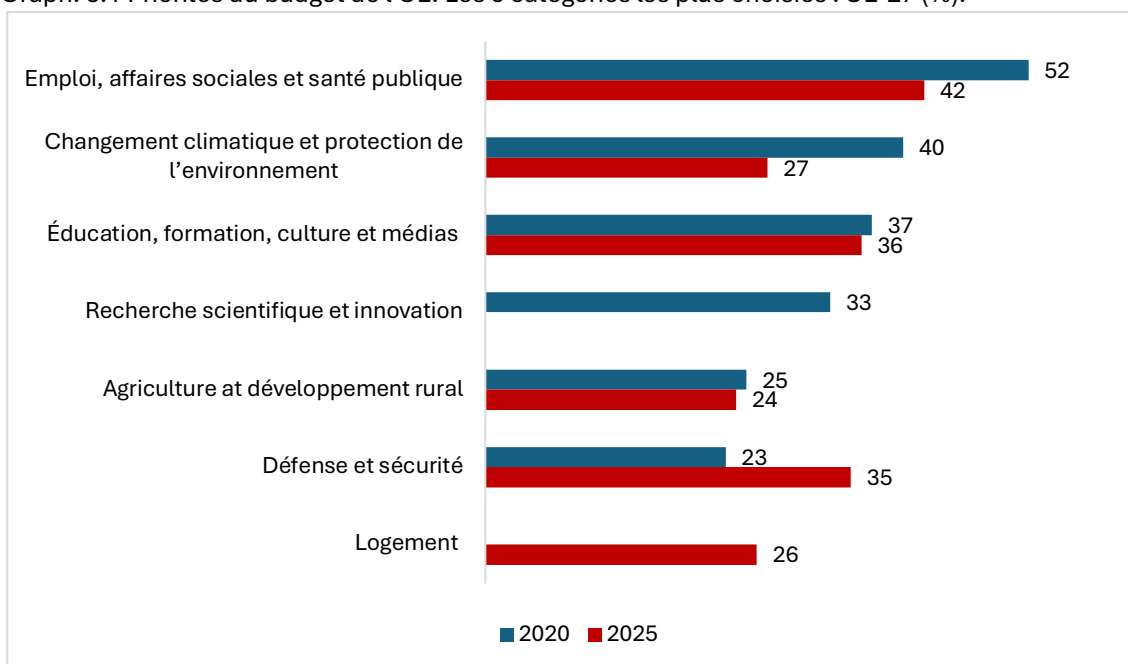
Comme cela a été discuté au chap. 2, le sommet de l'OTAN s'est tenu à La Haye en juin 2025 ; au cours de celui-ci, les 32 chefs d'État et de gouvernement ont adopté la décision d'augmenter, d'ici 2035, les dépenses militaires de chaque pays membre de 2% à 5% du PIB. La part de 5% se décompose en deux volets : l'1,5%, concerne la protection des infrastructures critiques et la sécurisation des réseaux, afin de contribuer à la résilience civile et de renforcer l'industrie de la défense ; 3,5% concerne l'augmentation des dépenses de défense proprement dites (OTAN, 2025).

Dans ce contexte, il apparaît particulièrement pertinent d'analyser dans quelle mesure ces dynamiques se reflètent dans les préférences de dépense exprimées par les citoyens européens, telles qu'elles sont mesurées par les enquêtes Eurobaromètre.

Dans le rapport semestriel de l'Eurobaromètre de l'automne 2018, une nouvelle section intitulée « Les Européens et le budget de l'UE » a été introduite. Cette section explore les opinions du public concernant les préférences de dépense du budget européen (qui constitue évidemment un objet distinct des budgets des différents États). Cette section du questionnaire a été administrée de manière continue de 2018 à 2020, avant de connaître une interruption au cours de la période 2021-2023, puis d'être réintroduite à partir de 2024. Dans le présent cadre, deux années de référence seront analysées : 2020, année de la sortie de la Grande-Bretagne de l'UE, et 2025, année de la dernière enquête disponible.

Europe/Readiness 2030 en réponse à l'invasion russe de l'Ukraine, ce sont les gouvernements nationaux qui décident du financement des différents postes budgétaires de leur propre dépense publique, et non l'Europe. Toujours pertinente, la distinction entre décision nationale et décision européenne l'est tout particulièrement dans un domaine à très haut degré de politicité tel que celui du financement et de l'organisation de la défense, dans ses différentes articulations : les organismes opérationnels (les forces armées), l'approvisionnement (l'industrie de l'armement) et les politiques sectorielles qui s'y rapportent. Afin de compenser l'insuffisante distinction entre décision européenne et décision nationale, nous avons complété les enquêtes de l'Eurobaromètre en les comparant avec les données provenant d'autres sources démoscopiques (voir ci-après, par. 3.2.3.).

Graph. 3.1 Priorités du budget de l'UE. Les 6 catégories les plus choisies : UE-27 (%).



Q. Parmi les priorités suivantes, auxquelles souhaiteriez-vous que le budget de l'UE soit consacré ?
Élaboration Archivio Disarmo à partir des données Eurobaromètre 2020-2025.

L'échantillon des citoyens des Vingt-Sept se voit soumettre une liste de 15 postes budgétaires, parmi lesquels les personnes interrogées sont appelées à choisir les 4 qu'elles considèrent comme prioritaires. Au cours des deux années considérées, la priorité la plus élevée est attribuée à la catégorie *emploi, affaires sociales et santé publique*, qui recueille 52% des préférences en 2020 et 42% en 2025. Le secteur *défense et sécurité*, sixième en 2020 avec 23% des choix, monte en 2025 à la troisième place avec 35%, conséquence manifeste de l'invasion russe de l'Ukraine (voir graph. 3.1).

En 2025, la priorité demeure donc *emploi, affaires sociales et santé publique*, qui descend toutefois à 42% des préférences. Avec 36% de celles-ci, la catégorie *éducation, formation, culture et médias* se situe à la deuxième place. Avec 27%, le *changement climatique* recule de la deuxième à la quatrième place, suivi de la nouvelle entrée représentée par le *logement* (26%), qui ne figurait pas parmi les priorités de 2020. À la sixième place, on trouve enfin l'*agriculture* (24%). Le poste *recherche scientifique et innovation*, qui faisait partie en 2020 des 6 catégories les plus choisies, passe à septième en 2025, avec 23% des préférences.

3.2.1. L'augmentation des dépenses de défense (2022-2025)

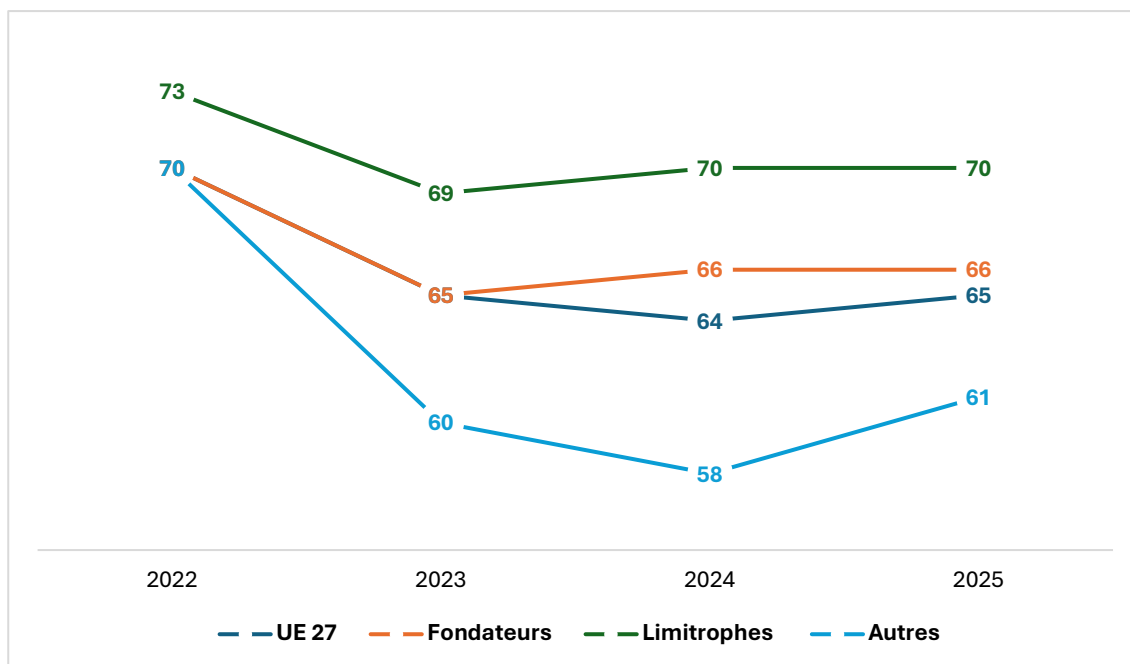
Après avoir constaté le positionnement de la défense, à la troisième place parmi les priorités des citoyens européens en matière de politiques publiques, il est utile d'examiner les opinions de ces mêmes citoyens sur la question spécifique de l'augmentation des dépenses qui lui sont consacrées.

Dans ce cadre, l'analyse se concentre sur l'évolution temporelle du consensus relatif à l'augmentation des budgets de la défense au cours de la période 2022-2025. Afin de saisir d'éventuelles différences dans les perceptions de la menace et dans les niveaux de consensus, il a été procédé à une décomposition et à une réagrégation interne de l'échantillon des personnes interrogées.

Afin de mieux cerner les opinions du public européen concernant la réponse militaire au lendemain de l'invasion russe de l'Ukraine, nous avons décidé de diviser l'échantillon des personnes interrogées en trois groupes, de manière à mettre en évidence d'éventuelles différences dans la perception de la menace émanant de la Fédération de Russie. L'objectif est purement heuristique et ne vise pas à introduire une distinction ontologique entre les 27 pays de l'UE. Les deux premiers sous-échantillons représentent un profil fondé sur certaines variables de nature historique et géographique, tandis que le troisième groupe présente un caractère résiduel.

Le premier groupe, que nous avons appelé celui des *Fondateurs*, est constitué des six pays qui ont participé à la fondation de l'entité politique devenue, au fil du temps, l'UE : *l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas*. Le deuxième groupe est celui des *Limitrophes*, auquel nous avons rattaché les pays situés dans le quadrant septentrional et oriental de l'UE, dans une proximité avec la Fédération de Russie pouvant être définie comme telle aussi bien en termes proprement géographiques (terrestres et/ou maritimes), qu'au sens large, stratégique : *le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie et la Suède*. Enfin, les autres pays ne relevant pas des deux catégories précédentes ont été agrégés dans la catégorie *Autres* : *l'Autriche, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Espagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, Malte, le Portugal, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie*.

Graph. 3.2 Accord à l'égard de la nécessité d'augmenter les dépenses de défense dans l'UE : UE-27 + trois groupes de pays *Fondateurs*, *Limitrophes*, *Autres* (%).

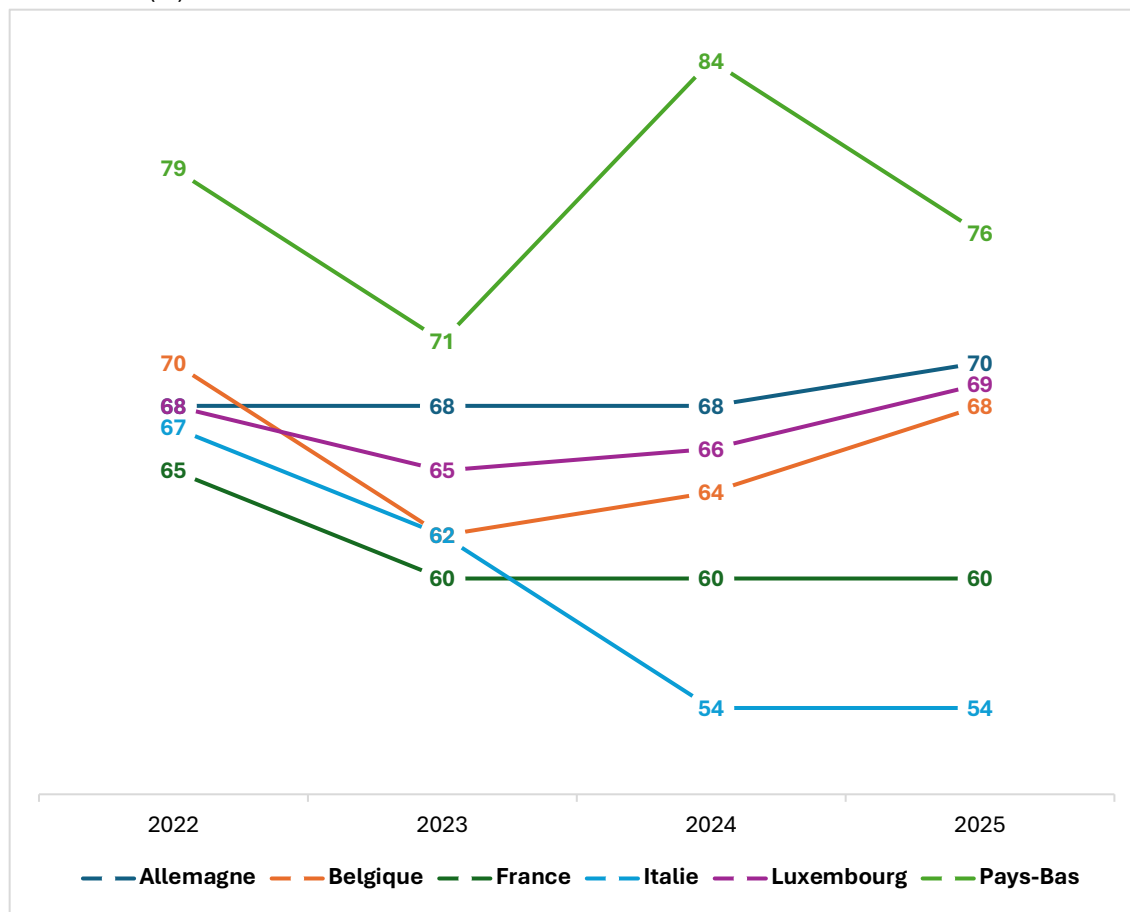


Q. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord (« tout à fait » + « plutôt ») ou en désaccord (« tout à fait » + « plutôt ») avec la nécessité d'augmenter les dépenses de défense dans l'UE. Élaboration Archivio Disarmo à partir des données Eurobaromètre 2022-2025.

Comme le montre le graphique 3.2 (voir), dans l'ensemble, les citoyens des 27 pays de l'UE affichent, après le pic de 70% atteint en 2022, une stabilisation autour de 65% de consensus. Cette évolution, bien que substantiellement partagée par les trois sous-échantillons, présente certaines différences entre les groupes de pays considérés. La baisse du consensus apparaît plus nette dans le groupe des pays *Autres*, qui enregistre une diminution de 9%.

En passant au niveau national, quatre ans après l'invasion russe de l'Ukraine, des particularités significatives émergent, également au sein d'un groupe relativement homogène comme celui des *Fondateurs*, en ce qui concerne les niveaux de consensus à l'égard de l'augmentation des dépenses militaires (voir graph. 3.3).

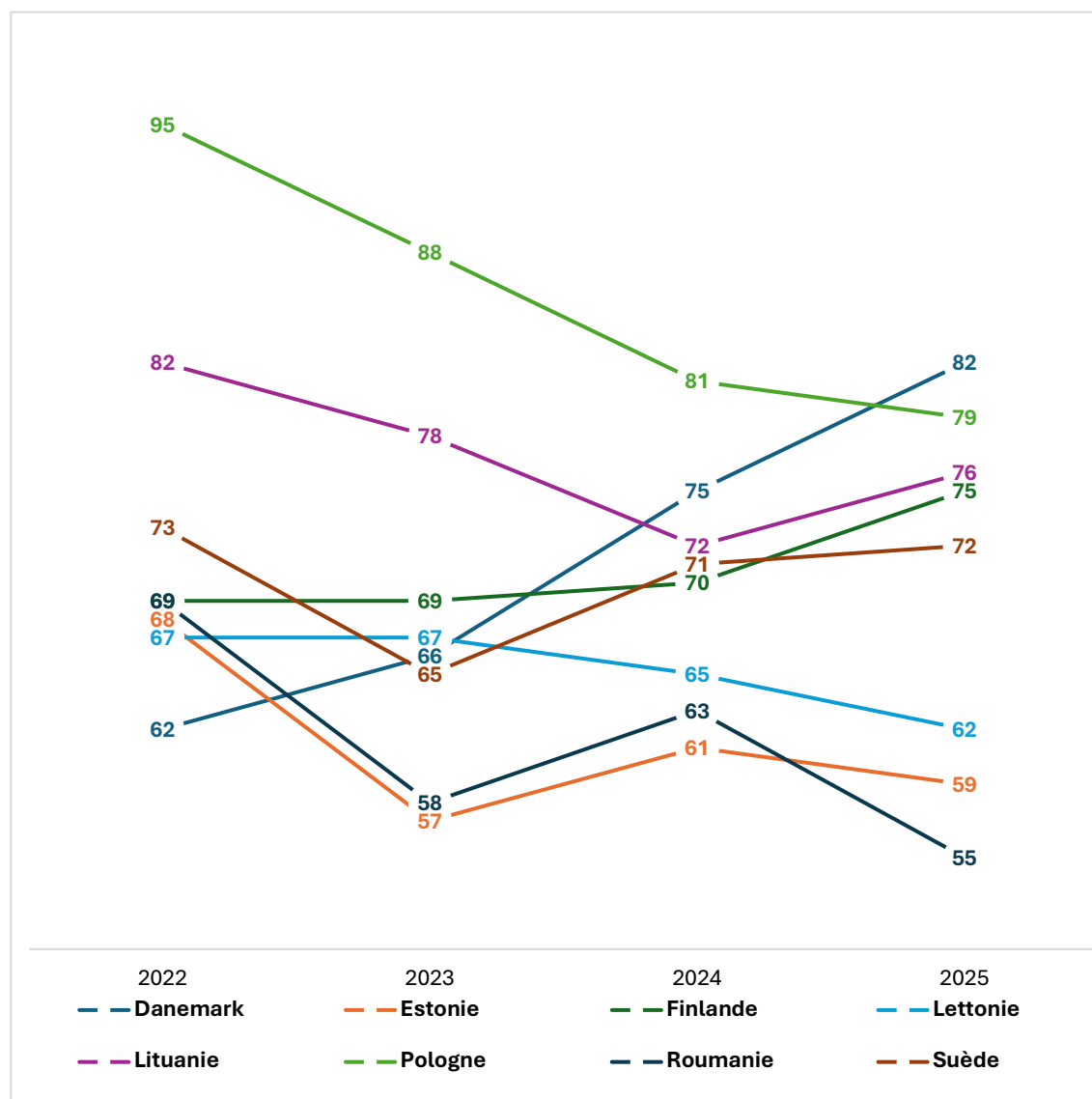
Graph. 3.3 Accord à l'égard de la nécessité d'augmenter les dépenses de défense dans l'UE : pays Fondateurs (%).



Q. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord (« tout à fait » + « plutôt ») ou en désaccord (« tout à fait » + « plutôt ») avec la nécessité d'augmenter les dépenses de défense dans l'UE.
Élaboration Archivio Disarmo à partir des données Eurobaromètre 2022-2025.

En examinant les opinions des différents pays *Fondateurs*, on remarque la forte oscillation des Pays-Bas qui, tout en se maintenant à des niveaux très élevés, alternent des pics (84%) et des reculs (76%), de même que se distingue la baisse linéaire de l'Italie (voir graph. 3.3). Dans notre pays, le consensus, qui s'établissait en 2022 à 67%, apparaît en diminution progressive, jusqu'à atteindre 54% en 2025. Il s'agit d'un changement significatif, probablement explicable par le passage « de la théorie à la pratique », concomitant à l'adhésion du gouvernement Meloni aux nouveaux engagements de l'OTAN, qui, en juin 2025, ont fixé à 5% du PIB la nouvelle part que devrait atteindre le budget de la défense des pays de l'Alliance, y compris l'Italie. L'hypothèse de la « désillusion pratique » ne semble pas concerner l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg, où l'accord demeure constant, tandis qu'en France le soutien s'était déjà réduit à partir de 2023.

Graph. 3.4 Accord à l'égard de la nécessité d'augmenter les dépenses de défense dans l'UE : pays *Limitrophes* (%).



Q. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord (« tout à fait » + « plutôt ») ou en désaccord (« tout à fait » + « plutôt ») avec la nécessité d'augmenter les dépenses de défense dans l'UE.

Élaboration Archivio Disarmo à partir des données Eurobaromètre 2022-2025.

Quant aux pays *Limitrophes*, après le pic de 2022 marqué par l'alarme suscitée par l'invasion russe, la disposition à l'augmentation des dépenses militaires a manifesté une tendance au recul au cours des années suivantes (voir graph. 3.4). La première exception est représentée par la Finlande (+6%) ont l'entrée dans l'OTAN semble avoir conféré aux citoyens un sentiment particulier de responsabilité, et surtout par le Danemark, qui enregistre une progression extraordinaire de pas moins de 20 points. Le boom des favorables à une augmentation des dépenses militaires reflète à la fois le nouveau rôle assumé par le Danemark dans la défense au sein de l'UE et la précarité stratégique induite par les menaces de Trump sur le Groenland (voir ci-après, graph. 3.15).

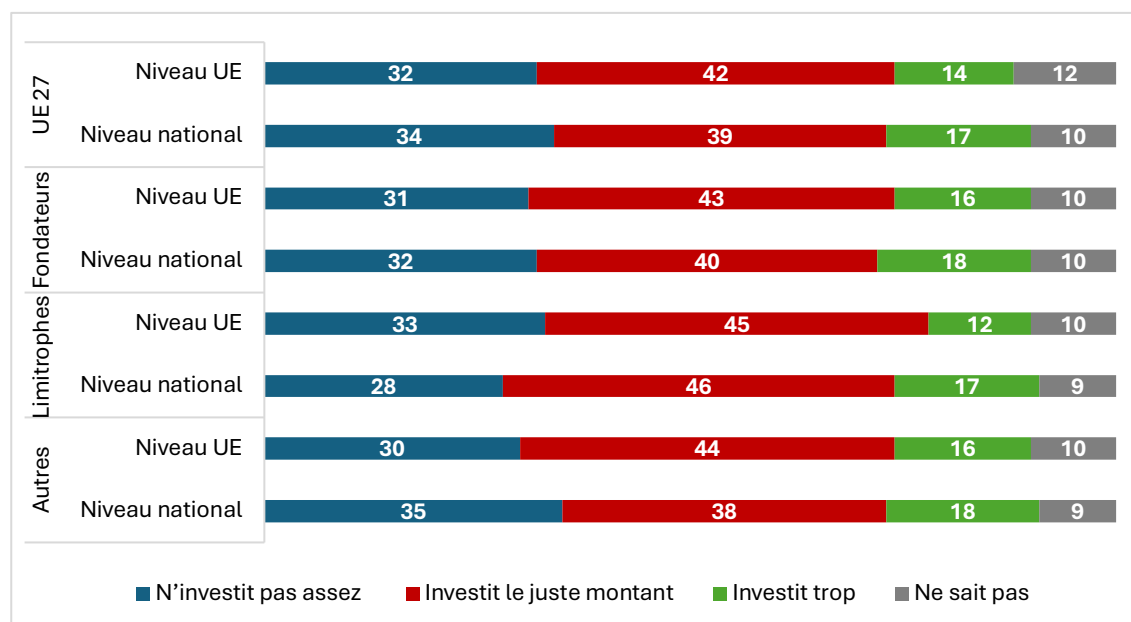
3.2.2. *La perception des dépenses de défense entre niveau européen et niveau national*

Si l'analyse du consensus permet de saisir le degré de soutien à l'augmentation des dépenses de défense, il est tout aussi pertinent d'examiner la manière dont les citoyens évaluent les niveaux actuels d'investissement, en distinguant entre dimension européenne et dimension nationale.

L'analyse se concentre maintenant sur la dernière enquête disponible par ordre chronologique, à savoir le *Flash Eurobaromètre 574*, un sondage extraordinaire publié en février 2026. Celui-ci introduit un élément d'une importance méthodologique particulière : pour la première fois, dans le cadre des enquêtes Eurobaromètre consacrées aux dépenses de défense, une distinction explicite est opérée entre le niveau de dépense de l'UE et le niveau national. La formulation de la question et la structure des réponses précodées s'écartent de celles adoptées dans les précédentes enquêtes semestrielles que nous avons examinées jusqu'ici, ce qui rend les résultats non directement comparables. Cette innovation permet toutefois de saisir avec davantage de clarté la position de l'opinion publique à l'égard des différents niveaux de gouvernance.

L'analyse de la perception des investissements en matière de défense et de sécurité confirme une stabilité substantielle des opinions publiques européennes, mais aussi certaines différences significatives lorsque l'on fait référence aux dépenses au niveau de l'Union, distinguées de celles engagées au niveau national (voir graph. 3.5).

Graph. 3.5 Perception des investissements réalisés au niveau de l'UE ou au niveau national : UE-27 + trois groupes de pays – *Fondateurs, Limitrophes, Autres* (%).



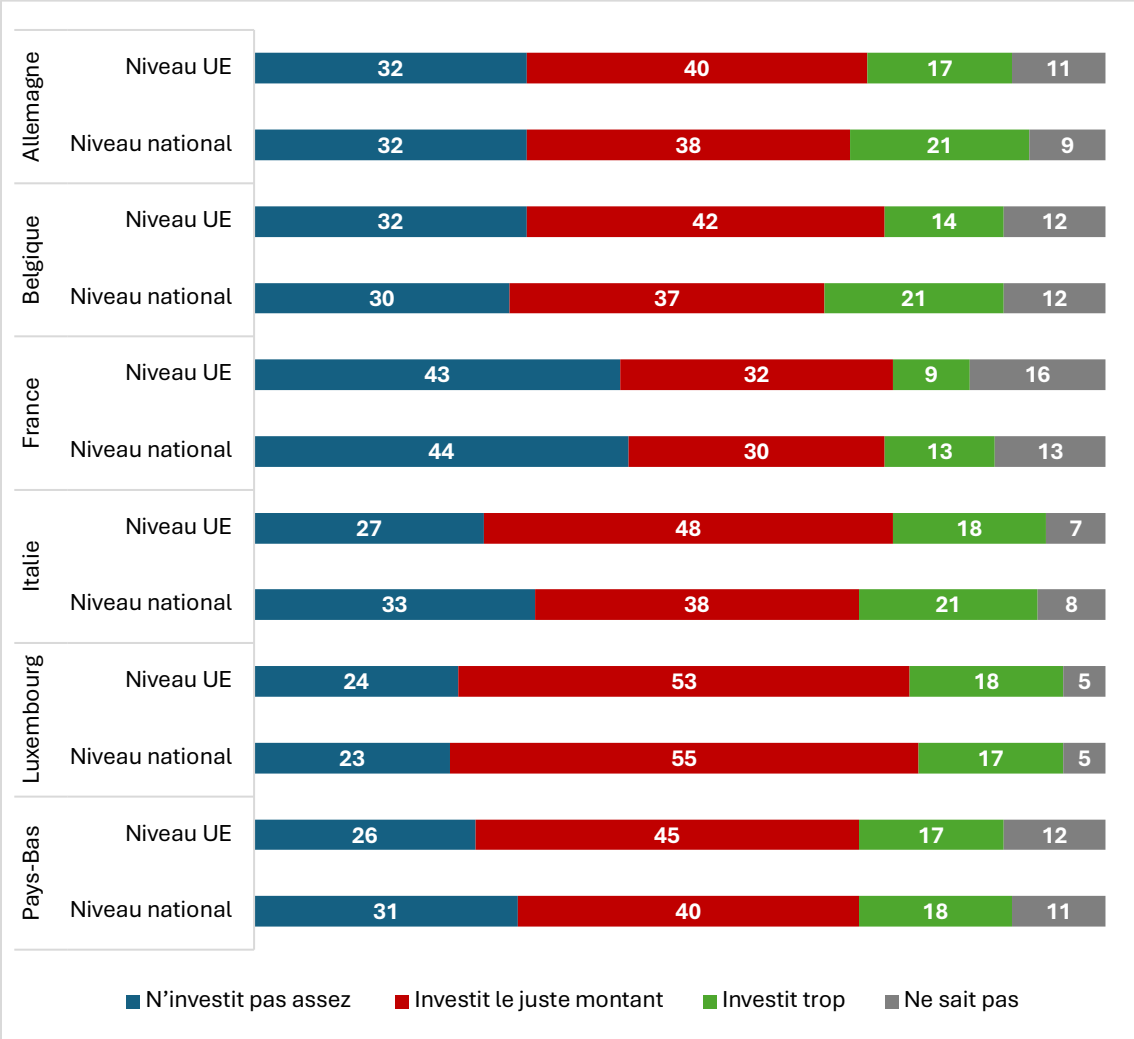
Q1. Compte tenu des niveaux actuels de dépense publique, comment évalueriez-vous le niveau d'investissement réalisé par l'UE dans les programmes de défense et de sécurité ? (Niveau UE).
 Q2. Compte tenu des niveaux actuels de dépense publique, comment évalueriez-vous le niveau d'investissement réalisé par votre pays dans les programmes de défense et de sécurité ? (Niveau national).
 Élaboration Archivio Disarmo à partir des données du Flash Eurobaromètre 2026.

En observant l'ensemble des Vingt-Sept, prévaut dans les deux cas (au niveau de l'UE comme au niveau national) x qui estiment que l'on investit « le juste montant » (avec respectivement 42% et 39%). Viennent ensuite ceux qui considèrent les investissements comme insuffisants : (34% au niveau national et 32% au niveau européen). Enfin, la perception d'une dépense excessive demeure minoritaire, bien que non négligeable (17% en référence au niveau national et 14% en référence à celui de l'UE). Dans l'ensemble, ces données mettent en évidence une perception principalement équilibrée des dépenses de défense, mais aussi la présence d'une part non négligeable de l'opinion publique qui en conteste l'adéquation, surtout en ce qui concerne le niveau national.

Passons maintenant à la désagrégation nationale des trois groupes considérés (voir graph. 3.5). Parmi les *Fondateurs*, les évaluations apparaissent substantiellement alignées entre niveau européen et niveau national, avec une légère prédominance de l'option « le juste montant », c'est-à-dire une évaluation de l'engagement financier comme équitable. Dans les pays *Limitrophes*, en revanche, une plus grande polarisation se dessine : lors qu'au niveau de l'UE la perception d'un investissement adéquat demeure presque inchangée (45% contre 46%), au niveau national augmente la part de ceux qui estiment que l'on investit trop (17% contre 12%). Cette donnée suggère une sensibilité plus marquée aux effets directs

de la dépense militaire nationale dans des contextes géopolitiquement plus exposés, où la proximité avec les facteurs de risque rend plus immédiate la perception des implications économiques et sociales des politiques de défense.

Graph. 3.6 Perception de l'adéquation des dépenses militaires réalisées au niveau de l'UE et au niveau national : pays *Fondateurs* (%).



Q1. Compte tenu des niveaux actuels de dépense publique, comment évalueriez-vous le niveau d'investissement réalisé par l'UE dans les programmes de défense et de sécurité ? (Niveau UE).

Q2. Compte tenu des niveaux actuels de dépense publique, comment évalueriez-vous le niveau d'investissement réalisé par votre pays dans les programmes de défense et de sécurité ? (Niveau national)).

Élaboration Archivio Disarmo à partir des données du Flash Eurobaromètre 2026.

En passant à l'analyse des différents pays, parmi les *Fondateurs*, la prévalence générale de la perception de l'adéquation des investissements – aussi bien au niveau de l'Union qu'au niveau national – révèle néanmoins certaines différences significatives (voir graph. 3.6). En Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas, une continuité substantielle apparaît entre les deux niveaux : la part de ceux qui estiment que l'on investit « le juste montant » demeure majoritaire, tandis que les

opinions se répartissent de manière relativement équilibrée entre la perception d'une insuffisance et celle d'un excès. Toutefois, dans les trois cas, on observe une légère augmentation de la part de ceux qui jugent excessive la dépense au niveau national, signalant une plus grande sensibilité au poids que représente la dépense publique sur le plan interne.

Les spécificités (opposées l'une à l'autre) des cas français et italien apparaissent en revanche plus marquées. En France, la perception d'une insuffisance des investissements prévaut nettement, aussi bien au niveau de l'UE (43%) qu'au niveau national (44%), face à une part relativement plus limitée de personnes qui les considèrent comme adéquats (respectivement 32% et 30%). Cette donnée implique l'attente la plus élevée d'un renforcement des dépenses de défense parmi l'ensemble des pays *Fondateurs*.

En Italie, en revanche, lorsqu'il est fait référence au niveau européen, c'est (de peu) la perception d'une adéquation des investissements qui prévaut (48%). En revanche, au niveau national, augmentent à la fois la proportion de ceux qui estiment que l'on investit trop (21%) et celle de ceux qui jugent les investissements insuffisants (33%). Il en ressort une certaine ambivalence, avec une évaluation plus positive du niveau européen et une polarisation plus marquée sur le plan national.

Enfin, le Luxembourg représente le cas le plus « stable » parmi les pays *Fondateurs*. Il se distingue par la proportion la plus élevée de répondants jugeant adéquat le niveau d'investissement, tant au niveau de l'UE (53%) qu'au niveau national (55%), accompagnée de niveaux relativement contenus de perception d'insuffisance.

En ce qui concerne les pays *Limitrophes*, il apparaît une plus grande hétérogénéité des perceptions ainsi qu'une sensibilité plus marquée à l'égard des dépenses militaires engagées par leur propre pays, manifestement fortement ressenties en raison de la proximité géographique avec les contextes de crise (voir graph. 3.7).

S'agissant des dépenses au niveau de l'Union, l'évaluation selon laquelle l'UE investit « le juste montant » prévaut, avec des valeurs élevées dans presque tous les pays (de 43% en Lituanie à 49% au Danemark et en Suède). Toutefois, à côté de cette perception d'adéquation, on observe une proportion significative de répondants qui jugent au contraire les investissements européens insuffisants, notamment en Estonie, en Finlande, en Lituanie et en Pologne (toutes autour de 35%). Cette donnée indique que, dans les contextes les plus exposés, la dimension européenne est perçue à la fois comme nécessaire, mais aussi comme insuffisante.

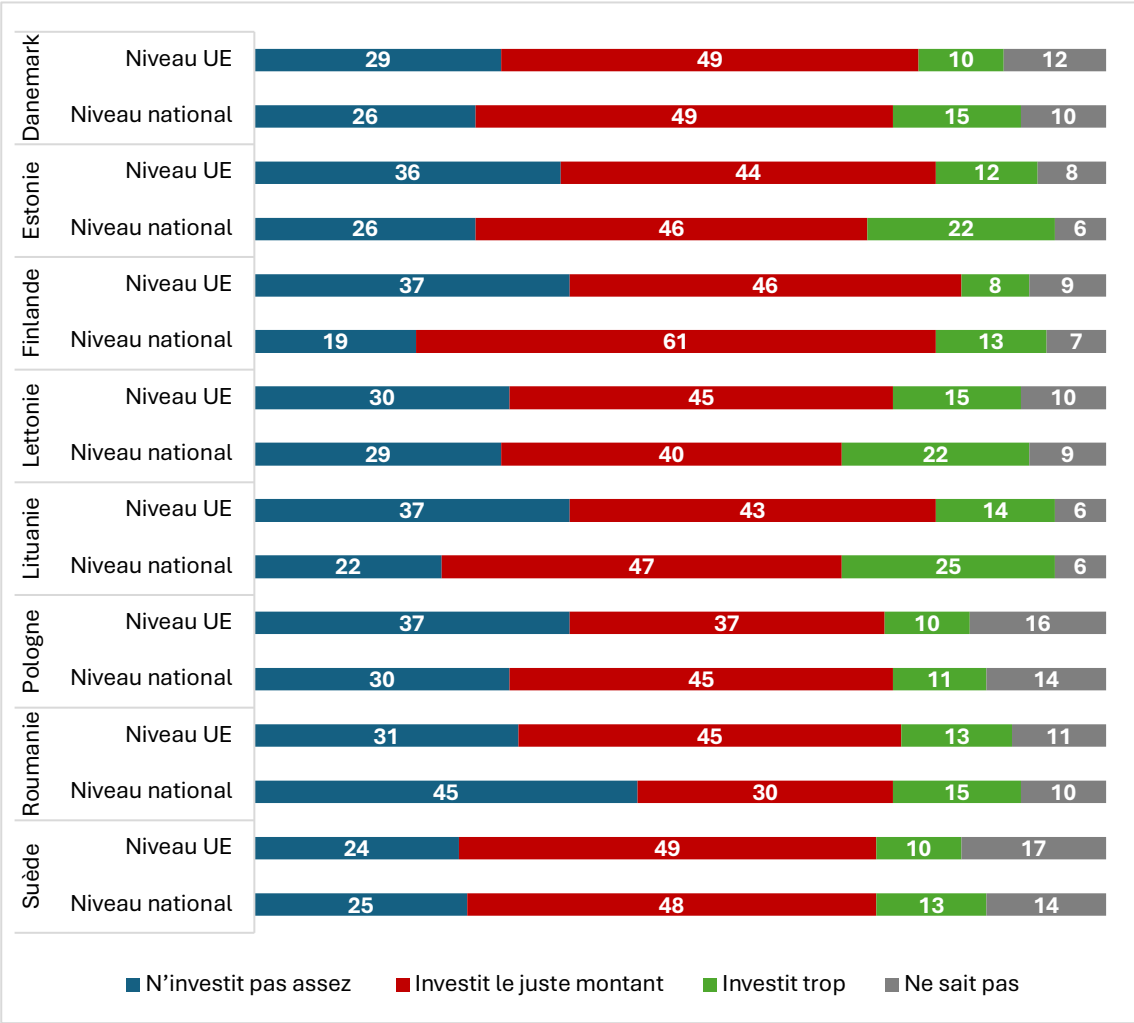
Le passage du niveau européen au niveau national introduit des éléments de polarisation plus marqués. Dans plusieurs pays (Estonie, Lettonie, Lituanie) la part de ceux qui estiment que l'on investit trop augmente sensiblement (jusqu'à atteindre 25% en Lituanie), tandis que dans d'autres contextes émerge une

perception claire d'insuffisance. Le cas le plus évident est celui de la Roumanie, où 45% des répondants jugent inadéquats les investissements nationaux, contre une proportion plus limitée de 31% d'insatisfaits au niveau de l'UE.

Un cas particulier est représenté par la Finlande : au niveau national, on observe une nette majorité considérant le niveau de dépense comme adéquat (61%), accompagnée d'une proportion relativement contenue de perceptions d'insuffisance (19%). Cette donnée suggère un degré élevé de légitimation interne des politiques de défense, vraisemblablement lié à la forte insécurité perçue dans les relations internationales qui pèsent sur le pays lui-même.

La Pologne présente une configuration intermédiaire : au niveau de l'UE, on observe une symétrie précise entre perception d'adéquation et perception d'insuffisance (37% chacune), tandis qu'au niveau national prévaut l'évaluation d'adéquation (45%), bien qu'avec une composante non négligeable d'indécis (14%).

Graph. 3.7 Perception des investissements réalisés au niveau de l'UE ou au niveau national : pays Limitrophes (%).



Q1. Compte tenu des niveaux actuels de dépense publique, comment évalueriez-vous le niveau d'investissement réalisé par l'UE dans les programmes de défense et de sécurité ? (Niveau UE).

Q2. Compte tenu des niveaux actuels de dépense publique, comment évalueriez-vous le niveau d'investissement réalisé par votre pays dans les programmes de défense et de sécurité ? (Niveau national)).

Élaboration Archivio Disarmo à partir des données du Flash Eurobaromètre 2026.

Par rapport aux pays *Fondateurs*, les pays *Limitrophes* apparaissent plus réactifs au contexte géopolitique. Alors que le niveau européen tend à être évalué comme relativement adéquat, c'est surtout en référence au niveau national qu'émergent des tensions plus marquées entre exigences de sécurité et soutenabilité de la dépense.

3.2.3. La relation entre dépenses militaires et dépenses sociales : une perspective comparée avec d'autres enquêtes démoscopiques européennes

Si la variable du contexte international dans lequel s'inscrivent les différents États membres demeure cruciale, l'importance de la précision relative au niveau auquel se rapporte la dépense militaire – européen ou national – selon qu'elle est jugée trop élevée, trop faible ou adéquate.

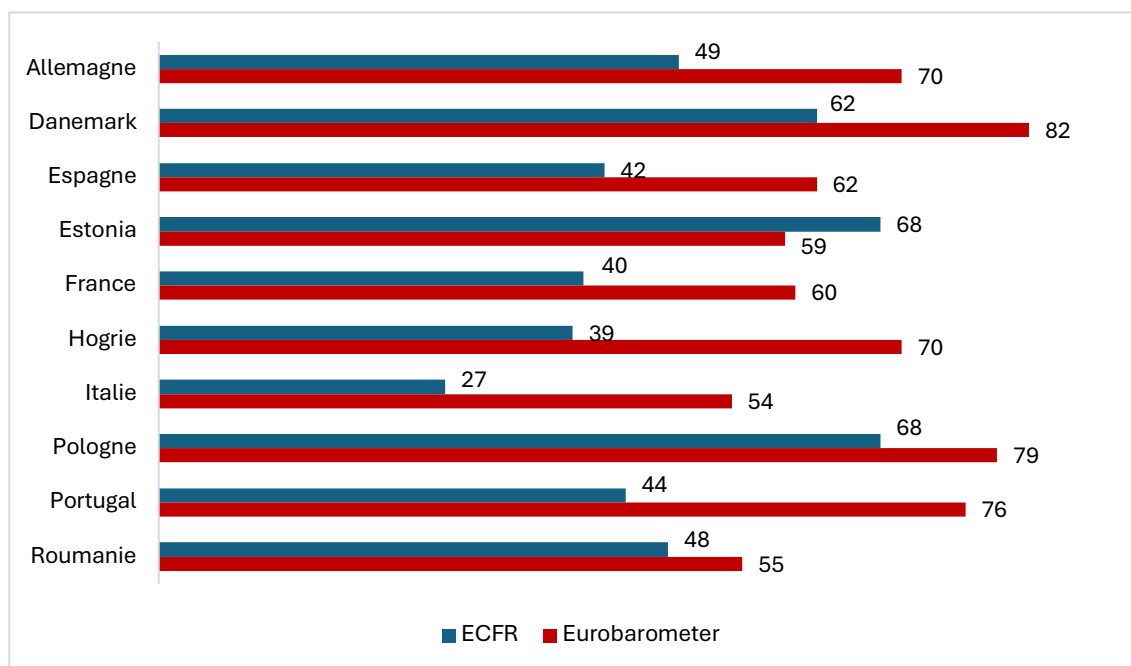
S'il a fallu attendre l'enquête spéciale *Flash* Eurobaromètre de février 2026 pour pouvoir distinguer les deux niveaux de gouvernance (européen/national), l'autre précision importante, concernant la relation entre dépenses militaires et autres dépenses publiques, provient d'enquêtes extérieures à l'Eurobaromètre.

Afin de rendre l'analyse plus exhaustive, nous avons procédé à une vérification à partir des données du European Council on Foreign Relations (ECFR)². Le tableau nettement moins favorable aux augmentations des dépenses militaires – pour tous les pays, à l'exception de l'Estonie – s'explique par l'explicitation des coûts associés à l'augmentation de la dépense. Au regard de la formulation assez abstraite³ des enquêtes ordinaires (semestrielles) de l'Eurobaromètre, qui demande aux répondants de se prononcer sur l'idée d'augmenter les dépenses de défense dans l'UE, l'ECFR pose la question en la faisant précéder d'une introduction explicitant le possible *trade-off* avec d'autres postes du budget public ainsi que le recours, quoique limité, à l'endettement. Dans la totalité des cas (à la seule exception de l'Estonie), la disposition à l'augmentation des dépenses de défense apparaît systématiquement plus faible lorsque sont mentionnées les couvertures nécessaires à cet effet. Les écarts entre les réponses aux deux formulations atteignent 20 à 30 points : du consensus généreux des Danois (qui passe de 82% de favorables à 62% lorsque la question des couvertures est mentionnée) au consensus plus parcimonieux des Hongrois (de 70% à 39%) et à celui, extrêmement parcimonieux, des Italiens (de 54% à 27%).

² Dans la comparaison entre les deux sources démoscopiques, il convient de garder à l'esprit que les données de l'ECFR portent sur un nombre de pays limité (10) par rapport aux 27 pris en compte par l'Eurobaromètre.

³ Même dans le Flash Eurobaromètre 2026, la seule référence au contexte fournie aux répondants est peu significative, dans la mesure où elle est formulée de la manière suivante : « compte tenu des niveaux actuels de dépense publique »

Graph. 3.8 Comparaison entre les favorables à l'augmentation des dépenses de défense dans l'UE (Eurobaromètre) et les favorables à une augmentation des dépenses de défense de l'UE argumentée quant à sa couverture financière (ECFR) (%).



Q. ECFR : Certains dirigeants européens soutiennent que l'augmentation des dépenses de défense ne doit pas nécessairement être financée par une hausse de la fiscalité publique, mais qu'elle peut être couverte par une réaffectation de fonds provenant d'autres secteurs de la dépense publique ainsi que par un recours limité et fiscalement responsable à l'endettement. Dans quelle mesure êtes-vous favorable ou opposé à une augmentation des dépenses nationales de défense ?

Q. Eurobaromètre : Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord ou en désaccord avec la nécessité d'augmenter les dépenses de défense dans l'UE ?

Élaboration Archivio Disarmo à partir des données du Conseil européen pour les relations internationales – ECFR (mai 2025) e Eurobaromètre (oct./nov. 2025).

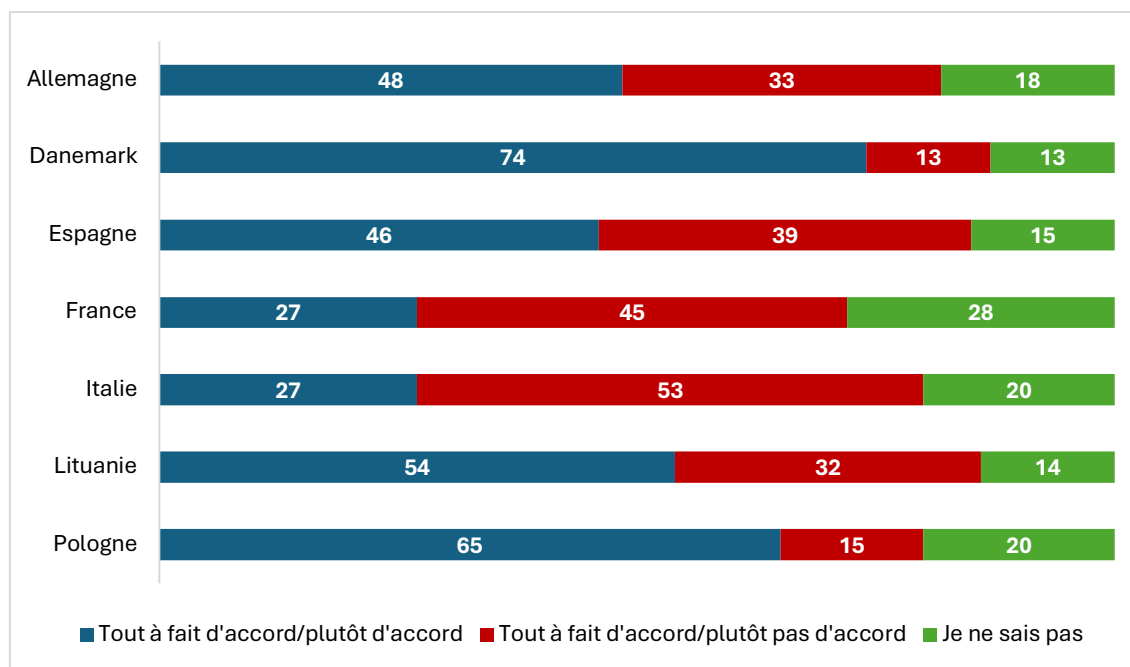
Il en résulte que le niveau de soutien à une augmentation des dépenses de défense dépend significativement de la présence ou non d'informations supplémentaires sur les circonstances (sources de financement) et sur les conséquences (coûts) : plus la spécification de ses couvertures financières s'accroît (par la fiscalité, la réaffectation ou l'augmentation de la dette publique), plus diminue la disposition à soutenir l'élargissement des dépenses de défense. En d'autres termes, le soutien exprimé en réponse à une formulation abstraite tend à se réduire lorsque l'opinion publique est appelée à se confronter aux choix financiers nécessaires et aux coûts d'opportunité qui en découlent.

Les données relevées par l'institut YouGov renforcent également l'hypothèse d'une variabilité significative du consensus en fonction du contexte dans lequel les questions sont posées. L'enquête, menée entre le 23 septembre et le 3 octobre 2025 dans plusieurs pays européens, interroge les répondants sur leur disposition à augmenter la contribution financière de leur pays à l'OTAN, en tenant compte des priorités et des contraintes de la dépense publique (voir. graph. 3.9).

Les résultats mettent en évidence une forte hétérogénéité entre les opinions publiques des différents pays : tandis que les positions favorables prévalent dans

des contextes tels que le Danemark (74% de favorables), la Pologne (65%) et la Lituanie (54%), dans d'autres pays, comme la France et l'Italie, le consensus apparaît très faible et dépasse à peine 1/4 des répondants. En Italie, 53% des répondants se déclarent opposés à l'augmentation des contributions à l'OTAN, tandis qu'en France les opposés sont 45% et les favorables seulement 27% (comme en Italie)⁴.

Graph. 3.9 Opinions des pays européens sur l'augmentation de leur contribution financière à l'OTAN



Q. En tenant compte de l'ensemble des dépenses du gouvernement, dans quelle mesure soutiendriez-vous ou vous opposeriez-vous à une augmentation de la contribution financière à l'OTAN ?

Élaboration Archivio Disarmo à partir des données YouGov (sept./oct. 2025).

D'autres confirmations du fait que l'exhaustivité de la question peut modifier le contenu des réponses proviennent d'enquêtes nationales réalisées dans certains pays, tels que l'Allemagne et la France.

Par exemple, *The Berlin Pulse Survey 2024/2025*, qui mesure chaque année les orientations de l'opinion des citoyens allemands en matière de politique étrangère et de défense, pose la question suivante : « Le ministre de la Défense Pistorius a proposé d'augmenter les dépenses de défense de l'Allemagne à 3-3,5% du PIB. Estimez-vous que cet objectif soit adéquat ? ». À cette question, 31% des répondants répondent qu'il s'agit d'un objectif exagéré, tandis que 50% le considèrent comme adéquat et 15% le jugent insuffisant. Pris isolément, ce résultat

⁴ La faible propension bien connue du public italien à l'égard de l'augmentation des dépenses militaires est confirmée par le modeste 22% qui, au début de 2025, soutenait une augmentation à l'objectif de l'OTAN alors encore fixée à 2% du PIB (Archivio Disarmo, 2025) (voir ci-après, par. 3.4).

semblerait corroborer le niveau élevé de soutien avec lequel l'opinion publique allemande envisage l'augmentation des dépenses de défense. Toutefois, lorsque les répondants sont invités à évaluer le *trade-off* entre les dépenses de défense et d'autres postes budgétaires, tels que ceux du welfare, les résultats changent sensiblement par rapport au cumul de 65% qui les jugeaient soit adéquates, soit même insuffisantes. En effet, à la question : « Seriez-vous favorable à une réduction des budgets consacrés au welfare, à l'environnement, à la culture et à la coopération au développement afin d'augmenter les dépenses de défense en Allemagne ? », un 56% se déclarent opposés et seulement 44% favorables.

Une évolution analogue apparaît dans le contexte français. Les données d'une enquête nationale Ipsos-CESI montrent que, face à une question portant sur une augmentation générique des dépenses de défense, l'orientation des citoyens français est globalement favorable : des répondants déclarent approuver pleinement ce choix, tandis que 43% supplémentaires affirment ne pas l'approuver entièrement, mais le juger néanmoins justifié dans le contexte actuel. Toutefois, lorsque le rapport de substitution (*trade-off*) susceptible de s'établir au détriment d'autres postes de la dépense publique est explicité, le tableau change sensiblement. Face à la proposition de financer l'augmentation des dépenses de défense par des coupes dans des secteurs tels que l'éducation, l'environnement et la santé, seuls 15% se déclarent pleinement favorables, tandis que près de la moitié des répondants (49%) s'expriment en sens contraire.

Dans ce cas également, le niveau de consensus apparaît fortement conditionné par la formulation de la question, se réduisant drastiquement dès lors que les coûts et les implications redistributives des choix budgétaires sont explicités. Dans l'ensemble, la comparaison entre les différentes enquêtes met en évidence que le consensus en faveur de l'augmentation des dépenses de défense ne constitue pas une donnée stable et univoque, mais bien une variable particulièrement sensible aux modalités selon lesquelles les options de politique publique sont présentées.

3.3. Coopération de l'UE dans les domaines politique et productif

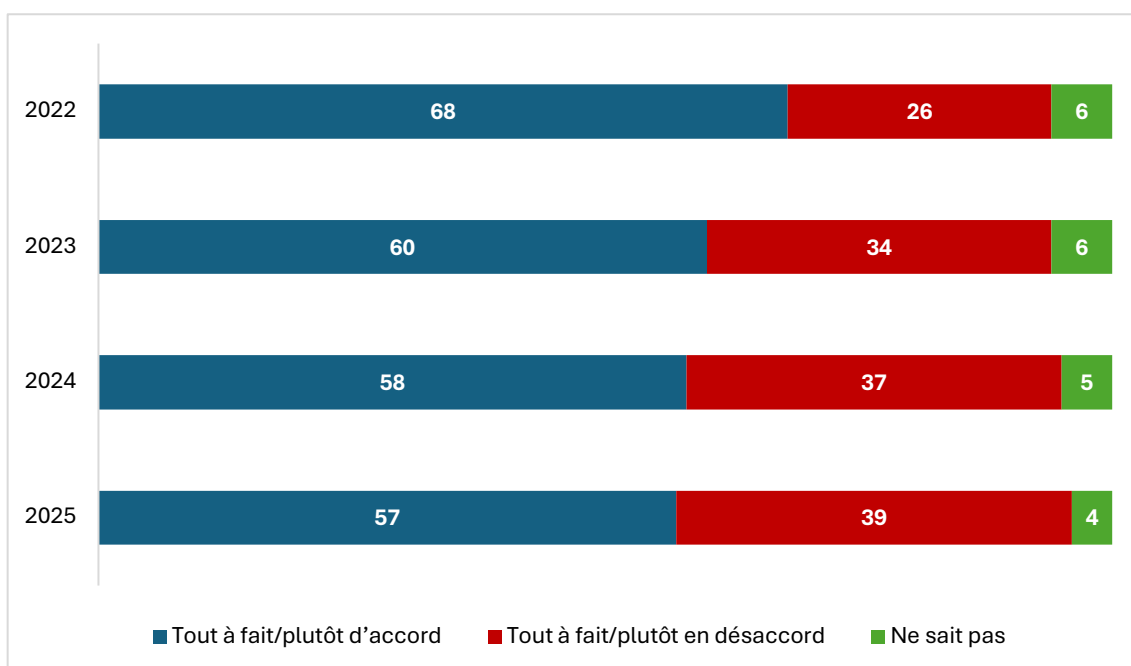
Une fois clarifiée l'importance de l'objectivité des hypothèses à soumettre à vérification, ainsi que la nécessaire complétude du contexte et de ses applications qu'implique le fait d'y associer les répondants, nous revenons à présent à l'Eurobaromètre afin d'analyser les opinions de ces derniers sur les stratégies de l'UE en matière de coopération politique (décisions relatives à la défense) et de coopération industrielle.

Avant d'aborder ces aspects de portée générale, toutefois, examinons les opinions des Européens sur un objet qui présente l'avantage de la concrétude

dramatique propre à un cas au premier plan depuis quatre ans : la guerre en Ukraine et le rôle qu’y jouent les pays de l’UE.

À partir du printemps 2022 – en concomitance avec le début de l’invasion russe de l’Ukraine – une nouvelle section du questionnaire de l’Eurobaromètre, intitulée « La réponse de l’UE à la guerre en Ukraine », mesure les opinions concernant le fait de « financer l’achat et la livraison d’équipements militaires en Ukraine ». Les données ainsi recueillies permettent d’évaluer le soutien de l’opinion publique européenne aux mesures d’assistance immédiate, tout en contribuant également à cerner les implications plus larges d’un engagement militaire et industriel.

Graph. 3.10 Accord et désaccord à l’égard du financement de l’achat et de la fourniture d’équipements militaires à l’Ukraine : UE 27 (%).



Q. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord (« tout à fait » + « plutôt ») ou en désaccord (« pas du tout » + « plutôt pas ») avec le financement de l'achat et de la fourniture d'équipements militaires à l'Ukraine.
Élaboration Archivio Disarmo à partir des données Eurobaromètre 2022-2025.

De 2022 à 2025, on constate que la majorité absolue des répondants se prononce en faveur du soutien européen à la résistance de l’Ukraine, à travers l’achat et l’envoi d’équipements militaires. Dans le même temps, le consensus à l’égard des décisions nationales et européennes en la matière montre des signes d’une progressive *war fatigue*, qui le fait reculer de 11 points de pourcentage sur la période de quatre ans (voir graph. 3.10).

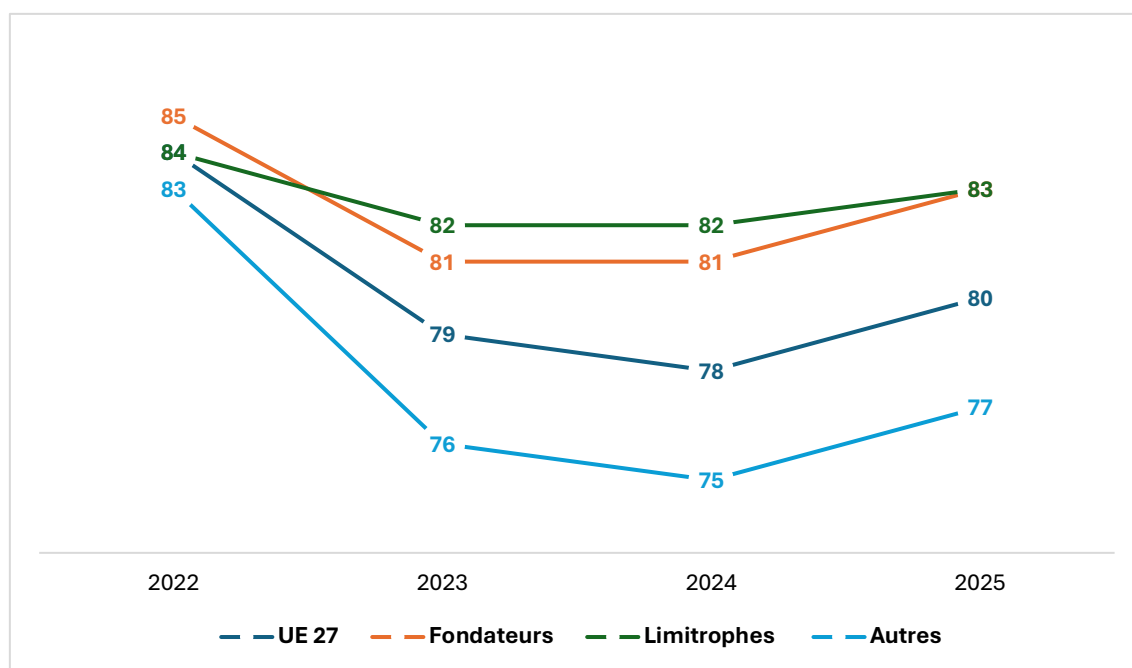
En passant aux perspectives de portée générale et de moyen-long terme, l’analyse porte à présent sur les réponses relatives au renforcement de la coopération politique au sein de l’UE.

Dans la section de l'Eurobaromètre consacrée à « La réponse de l'UE à la guerre en Ukraine », la question du possible renforcement de la coopération européenne en matière de défense revêt une importance particulière, tant dans l'ensemble des opinions publiques des Vingt-Sept que dans les trois groupes de pays que nous avons identifiés.

La moyenne des opinions des 27 États membres, dont ne s'écarte pas non plus la moyenne des opinions des pays *Fondateurs* et *Limitrophes*, montre une évolution dans l'ensemble constante de 2022 à 2025, caractérisée par un large consensus en faveur de la coopération, compris entre 85% et 77%, bien qu'avec une légère tendance à la diminution. Ce consensus, significativement plus élevé que celui enregistré à propos de l'augmentation des dépenses militaires, suggère que la coopération politique en matière de défense est perçue comme une articulation moins controversée et plus largement partagée du processus d'intégration européenne.

Plus fluctuant, bien que toujours élevé, apparaît le soutien des pays *Autres*, qui, après pic de 2022, enregistre une diminution de 14 points de pourcentage (voir graph. 3.11).

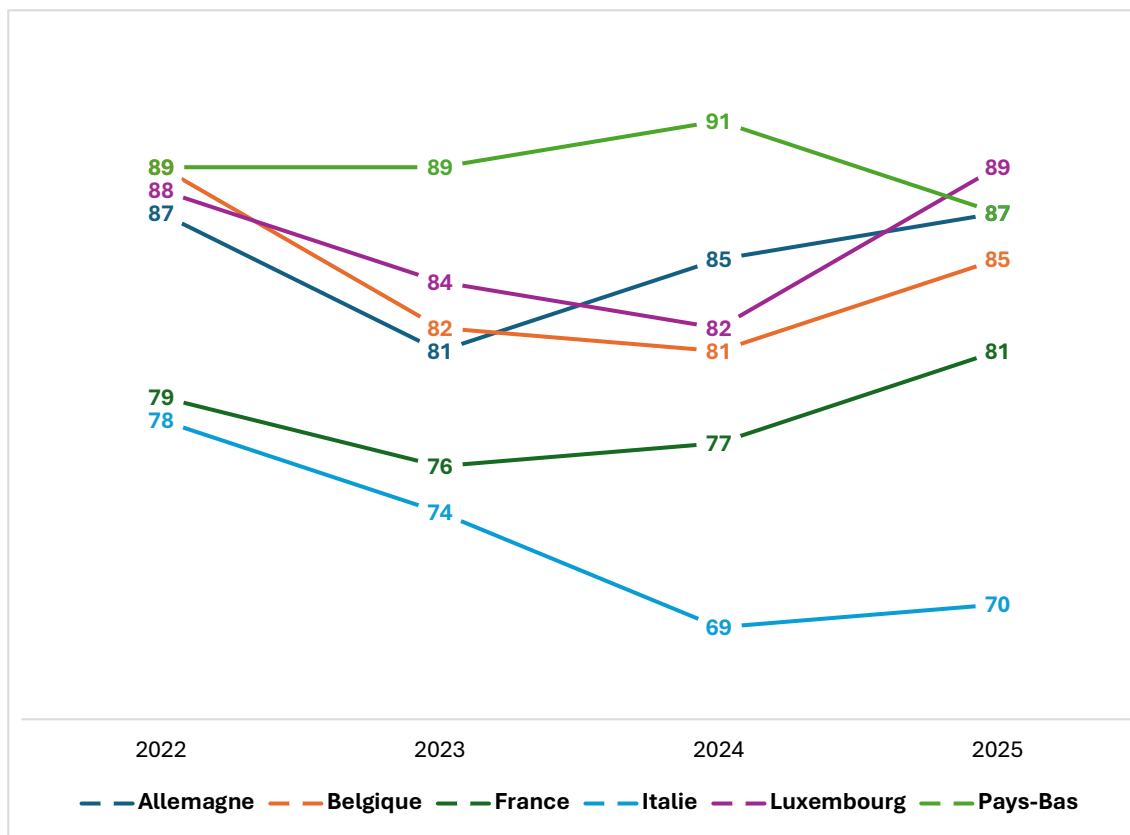
Graph. 3.11 Accord sur le renforcement de coopération en matière de défense au niveau de l'UE : UE 27 + trois groupes de pays *Fondateurs*, *Limitrophes*, *Autres* (%).



Q. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord (« tout à fait » + « plutôt ») ou en désaccord (« pas du tout » + « plutôt pas ») à l'égard d'un renforcement de la coopération en matière de défense au niveau de l'UE.
Élaboration Archivio Disarmo à partir des données Eurobaromètre 2022-2025.

En examinant l'évolution des opinions sur la coopération en matière de défense dans les différents pays *Fondateurs*, on observe parmi eux une contraction du consensus qui ne se vérifie qu'en Italie (-8%). Les oscillations sont plus limitées en France et, à partir d'un niveau de consensus encore plus élevé, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Belgique (voir graph. 3.12).

Graph. 3.12 Accord sur le renforcement de la coopération en matière de défense au niveau de l'UE : pays *Fondateurs* (%).

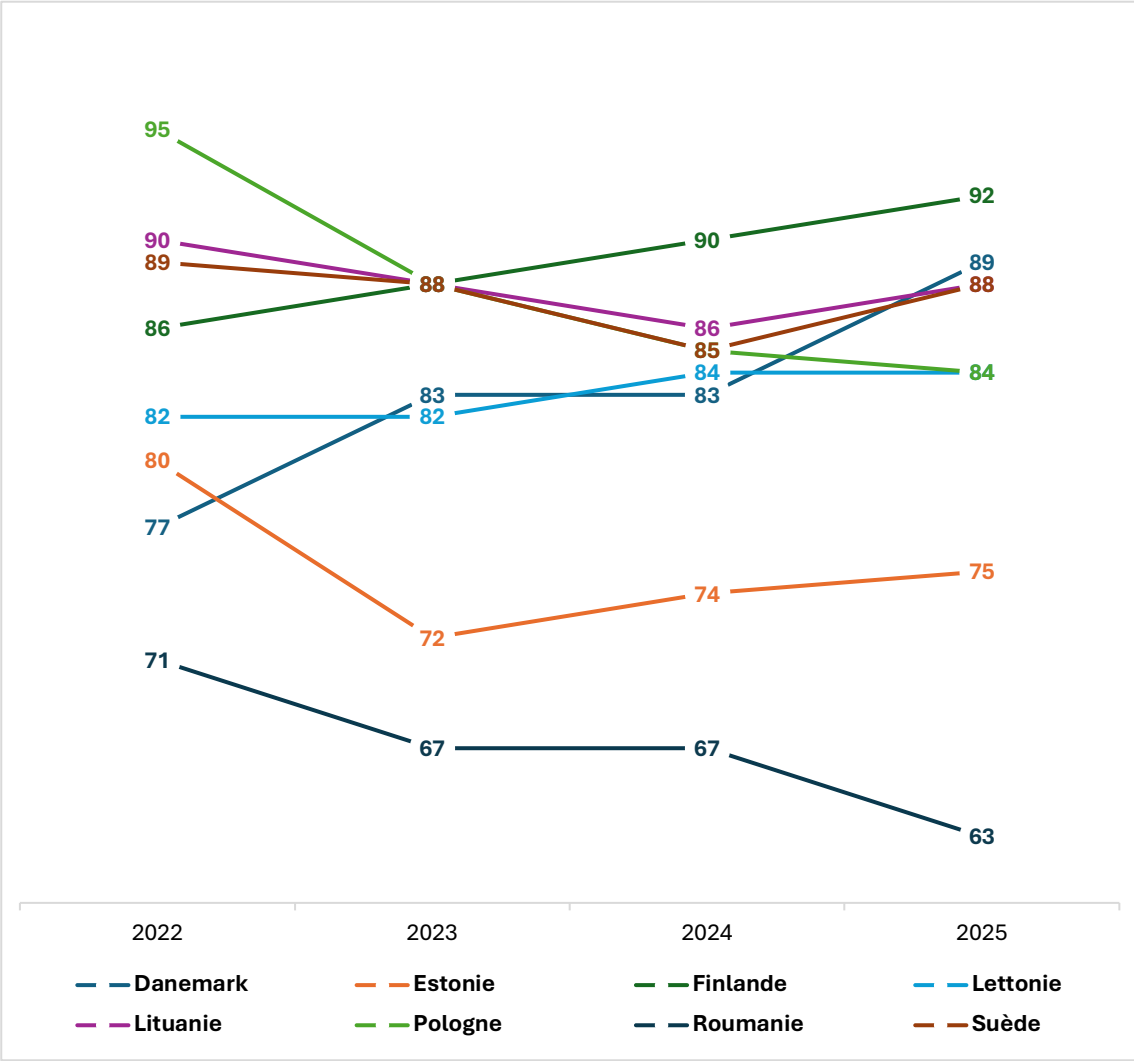


Q. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord (« tout à fait » + « plutôt ») ou en désaccord (« plutôt pas » + « pas du tout ») à l'égard d'un renforcement de la coopération en matière de Défense au niveau de l'UE. Élaboration Archivio Disarmo à partir des données Eurobaromètre 2022-2025.

En ce qui concerne les différents pays *Limitrophes*, il est possible d'observer une évolution assez linéaire, compte tenu des niveaux élevés de consensus en faveur de la coopération européenne en matière de défense dont tous les pays portaient déjà en 2022. Dans ce cas également, les seules exceptions significatives sont représentées par les citoyens de Pologne et de Roumanie qui, aux deux extrémités de l'échelle en termes de soutien à la coopération, enregistrent des baisses du consensus de respectivement 11% et 8%. Face au plébiscitaire 95% de 2022, les Polonais passent au niveau, toujours extrêmement élevé, de 84% en 2025, tandis que, sur la même période de quatre ans, les Roumains reculent du niveau plus contenu de 71% à 63%. L'Estonie perd également 5 points de pourcentage, tout en

affichant une légère reprise après le recul à 72% enregistré en 2023. La Finlande et le Danemark confirment la popularité de la coopération militaire, avec une tendance ascendante de 86% à 92% pour la première, et de 77% à 89% pour le second (voir graph. 3.13).

Graph. 3.13 Accord à l'égard d'un renforcement de la coopération en matière de défense au niveau de l'UE : pays Limitrophes (%).

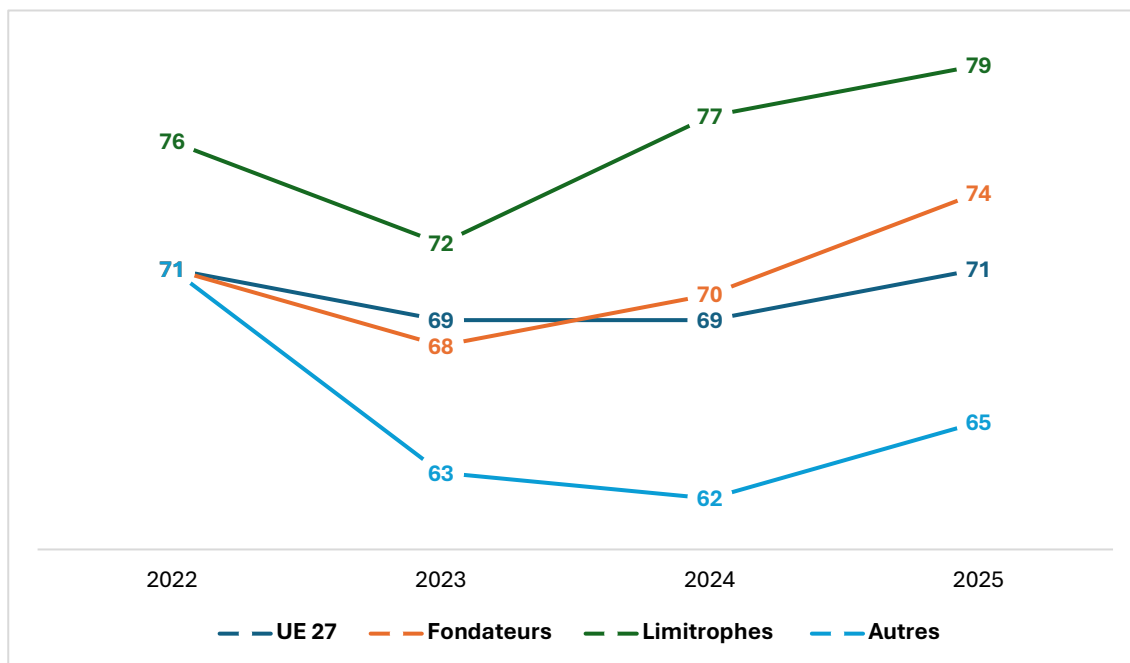


Q. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord (« tout à fait » + « plutôt ») ou en désaccord (« pas du tout » + « plutôt pas ») à l'égard d'un renforcement de la coopération en matière de défense au niveau de l'UE.
Élaboration Archivio Disarmo à partir des données Eurobaromètre 2022-2025.

En synthèse, ce sont aussi des pays du noyau européen originel et de ceux qui sont les plus exposés au contexte international que provient le soutien le plus important à la coopération européenne en matière de défense.

Toujours dans le cadre des décisions stratégiques que l'Europe devrait prendre, l'enquête Eurobaromètre aborde la question de la coopération économique dans le domaine de la production industrielle d'armements.

Graph. 3.14 Accord à l'égard du renforcement de la capacité des équipements militaires : UE-27 + trois groupes de pays – *Fondateurs*, *Limitrophes*, *Autres* (%).



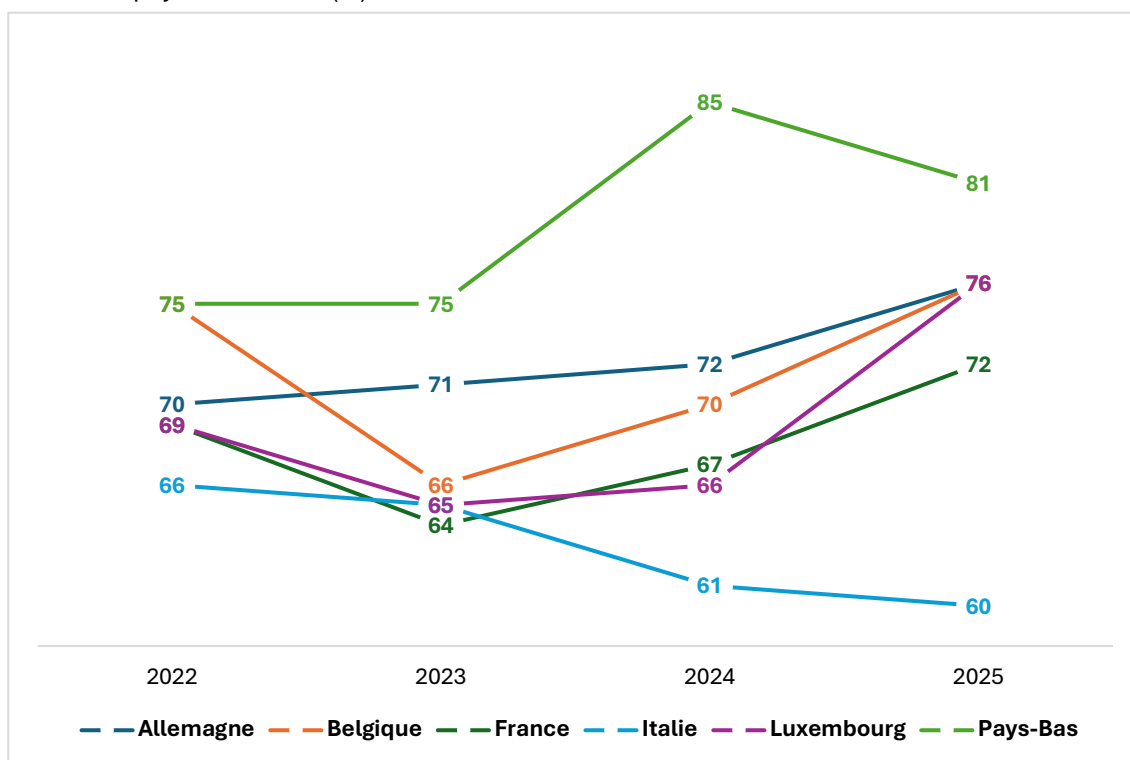
Q. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord (« tout à fait » + « plutôt ») ou en désaccord (« tout à fait » + « plutôt ») avec le renforcement de la capacité de l'UE à produire des équipements militaires.

Élaboration Archivio Disarmo à partir des données Eurobaromètre 2022-2025.

Le soutien au renforcement de la capacité de l'UE à produire des « équipements militaires » est majoritaire dans une proportion oscillante entre environ 2/3 et 3/4 parmi les citoyens des Vingt-Sept (voir graph. 3.14). En agrégeant les réponses « tout à fait d'accord » et « tend à être d'accord », trois ans après la première administration du questionnaire, l'opinion publique européenne apparaît stable sur cette question.

Les *Fondateurs* enregistrent une légère hausse du consensus, passant de 71% en 2022 à 74% en 2024, en partielle contre-tendance par rapport à la stabilité observée parmi les favorables du groupe des pays *Limitrophes* et au léger recul enregistré dans le groupe des pays *Autres* (voir graph. 3.14). Pour cette raison, il est utile de vérifier la distribution des perceptions nationales en désagrégeant les données pour les pays composant chacun des groupes.

Graph. 3.15 Accord à l'égard du renforcement de la capacité de l'UE à produire des équipements militaires : pays *Fondateurs* (%).



Q. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord (« tout à fait » + « plutôt ») ou en désaccord (« pas du tout » + « plutôt pas ») avec le renforcement de la capacité de l'UE à produire des équipements militaires.

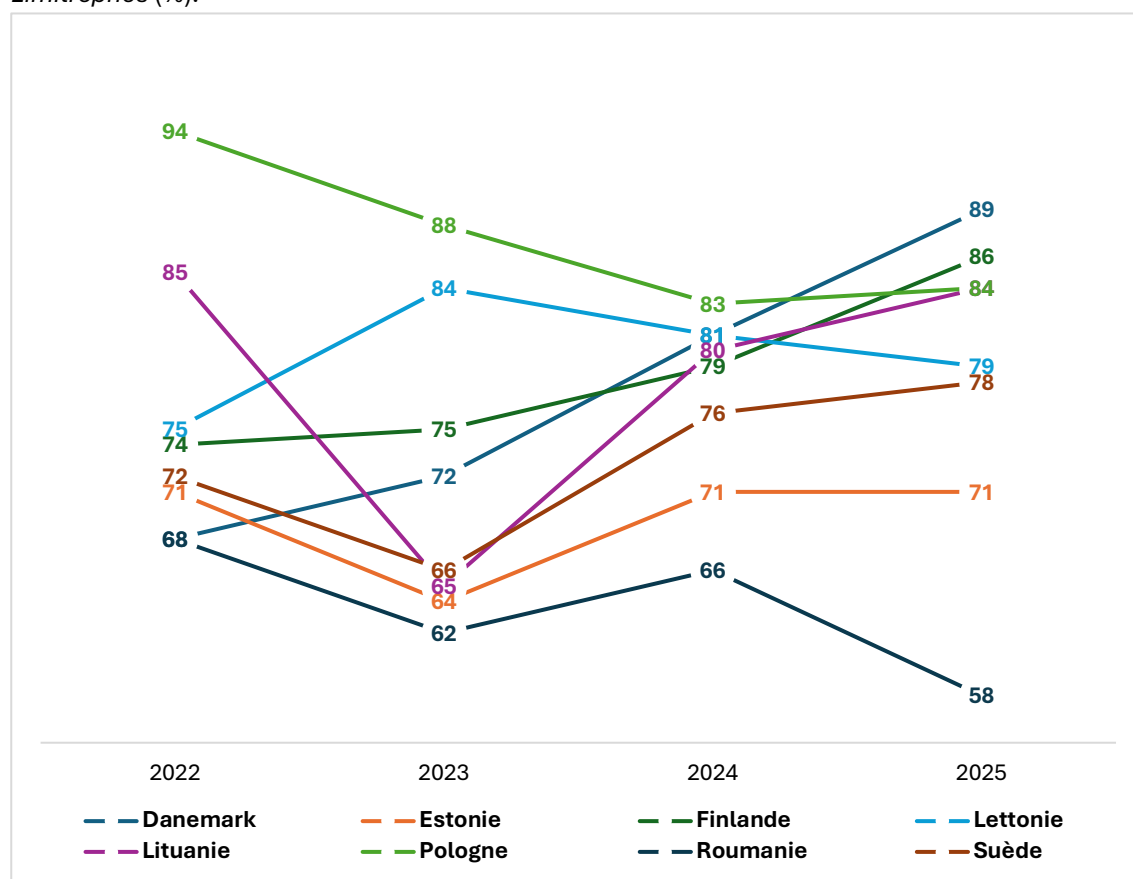
Élaboration Archivio Disarmo à partir des données Eurobaromètre 2022-2025.

Dans le groupe des *Fondateurs*, les répondants se montrent favorables au renforcement de la production d'équipements militaires à une majorité qui ne descend jamais en dessous des 2/3 des personnes interrogées. S'agissant plus spécifiquement de l'opinion publique italienne, celle-ci montre des signes progressifs de fléchissement, perdant 6 points de pourcentage entre 2022 et 2025. Différemment, en France et en Belgique, on observe une stabilité tendant vers un léger renforcement de l'accord en faveur d'une plus grande capacité productive dans le domaine militaire, tandis qu'en Allemagne, aux Pays-Bas et au Luxembourg, l'augmentation du consensus est de 6-7 points de pourcentage (voir graph. 3.15).

En passant aux pays *Limitrophes*, un rôle crucial y est joué par les attitudes du public des pays nordiques (Finlande, Suède et Danemark), auprès desquels, en contre-tendance par rapport à la moyenne des autres pays européens, le consensus en faveur de l'engagement militaire apparaît en hausse (voir graph. 3.16). Cela peut s'expliquer par les récents processus de restructuration de la vision stratégique relative à la sécurité intérieure et extérieure. Tandis que, pour la Finlande et la Suède, le retournement de tendance a commencé en 2022 et a été institutionnalisé avec leur entrée dans l'OTAN, respectivement en 2023 et en 2024, le « tour de vis » stratégique du Danemark est tout récent. Historiquement, le Danemark avait maintenu une position particulière dans le cadre de l'intégration

européenne, en ne participant pas aux missions militaires de l'UE (il le dit *opt-out*). En raison de l'invasion russe de l'Ukraine et également sous l'effet des tensions provoquées par le comportement du président des États-Unis Donald Trump dans l'affaire du Groenland⁵, le gouvernement danois a décidé de répondre par l'allocation de nouveaux fonds à la défense de l'Arctique, tandis que certains pays européens ont envoyé sur la grande île contestée des présences symboliques de soldats. Un changement historique encore plus structurel est représenté par l'adhésion à l'OTAN de la Finlande et de la Suède, toutes deux s'étant éloignées des positions historiques de neutralité qui avaient caractérisé leur politique étrangère, respectivement pendant quatre-vingts ans pour la première et pendant plus de deux cents ans pour la seconde.

Graph. 3.16 Accord à l'égard du renforcement de la capacité des équipements militaires : pays Limitrophes (%).



Q. Veuillez indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord (« tout à fait » + « plutôt ») ou en désaccord (« plutôt pas » + « pas du tout ») avec le renforcement de la capacité de l'UE à produire des équipements militaires.

Élaboration Archivio Disarmo à partir des données Eurobaromètre 2022-2025.

⁵ Le contentieux est réapparu dans la campagne électorale de Trump en 2024 et est devenu une affaire internationale avec le début de sa présidence en janvier 2025. La prétention d'annexer aux États-Unis le territoire du Groenland avait fait une apparition limitée (remarquée à l'époque presque exclusivement par le public danois) lors de la première présidence Trump, en 2019.

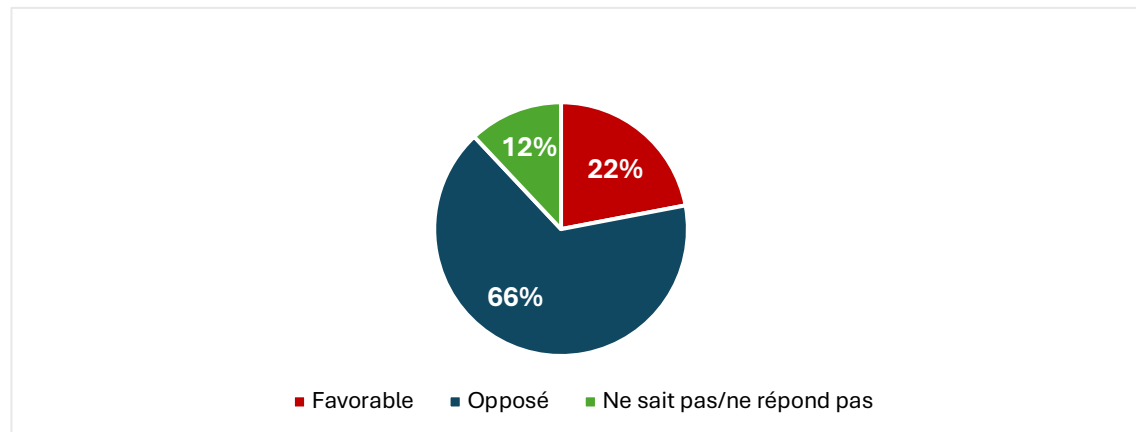
Il convient également de signaler le relatif recul de la Pologne qui, à partir du niveau très élevé de 94% de favorables, en perd 10%, tout en se confirmant néanmoins parmi les premiers soutiens au renforcement de la coopération dans la production d'armements. À l'inverse, l'opinion publique roumaine, plus sceptique dès le départ, perd 10% de consensus. Il faut également souligner, ici comme dans les réponses aux questions suivantes, la proportion relativement moins nombreuse de favorables dans l'échantillon estonien, à laquelle la présence dans le pays d'une importante minorité russe (environ 25% de la population) peut ne pas être étrangère.

3.4. L'opinion publique italienne entre soutien conditionnel à la défense pour des solutions non exclusivement militaires

Compte tenu de l'importance que revêt pour nous le cas italien, nous présentons à présent les résultats du sondage Difebaromètre n°11, réalisé par Archivio Disarmo en février 2025 auprès d'un échantillon représentatif de la population italienne. L'objectif est d'approfondir la forte sélectivité qui ressort des sondages menés auprès de nos concitoyens, en ce qui concerne les politiques de défense, l'élargissement de la coopération et, surtout, des dépenses militaires (Archivio Disarmo, 2025).

En premier lieu, il apparaît une nette opposition à l'augmentation des dépenses militaires demandée par l'OTAN (au début de 2025 encore fixée à 2% du PIB) : 66% des répondants se déclarent opposés à cette augmentation, contre 22% de favorables (voir graph. 3.17). Cette donnée suggère que la question de la défense est de plus en plus interprétée au regard des coûts et des possibles *trade-off* avec d'autres politiques publiques, confirmant ainsi la préoccupation diffuse quant aux implications redistributives des choix en matière de sécurité. En ce sens, le consensus n'apparaît pas nié de manière absolue, mais soumis à une évaluation comparative par rapport à d'autres priorités collectives.

Graph. 3.17 Opinion des Italiens sur l'augmentation des dépenses militaires à 2% du PIB (OTAN 2025) (%).



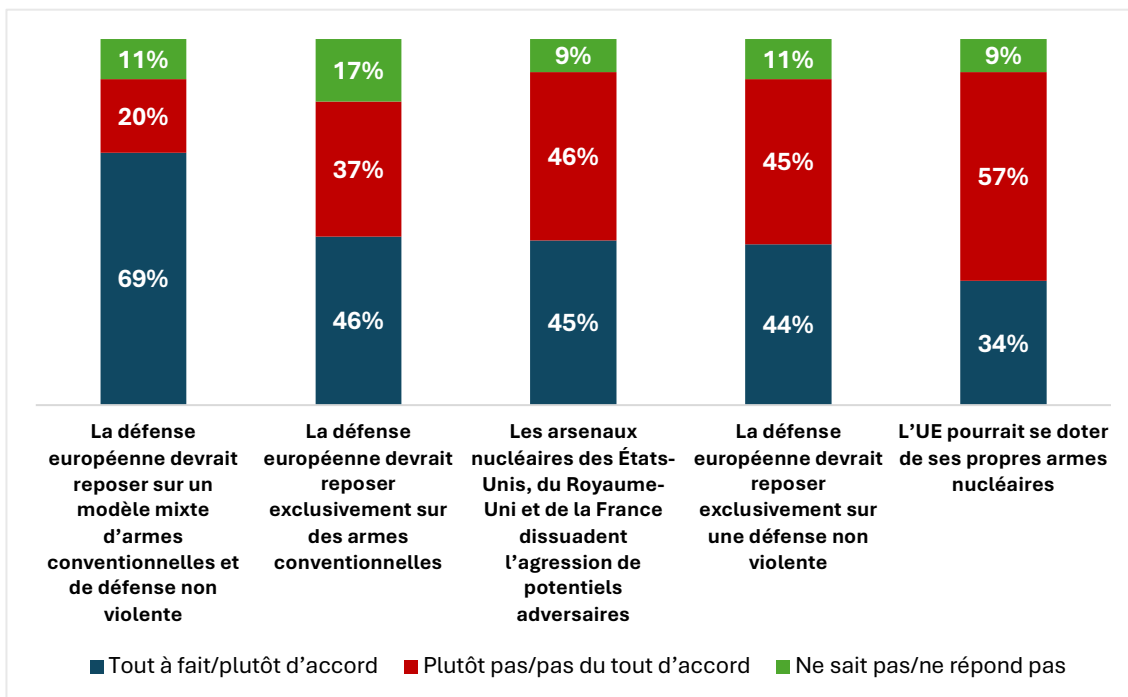
Q. L'OTAN demande que l'Italie augmente elle aussi ses dépenses militaires jusqu'à 2 % du produit intérieur brut (soit +8 milliards d'euros en 2025, en plus des 32 milliards déjà prévus). Êtes-vous favorable ou opposé ?
Élaboration Archivio Disarmo, Difebaromètre n° 11, février 2025, enquête CATI réalisée par Demetra auprès d'un échantillon de 802 répondants.

En passant à ce qui est devenu le thème central du présent Rapport, plusieurs opinions relatives aux possibles modèles de défense pour l'Europe ont été soumises aux répondants. La donnée la plus significative est représentée par les 69% de répondants favorables au modèle mixte de défense, fondé sur deux composantes, conventionnelle et non-violente. Ainsi, l'opinion publique italienne ne rejette pas de manière absolue la dimension de la défense, mais tend à préférer un modèle intégré, dans lequel les instruments militaires seraient accompagnés de pratiques de prévention, de médiation, de résistance civile et de gestion non armée des conflits.

Inversement, les opinions qui envisagent des solutions exclusives ne dépassent pas une part de consensus avoisinant 45% : 46% se prononcent pour une défense européenne uniquement conventionnelle, tandis que 44% sont favorables à une défense exclusivement non-violente. Cette évolution montre que la préférence dominante ne va pas dans le sens d'une substitution totale de l'instrument militaire, mais plutôt d'une limitation et d'une intégration de celui-ci au sein d'un paradigme plus complexe et innovant (voir graph. 3.18).

Quant aux armes nucléaires, l'opposition à l'hypothèse selon laquelle l'UE s'en doterait est nette : 57% des répondants se déclarent opposés, contre 34% de favorables. De même, le statu quo représenté par l'acceptation de l'actuelle dissuasion de l'OTAN se situe dans un équilibre instable entre favorables (45%) et opposés (46%) et, en tout état de cause, n'atteint pas la majorité.

Graph. 3.18 Accord et désaccord avec les différents modèles de défense européenne (%).



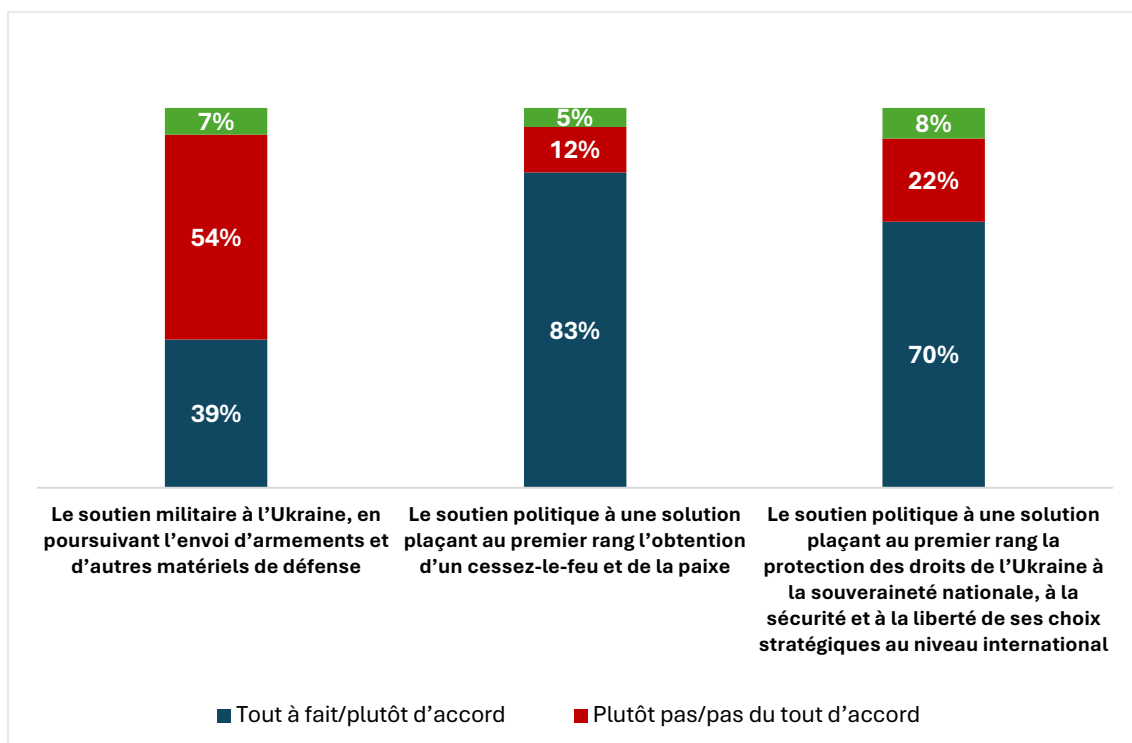
Q. Veuillez indiquer si vous êtes d'accord ou en désaccord avec les affirmations suivantes.

Élaboration Archivio Disarmo, Difebaromètre n°11, février 2025, enquête CATI réalisée par Demetra auprès d'un échantillon de 802 répondants.

Dans leur ensemble, les données font apparaître une orientation favorable au modèle mixte, que nous décrivons ailleurs par la métaphore des « deux bras » : d'un côté, la défense conventionnelle ; de l'autre, l'approche diplomatique et non-violente.

Cette orientation trouve confirmation dans les opinions relatives au conflit en Ukraine, qui constituent une application des principes susmentionnés à un contexte difficile. Face à la guerre de résistance des Ukrainiens contre l'attaque russe, l'échantillon de citoyens italiens met en évidence une nette préférence pour des solutions de type politico-diplomatique plutôt que militaires. Alors que le soutien à l'envoi d'armements demeure minoritaire (39% de favorables contre 54% d'opposés), une très large majorité (83%) se prononce en faveur d'un parcours plaçant au premier rang l'obtention d'un cessez-le-feu et de la paix. Même lorsque la solution est déclinée en termes de protection des droits de l'Ukraine, le consensus reste élevé (70%), confirmant une sensibilité diffuse à l'égard d'une solution du conflit certes négociée, mais orientée vers une « paix juste » (voir graph. 3.19).

Graph. 3.19 Différentes opinions sur le soutien à l'Ukraine (%).



Q. Veuillez indiquer si vous êtes d'accord ou en désaccord avec les affirmations suivantes.

Élaboration Archivio Disarmo, Difebaromètre n°11, février 2025, enquête CATI réalisée par Demetra auprès d'un échantillon de 802 répondants.

Cette configuration suggère que, dans le cas italien, la solidarité avec l'Ukraine n'est pas interprétée comme une adhésion à la poursuite de l'option militaire par l'envoi d'armements, mais plutôt comme un soutien à des solutions combinant protection des droits, désescalade et recherche d'un équilibre négocié. En ce sens, cette donnée met en évidence une spécification de la solidarité politique envers le pays agressé, fondée sur la préférence pour des instruments perçus non seulement comme moins coûteux et moins risqués, mais aussi comme plus cohérents en vue d'une stabilisation équitable du conflit. L'orientation qui tend à privilégier des modalités d'intervention non militaires ou, en tout cas, non orientées vers l'escalade, décrit une opinion publique qui, même face à un cas concret de guerre de haute intensité, conserve une posture prudente et sélective, cohérente avec la disponibilité conditionnelle déjà manifestée à l'égard des politiques de défense en général.

Le cadre italien est simplement plus marqué, mais il n'est pas dissonant par rapport à la dynamique de rationalisation critique observée au niveau européen : le soutien aux politiques de défense se configure comme sélectif, sensible au *framing* (ou à la contextualisation des circonstances) et étroitement lié à la perception des coûts et des conséquences redistributives. Il en découle une orientation qui privilégie des solutions non militaires et maintient une prudence significative à

l'égard de l'expansion des instruments et des investissements dans le secteur de la défense. La majorité de l'opinion publique italienne manifeste une prise de distance substantielle par rapport aux orientations qui prévalent au niveau des gouvernements européens et des institutions de l'Union, lesquelles semblent aujourd'hui privilégier des options principalement, sinon exclusivement, militaires.

3.5. Observations sur le chapitre 3

Les données analysées dans le chapitre permettent de confirmer que les évaluations et les sentiments des citoyens, ainsi que leur observation et leur interprétation scientifiques, constituent un facteur décisif de légitimation dans l'ensemble de la construction européenne. Cet élément apparaît particulièrement pertinent dans un domaine tel que celui de la défense, qui représente à la fois une question de principe et une dimension propédeutique à toute action dans le champ de la *polity* et des *policy* que l'Union entend entreprendre dans le contexte international.

L'analyse des priorités de la dépense publique met en évidence que le secteur *défense et sécurité* occupe une significative troisième place, tandis que la première demeure toutefois l'apanage du *welfare* (*emploi, protection sociale et santé publique*). Le renforcement de l'importance attribuée à la défense apparaît comme une conséquence de la détérioration du contexte géopolitique, en particulier de l'invasion russe de l'Ukraine et, plus généralement, d'un cadre international préoccupant. Dans le même temps, la centralité persistante des politiques socio-économiques indique qu'aux yeux des citoyens européens, la saillance croissante de la sécurité extérieure (stratégique) n'entraîne pas un renversement de la primauté de la sécurité intérieure (sociale).

L'évolution du consensus relatif à l'augmentation des dépenses de défense confirme la relation étroite entre perception de la menace et orientations de l'opinion publique. Après une phase initiale caractérisée par une forte progression du consensus, on observe une stabilisation ultérieure, accompagnée d'un recul partiel au fil du temps. Cette évolution apparaît substantiellement partagée entre les différents groupes de pays, bien qu'avec des différences reflétant des spécificités de nature historique, géographique et stratégique.

En particulier, dans les pays les plus exposés du fait de leur proximité avec la Fédération de Russie, on observe une plus grande attention aux politiques de défense, tandis que, dans d'autres contextes, se manifestent des dynamiques plus articulées, parfois caractérisées par un recul progressif du soutien. Même au sein de groupes relativement homogènes, comme celui des pays Fondateurs, les dynamiques nationales présentent des évolutions différenciées, mettant en

évidence que le consensus est influencé non seulement par le contexte international, mais aussi par des facteurs internes.

L'introduction de la distinction entre le niveau européen et le niveau national de la dépense représente un élément d'une importance particulière, dans la mesure où elle permet de saisir plus clairement la position de l'opinion publique à l'égard des différents niveaux de gouvernance. Dans l'ensemble, une évaluation de l'adéquation des investissements prévaut, tant au niveau de l'Union qu'au niveau national, mais une composante non négligeable émerge en même temps, qui en conteste l'ampleur, aussi bien en termes d'insuffisance que d'excès.

Cette configuration met en évidence une perception principalement équilibrée des dépenses de défense, toutefois accompagnée d'éléments d'ambivalence. En particulier, le niveau national apparaît davantage exposé à des évaluations polarisées, tandis que la dimension européenne tend à être perçue de manière relativement plus stable. Dans les contextes géopolitiquement les plus exposés, cette différence se traduit par une plus grande sensibilité aux implications économiques et sociales des politiques de défense, avec une tension entre exigences de sécurité et soutenabilité de la dépense.

L'analyse de la relation entre dépenses militaires et autres postes du budget public confirme encore davantage la complexité des opinions exprimées. La comparaison entre différentes enquêtes met en évidence que le consensus en faveur de l'augmentation des dépenses de défense est fortement influencé par la formulation des questions et par le degré de spécification des circonstances. Face à une formulation abstraite, le soutien apparaît particulièrement élevé ; lorsque, en revanche, les coûts, les modalités de couverture financière et les *trade-off* avec d'autres politiques publiques sont explicités, le consensus tend à se réduire.

Il en découle que le niveau de soutien constitue une variable sensible au contexte informationnel et à l'explicitation de la signification des choix, ainsi qu'aux modalités selon lesquelles les options de politique publique sont présentées. Cet élément met en évidence que le consensus n'est pas indépendant des conditions de sa formation, mais qu'il est influencé par la représentation des alternatives et des conséquences qui leur sont associées.

Parmi les citoyens des Vingt-Sept, le discours est différent en ce qui concerne le renforcement de la coopération européenne en matière de défense, hypothèse qui suscite très peu de réserves et se situe à des niveaux élevés et substantiellement stables dans le temps. Cette donnée, significativement plus élevée que celle relative aux dépenses militaires, suggère que la coopération politique est perçue comme une dimension moins controversée et beaucoup plus largement partagée du processus d'intégration européenne. Même dans les pays les plus exposés au contexte international, le soutien à la coopération demeure élevé, ce qui indique une légitimation diffuse des hypothèses d'un plus large coordination européenne.

Une orientation analogue se retrouve à l'égard du renforcement de la capacité de l'UE à produire des équipements militaires, soutenu par une majorité large et stable. Les différences entre groupes de pays et entre contextes nationaux reflètent des dynamiques spécifiques, dans lesquelles les récents changements dans la vision stratégique de la sécurité jouent un rôle, sans toutefois modifier le cadre général de soutien à la coopération européenne.

Enfin, l'analyse du soutien au financement de l'achat et de la fourniture d'équipements militaires à l'Ukraine met en évidence la présence d'une orientation favorable au cours de la période considérée, toutefois accompagnée de signes d'une progressive *war fatigue*, qui se traduit par un recul du consensus dans le temps.

Dans l'ensemble, les données recueillies indiquent que le consensus à l'égard des politiques de défense dans l'UE ne constitue pas une donnée stable et univoque, mais une variable sensible au contexte géopolitique des différents États, aux différences entre les niveaux de gouvernance pris en considération (national ou européen) et aux modalités de formulation des options de *policy*. Dans ce cadre, l'observation et l'interprétation scientifique des opinions publiques se confirment comme des éléments centraux pour comprendre les conditions de développement d'une défense européenne.

Un tel développement, destiné à être entériné par les décisions institutionnelles, les accords et les normes, doit être simultanément partagé dans les esprits et dans les cœurs des citoyens, confirmant ainsi le rôle de l'opinion publique comme composante essentielle du processus d'intégration européenne, y compris et surtout en matière de défense.

Références bibliographiques

Archivio Disarmo. (13 febbraio 2025). *Difebarometro n.11: L'opinione pubblica italiana e l'Ucraina*.

Eurobaromètre. (2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025). Enquêtes d'opinion du Parlement européen. *L'opinion des Européens sur les priorités de l'Union européenne*.

Eurobaromètre. (2018, 2019, 2020, 2024, 2025). Enquêtes d'opinion du Parlement européen. *Les Européens et le budget de l'UE*.

Eurobaromètre. (2022, 2023, 2024, 2025). Enquêtes d'opinion du Parlement européen. *La réponse de l'UE à la guerre en Ukraine*.

Eurobaromètre. (2026). *L'Union Européenne de la Défence et de l'Espace*. Flash Eurobaromètre 574. <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/3652>.

ECFR – European Council on Foreign Relations. (May 2025). *Survey conducted in May 2025 by Dataprxaxis, YouGov, and Norstat*. <https://datacollection.ecfr.eu/>.

Höpner, M. & Jurczyk, B. (2015). *How the Eurobarometer blurs the line between Research and Propaganda*. MPIfG Discussion Paper 15/6.

Körber-Stiftung. (September 2024). The Berlin Pulse 2024/25. Reliably Unreliable? Germany's Struggle for Standing. https://koerber-stiftung.de/site/assets/files/43931/the-berlin-pulse_2024-25.pdf.

Ipsos – CESI. (8 mars 2026). L'état D'esprit Des Français Suite Aux Positions De D. Trump Sur La Guerre En Ukraine. <https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2025-03/Ipsos-CESI-La-Tribune-Dimanche-enquete-ukraine-mars-2025-rapport-complet.pdf>.

Leech, G.N. (1983). *Principles of Pragmatics*. Cambridge University Press.

McCombs, M.E., & Shaw, D.L. (1972). The Agenda-Setting Function of Mass Media. *Public Opinion Quarterly*, 36(2), 176-187.

Moise, A.D., Natilli, M., Oana, I-E., Truchlewski, Z., Visconti, F., & Wang, C. (2023). Introduction: EU polity building after the Russian invasion of Ukraine, *Journal of European Public Policy*, 30(8), 1657-1661.

OTAN. (18 December 2025). *Defence expenditures and NATO's 5% commitment*. <https://www.nato.int/en/what-we-do/introduction-to-nato/defence-expenditures-and-natos-5-commitment>.

Wang, C., & Moise, A. D. (2023). A unified autonomous Europe? Public opinion of the EU's foreign and security policy. *Journal of European Public Policy*, 30(8), 1679–1698. <https://doi.org/10.1080/13501763.2023.2217230>.

YouGov. (21 October 2025). *European Political Monthly: Europeans on defence and NATO*. <https://yougov.com/en-gb/articles/53219-european-political-monthly-europeans-on-defence-and-nato>.

Résumé du chapitre 4

Le chapitre 4 analyse l'évolution des concepts de défense et de sécurité dans le contexte européen, en approfondissant le possible passage d'une vision traditionnelle centrée sur l'État national et sur la défense militaire à une perspective alternative de sécurité coopérative pour l'Union européenne. Celle-ci devrait se fonder, au niveau international, sur le principe de réciprocité des comportements des acteurs et sur la réduction des risques systémiques et, au niveau interne, sur la synergie entre les institutions publiques et la société civile. Dans un cadre mondial caractérisé par le retour de la compétition entre grandes puissances, par l'envolée des dépenses militaires et par l'intégration des technologies émergentes (notamment l'IA) dans les systèmes d'armes, la défense et la sécurité apparaissent de plus en plus exposées au risque d'une escalade incontrôlée.

Dans ce cadre, le contrôle des armements, la relance du désarmement multilatéral et le renforcement de la diplomatie institutionnelle représentent des instruments essentiels pour gouverner la compétition stratégique. À côté de la diplomatie officielle (*Track I*), le chapitre souligne le potentiel de la société civile, de ses acteurs (ONG, associations, institutions religieuses, etc.) et de la diplomatie alternative (*Track II*) ; autant d'acteurs et de stratégies capables de construire la confiance, de favoriser le dialogue et de préparer le terrain à des accords formels. La défense et la sécurité sont donc comprises comme des phénomènes multidimensionnels, qui englobent des dimensions militaires, politiques, économiques et sociales, et qui dépendent de manière significative de la cohésion interne, de la résilience et du capital social d'un pays ou d'une communauté de pays engagés sur la voie d'une entité politique partagée.

4. Défense européenne : traditionnelle et nationale ou alternative et commune ?

4.1. Quelle sécurité ? L'État pour une sécurité coopérative

En tant que reflet d'une expérience historique, la doctrine politico-juridique traditionnelle attribue à l'État la tâche de garantir à un système social la sécurité à l'intérieur comme à l'extérieur. Dans ce dernier domaine – celui du contexte international – intervient la défense, terme qui recouvre plusieurs aspects : la *fonction* de protéger les sociétés contre les agressions extérieures, l'*instrument* permettant d'exercer cette fonction et, enfin, la *politique* destinée à coordonner l'une et l'autre. Toutefois, en raison du paradoxe décrit par Jervis (1978), selon lequel l'excès de sécurité recherché par l'un produit l'insécurité de l'autre, il est possible de soutenir que la sécurité la plus grande est celle qui s'obtient sur la base de la réciprocité. Comme l'affirme Galtung (1984, p. 206), pour pouvoir exister, « la sécurité doit être aussi élevée que *possible* pour les deux parties, aussi égale que *possible* et aussi coopérative que *possible* » (italique ajouté).

Depuis la fin de la Guerre froide, les relations internationales ont traversé différentes phases caractérisées par une évolution heurtée. Du monde bipolaire dominé par les deux superpuissances nucléaires, les États-Unis et l'URSS, on est passé, pendant environ une décennie (1991-2001) à une phase unipolaire dominée par les États-Unis, à laquelle a succédé une phase multipolaire confuse, marquée par l'émergence de certaines puissances régionales, caractérisées par des rapports tantôt de compétition, tantôt de convergence à lien faible (les pays BRICS). Surtout, apparaît aujourd'hui au premier plan, avec tout son poids actuel et potentiel, la superpuissance chinoise, véritable concurrente de la primauté américaine.

De manière dramatique, la phase actuelle des relations internationales apparaît caractérisée, dans un cadre général de crise de la confiance entre États et de dégradation de leurs rapports réciproques, par une relance inquiétante du recours, pratiqué et même théorisé, à la logique de la force. On observe ainsi l'augmentation exponentielle des dépenses militaires, l'expansion de la production et du commerce des armements, ainsi que la dilatation quantitative et qualitative des arsenaux conventionnels et nucléaires des grandes puissances. Se révèle particulièrement dangereuse l'intégration croissante en leur sein des technologies émergentes, en particulier l'intelligence artificielle (IA) et les systèmes d'armes autonomes et semi-autonomes qui y sont associés, les capacités cyber et la militarisation de l'espace. Il s'agit d'une compétition systémique, dans laquelle le réarmement représente la réponse « primordiale » face à la menace.

4.1.1. Le rôle de l'État A) : relancer le désarmement multilatéral

Bien que, depuis ses origines, l'État ait poursuivi comme objectif principal la conduite de la guerre, l'évolution scientifique et technologique est aujourd'hui allée si loin qu'elle rend impraticable la poursuite de l'usage de la force jusqu'à ses conséquences « logiques » sauf au prix de la destruction totale. À l'inverse, ce qui a été défini comme la sécurité coopérative n'exige pas une pleine confiance politique, mais se contente de l'hypothèse d'un intérêt rationnel partagé, capable d'éviter des escalades incontrôlées. Ce type particulier de sécurité ne remplace pas la dissuasion, mais en intègre et en modère la fonction.

Le principal instrument de la sécurité coopérative est le contrôle des armements, qui agit sur la dimension matérielle de la compétition stratégique. Il repose sur un principe pragmatique : limiter, réguler ou interdire certaines capacités peut réduire le risque systémique, sans prétendre pour autant éliminer la compétition entre États. L'*arms control*, ou contrôle des armements, ne constitue pas une succession de gestes unilatéraux accomplis par une partie éclairée. Il consiste plutôt, comme l'ont soutenu au plus fort de la Guerre froide le réalisme pragmatique de Thomas Schelling et Morton Halperin (1961), en des formes de coopération entre ennemis potentiels, visant à réduire les charges liées aux dépenses militaires et à éloigner les occasions de conflit. Le contrôle des armements repose sur trois piliers : la limitation quantitative, la non-prolifération assortie d'une vérification technique partagée, et l'interdiction normative de catégories spécifiques. L'objectif n'est pas d'éliminer la compétition, mais d'en empêcher la dégénérescence incontrôlée.

Les exemples positifs de contrôle des armements ne manquent pas. Décisif entre tous, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en vigueur depuis 1970, a constitué la pierre angulaire sur laquelle repose le régime international de non-prolifération des armes nucléaires, et donc une digue, bien que partielle, contre la diffusion de la plus extrême des armes (précisément l'arme nucléaire). D'une haute valeur morale, en revanche, est le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), entré en vigueur le 22 janvier 2021 et voté par 122 États. Bien qu'aucun des détenteurs légitimes d'armes nucléaires ni aucun membre de l'OTAN n'en fasse partie, le TIAN demeure important en tant qu'aboutissement.

Parmi les risques qui pèsent sur le scénario stratégique contemporain, le plus urgent est représenté par l'avènement de nouvelles technologies, au premier rang desquelles se trouve l'IA appliquée au domaine militaire. Les systèmes d'armes létales autonomes (LAWS) constituent un cas emblématique de phénomène appelant une régulation drastique à plusieurs égards : modalités d'emploi, niveau d'autonomie décisionnelle et responsabilité juridique. Le débat mené aux Nations

unies dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques (CCW) reflète la conscience, partagée par de nombreux États, qu'une compétition technologique dérégulée multiplie les risques systémiques (Archivio Disarmo, 2025).

Parmi les conséquences de l'intégration de l'IA dans les systèmes militaires figurent l'accélération poussée des cycles décisionnels, la réduction des temps de réaction et la complexité imprévisible des interactions désormais imminentes entre systèmes autonomes. Le développement des missiles hypersoniques, la prolifération des cyberopérations offensives et l'intégration de l'IA dans les systèmes de détection et d'alerte dans le domaine nucléaire compriment davantage encore les fenêtres décisionnelles, qui relèvent au moins en principe de la prérogative des gouvernements (Archivio Disarmo, 2025).

Dans un environnement caractérisé par une vitesse supérieure à la capacité humaine de s'y adapter, le risque d'escalade non intentionnelle est appelé à croître. Deviennent alors cruciales les notifications préalables aux essais de systèmes avancés, l'échange d'informations sur les doctrines d'emploi de l'IA militaire, la définition partagée de standards minimaux en matière de *contrôle humain significatif* et des canaux de communication dédiés à la gestion d'incidents cyber ou spatiaux ; autrement dit, le rétablissement des mesures de confiance (*confidence building measures*).

4.1.2. *Le rôle de l'État B) : revitaliser l'action diplomatique institutionnelle (Track I)*

Les conditions actuelles des relations internationales empêchent de concevoir la diplomatie, comme il serait pourtant souhaitable, comme une alternative à la dissuasion ; plus modestement, la diplomatie se confirme comme un acteur et une culture indispensables pour éviter que la dissuasion elle-même ne se transforme en une tragique escalade. S'agissant plus spécifiquement de l'Europe, la grave détérioration du cadre stratégique, mûrie en particulier au cours des cinq dernières années, fait que l'UE se voit critiquée, paradoxalement, en raison de sa spécificité et de ses mérites. En raison de sa réticence à l'égard de l'emploi de la force, il est reproché à l'Europe d'être le seul "animal herbivore dans un monde de carnivores" (Gentiloni, 2023).

En réalité, l'UE doit relancer son action diplomatique avec courage, en sortant de la situation de malaise et d'impuissance imposée par les temps turbulents, en particulier depuis l'invasion russe de l'Ukraine. Tout cela sans renoncer à son héritage moral et à son histoire, fondés sur la primauté du droit international, sur le

multilatéralisme et sur la priorité accordée à la protection des citoyens et des droits humains plutôt qu'à la force des armes¹ (Delis, 2025).

Dans le scénario international actuel, la diplomatie européenne se trouve confrontée à un double défi. D'une part, la fragmentation décisionnelle au sein de l'UE ralentit la réponse aux crises ; d'autre part, la vitesse croissante des interactions technologiques réduit la fenêtre temporelle disponible pour la désescalade, comme d'ailleurs pour l'ensemble des décisions stratégiques. Une gestion efficace des conflits requiert donc une série de conditions, telles que des mécanismes de coordination décisionnelle plus rapides entre les États membres, une plus grande réactivité dans la prise d'acte et l'analyse des situations d'urgence, la programmation d'instruments de pression graduée et réversible à l'égard du contendant (sanctions ciblées, incitations conditionnelles), ainsi que des canaux permanents de communication pour la gestion d'incidents cyber ou militaires, etc.

Dotée d'un Service européen pour l'action extérieure (SEAE), destiné à rendre la politique étrangère européenne plus cohérente et plus efficace sur la scène mondiale, mais actuellement trop fragile et surtout dépourvu de représentativité ainsi que d'une capacité décisionnelle adéquate, l'UE doit faire face à des défis nombreux et complexes. À ceux qui sont propres à l'action diplomatique en général s'ajoute une limite cruciale : le fait que l'UE ne soit pas (encore ?) un sujet unitaire, mais un organisme en évolution, dans lequel le noyau dur de la politique étrangère demeure encore la prérogative des différents États membres.

Un observateur critique mais constructif du projet européen, tel que Jeffrey D. Sachs, estime que l'Europe devrait décider sur la base d'un modèle de diplomatie à la fois « institutionnelle » et « sensible ». En revanche, « la configuration est chaotique et inefficace [...] tandis que la diplomatie de haut niveau – dans la mesure où elle existe – est menée de manière confuse et intermittente par différents dirigeants européens, par la Haute Représentante de l'UE, par la présidente de la Commission européenne, par le président du Conseil européen, ou par une combinaison variable de ces acteurs. En somme, personne ne parle clairement au nom de l'Europe, puisqu'il n'existe pas, au départ, de politique étrangère européenne claire » (Sachs, 2025).

Cela ne signifie pas que le cadre ne présente pas également des potentialités positives. Comme c'est aujourd'hui le cas pour la majorité des diplomaties du monde, la diplomatie européenne doit composer avec un contexte international dramatiquement fragmenté. Sur le plan des opportunités, toutefois, tous les pays du monde ne disposent pas, comme les Européens, du potentiel de mobilisation de

¹ Un exemple d'initiative diplomatique européenne est représenté par l'opération Amaltea, proposée en novembre 2023 par le président de la République de Chypre, Nikos Christodoulidis, et visant à la création d'un corridor humanitaire maritime pour l'acheminement de l'aide à la population civile de Gaza (PRC, 2023).

la société civile, qui se manifeste par l'existence de réseaux, d'ONG, d'associations, de communautés laïques et religieuses capables de produire des initiatives non seulement au niveau national, mais aussi international. Il ne s'agit pas seulement de « tolérer », mais de promouvoir et d'investir dans des formes de diplomatie alternative, conformément aux attentes de l'école du *Track II*, dont le représentant le plus influent fut le diplomate pacifiste et visionnaire Joseph V. Montville. Par le terme *Track II*, on entend la convergence d'acteurs et de ressources issus de la société civile, capables d'exercer un rôle significatif et de s'intégrer au *Track I*, c'est-à-dire à la diplomatie institutionnelle (Davidson et Montville, 1981).

4.2. La société civile pour une sécurité coopérative

4.2.1. Le rôle de la société civile A) : l'action diplomatique « populaire » (*Track II*)

La diplomatie populaire alternative peut être expliquée, en synthèse, comme une « interaction non officielle et non structurée [...] stratégiquement optimiste, fondée sur l'analyse du meilleur des cas » (Davidson et Monteville, 1981, p. 155). Cette *Track II diplomacy* comprend des initiatives non gouvernementales, des médiations informelles et des processus de dialogue entrepris et facilités par des acteurs sociaux qui agissent de manière autonome, tout en n'étant pas en opposition avec les institutions officielles. Par rapport à la diplomatie *Track I*, même lorsqu'elle ne produit pas d'accords contraignants, la *Track II* crée des conditions de confiance et de communication susceptibles de préparer le terrain à des ententes consacrées par des actes formels.

Selon Roberts (2009) la diplomatie alternative, bien que ses protagonistes ne soient ni des représentants de la politique ni des institutions publiques, opère dans un espace qui n'est nullement *apolitique* : elle interagit donc avec les dynamiques de pouvoir et peut influencer la soutenabilité politique d'un accord. En termes stratégiques, sa valeur réside dans sa capacité à réduire l'incommunicabilité et à gérer la dimension symbolique du conflit, tout en se tenant généreusement prête, à tout moment, à favoriser la relève par la diplomatie institutionnelle.

Les organisations du tiers secteur – ONG, églises et communautés religieuses, associations civiques – jouent souvent un rôle crucial dans la médiation des conflits. Le cas de la Comunità di Sant'Egidio en Italie, dont le principal *achievement* est représenté par la contribution décisive apportée au processus de paix mozambicain, est emblématique. À travers l'hospitalité négociatrice, la continuité du dialogue et les relations personnelles avec les parties, Sant'Egidio créa les conditions de la signature, le 4 octobre 1992, des Accords généraux de paix entre le gouvernement du Mozambique et la formation guérillera ReNaMo. Partant du présumé que la menace n'est jamais seulement militaire, mais qu'elle

s'enracine dans des ruptures politiques et culturelles (identitaires), le premier objectif poursuivi par les médiateurs de Sant'Egidio fut la transformation *relationnelle* du conflit (Palumbo, 2018 ; Comunità di Sant'Egidio, 2022). Un passage complexe, mais non impossible, dès lors qu'il est favorisé par un environnement informel et empathique, dans lequel les médiateurs jouissent du respect et de la confiance des deux parties en cause.

Une juste valorisation de la *Track II* par l'UE devrait prévoir un encouragement européen (et non seulement national, comme cela se produit jusqu'à présent, même dans les meilleurs cas) des initiatives humanitaires *a latere*, telles que les « couloirs » gérés par les ONG dans les théâtres de crise. Le tout, toujours dans le respect de l'autonomie des ONG elles-mêmes.

4.2.2. Le rôle de la société civile B) : la dissuasion sociale des Corps civils de paix

L'action de la diplomatie populaire constitue un aspect important de la dissuasion sociale dont un pays peut se prévaloir, en projetant, dans ce cas, des ressources de la société civile vers l'extérieur, dans le champ des relations internationales. Avec la dissuasion sociale, le champ d'action se déplace de l'extérieur, représenté par les relations internationales, vers l'intérieur d'un pays déterminé, tout en conservant néanmoins une perspective qui en dépasse les frontières. Notre hypothèse est que, même dans un domaine apparemment aussi éloigné que les relations internationales, et institutionnellement monopolisé par l'État, la société civile peut et doit y apporter sa contribution.

En effet, la sécurité ne se réduit ni à la dissuasion, ni à la régulation concertée des arsenaux, ni à la conclusion d'accords internationaux ; elle dépend également de la cohésion sociale, de la confiance dans les institutions et de la capacité des systèmes politiques à absorber des chocs d'origine extérieure, tels que les menaces stratégiques.

En développant une intuition de Johan Galtung (1983), Barry Buzan (1991) distingue, dans le bien que constitue la sécurité, cinq dimensions – militaire, politique, économique, sociale et environnementale – soulignant que la société peut présenter des aspects de vulnérabilité même en dehors du domaine proprement militaire. La littérature sur le capital social (Putnam, 1993 ; 2000) a montré comment des réseaux associatifs denses, la confiance interpersonnelle et la coopération civique contribuent à la stabilité d'une société, ainsi qu'à celle d'un ordre politico-juridique de type démocratique. Fukuyama (1995) a souligné le rôle de la confiance comme infrastructure immatérielle essentielle à la stabilité économique et politique d'un pays. La résilience systémique qui en résulte peut-être définie comme la capacité d'un système politico-social à absorber les chocs,

à s'adapter à des conditions modifiées et à maintenir ses institutions fonctionnelles (Norris, 2011). Les investissements dans l'inclusion sociale et dans l'alphabétisation (numérique et non numérique) constituent autant de composantes d'une stratégie de sécurité commune. Par conséquent, la tendance à traiter l'éducation comme la dépense de welfare la plus sacrificable (voir chap. 2.1) ne représente pas une simple coupe économique, mais un désarmement unilatéral appliqué non pas tant à la dissuasion militaire qu'à la dissuasion sociale.

Comme le confirme l'évidence empirique (Østby *et al.*, 2019), le lien structurel entre éducation et stabilité est incontournable. Prenant racine dans les postulats de Lipset (1959), l'éducation se configure comme un prérequis de la sécurité : elle neutralise la perméabilité aux doctrines extrémistes et fournit les instruments nécessaires pour décoder la réalité. À une époque de guerres hybrides et de désinformation, ce que le sociologue américain définit comme la capacité de « faire des choix rationnels » (Lipset, 1959, p. 79) se traduit par la première ligne de défense cognitive d'un pays contre la déstabilisation interne.

Par ailleurs, pour être efficace, la dissuasion sociale doit se manifester non seulement dans le cadre général (politique, économique, social et culturel) mais aussi dans un domaine spécifique qui, impliquant une part de physicalité nécessaire pour se défendre contre une agression, est explicitement stratégique. S'il est vrai que la sécurité ne peut être pleinement comprise par un acteur qui se limiterait à l'analyse de l'équilibre des puissances ou à la gestion des capacités militaires, il est tout aussi vrai que ces dernières sont nécessaires pour offrir une protection adéquate lorsqu'un pays donné se trouve soumis à des pressions immatérielles (politiques) ou matérielles (militaires).

La réflexion théorique sur les formes de résistance non armée a été abordée, entre autres, par Gene Sharp (1973), qui a analysé la non-violence comme une méthode de lutte politique fondée sur des mécanismes de non-coopération, de désobéissance civile et de pression sociale organisée. Sharp interprète la non-violence comme une technique de conflit fondée sur l'érosion des sources du pouvoir – consensus, ressources, obéissance administrative.

Des études comparatives suggèrent que les transitions politiques obtenues par des mobilisations non-violentes sont associées à une probabilité plus élevée d'issues démocratiques et à un moindre risque de guerre civile (Roberts, 2009). Cela peut être interprété à la lumière de la construction de réseaux civiques et de capital social, facteurs centraux également dans la célèbre théorie de la « paix positive » de Johan Galtung (1969). Par ailleurs, sur le plan empirique, Chenoweth (2020) met en évidence que, s'agissant spécifiquement des campagnes non-violentes pour le changement politique après 2010, le taux de réussite connaît une contraction, en raison de l'évolution des technologies de surveillance numérique et

de la capacité accrue des États à contrôler de manière autoritaire l'espace informationnel.

La dimension sociale de la sécurité revêt une importance croissante dans un scénario qui, comme celui d'aujourd'hui, met en jeu la nécessité de protection dans tous les domaines de la vie d'un pays. Même dans des ordres de démocratie représentative, liés entre eux par des pactes constitutionnels tels que ceux de l'UE, la défense civile ne remplace pas les Forces armées, mais renforce la posture globale de résistance à une agression.

Comme possible point de rencontre entre les deux parcours, institutionnel et social, le pacifiste Alexander Langer, eurodéputé élu dans le Sud-Tyrol/Haut-Adige, a proposé il y a une trentaine d'années l'institution d'un Corps civil de paix de l'ONU et de l'Union européenne (CCPE) (Langer, 1994). La proposition, lancée par Langer en collaboration avec l'assistant parlementaire des Verts Ernst Gülcher, fut officiellement reconnue par le Parlement européen en mai 1995, lorsque le rapport *Bourlanges/Martin* affirma qu'« un premier pas vers une contribution à la prévention des conflits pourrait être la création d'un Corps civil de paix européen (incluant les objecteurs de conscience) chargé de former des observateurs, des médiateurs et des spécialistes de la résolution des conflits » (Camera dei deputati, 2005)².

Souvent taxée d'utopisme par ceux qui la connaissent mal, la pensée non-violente sait être réaliste. Comme observe Mao Valpiana, président du Movimento Nonviolento, « Une défense non violente peut être efficace face à une menace armée seulement si elle peut également agir à travers des institutions de paix [...] La non-violence n'est nullement en antithèse avec la défense. Le pacifisme réagit à une guerre (c'est-à-dire qu'il agit après), la non-violence prévient la menace (c'est-à-dire qu'elle agit avant) »³ (Mao Valpiana, 2026).

Protagoniste du mouvement d'opinion européen pendant la guerre civile dans l'ex-Yougoslavie, Alexander Langer tenta par tous les moyens d'arrêter la catastrophe et le génocide. Dans son rapport pour la création des Corps civils de paix européens, il reconnaissait le rôle de la défense militaire et, conscient des risques liés à la coopération avec celle-ci, indiquait, le 30 juin 1996, la voie pour les prévenir : « Les membres des Corps civils de paix auront besoin de protection. Dans la plupart des cas, les *peacekeeper* militaires pourront être présents sur le terrain à cette fin. Étant donné qu'entre la culture militaire et celle des civils il n'existe pas de respect naturel ni de compréhension réciproque, il faudra consacrer beaucoup d'attention et de formation pour atteindre cet objectif. Les corps civils et les

² Au Parlement européen, la proposition Langer-Gülcher a ensuite été reprise dans le Rapport annuel sur les droits humains présenté en 2008 par l'eurodéputé Marco Cappato (Delis, 2025).

³ Mao Valpiana, communication aux auteurs du 23 février 2026.

peacekeeper doivent travailler ensemble à tous les niveaux, ce qui requiert formation et expérience » (Langer, 1994).

Le Corps civil de paix européen vise à institutionnaliser la prévention des conflits en exerçant des fonctions d'*early warning*, de facilitation, de médiation, de suivi des accords en soutien aux institutions locales, de protection civile internationale, de réconciliation et de reconstruction sociale. Il s'inscrit conceptuellement dans la tradition de la sécurité coopérative, de la paix positive et du *peacebuilding*, en intervenant précocement sur les vulnérabilités institutionnelles et sur les dynamiques d'escalade, afin de réduire les coûts humains et économiques de la guerre. Dans cette perspective, un exemple concret est représenté par la République de Saint-Marin qui, par la loi 194/2021, a institué un Corps civil de paix comme instrument étatique d'intervention non-violente, actif dans la prévention, la médiation et l'assistance humanitaire (Repubblica di San Marino, 2021).

Déjà appelé dans la proposition de loi présentée au Parlement italien par Valpiana et d'autres en avril 2005 (Camera dei deputati, 2005), le thème des Corps civils de paix est récemment revenu d'actualité grâce à la proposition d'initiative populaire « Un'altra difesa è possibile », promue par la convergence de trois réseaux d'associations pacifistes : la Conferenza nazionale enti di servizio civile, la Rete Italiana Pace e Disarmo et Sbilanciamoci!. Le texte de la proposition, déposé le 16 mars 2026 auprès de la Cour de cassation, prévoit l'institution, dans notre pays d'un département pour la défense civile, non armée et non-violente (Rete Italiana Pace e Disarmo, 2025).

L'institution de Corps civils de paix élargirait l'application de l'art. 52 de la Constitution, qui définit de la défense de la patrie comme un « devoir sacré du citoyen », dans le sillage de l'arrêt de la Cour constitutionnelle ayant reconnu cette prérogative au service civil. Elle le ferait en ancrant la vocation de jeunes qui ne choisiraient pas le service militaire mais qui, néanmoins, dans le cadre de la pensée non-violente, souhaiteraient exprimer leur participation à une organisation dotée de toutes les caractéristiques de normativité et de professionnalisme propres à une institution publique.

Références bibliographiques

Archivio Disarmo. (2025). *Lo stato dell'Intelligenza Artificiale in ambito militare e le prospettive di regolazione a livello nazionale, europeo e internazionale*. <https://www.archiviodisarmo.it/view/NmZ2VWRxeFFTcXJQUVFmVFVnaTBYUT09Oj qWQzLLgG0mVcYiD8scviRV/rapporto-maeci-definitivo-2025.pdf>.

Buzan, B. (1991). *People, states and fear: An agenda for international security studies in the post-Cold War era* (2nd ed.). Harvester Wheatsheaf.

Camera dei deputati. (2005). *Proposta di legge n. 5812: Disposizioni per il riconoscimento dei congedi per la partecipazione a missioni organizzate nell'ambito dei Corpi civili di pace* (XIV Legislatura, PDL 5812). https://leg14.camera.it/_dati/leg14/lavori/schedela/apriTelecomando.asp?codice=14PDL0076830.

Cefaloni, C. (30 aprile 2025). Difesa comune e piano di riarmo, intervista a Marco Tarquinio. *Città Nuova*. <https://www.cittanuova.it/difesa-comune-e-piano-di-riarmo-intervista-a-marco-tarquinio/>.

Chenoweth, E. (July 2020). The future of nonviolent resistance. *Journal of Democracy*, 31(3), 69-84. <https://doi.org/10.1353/jod.2020.0042>

Comunità di Sant'Egidio. (4 ottobre 2022). *Mozambico: Sant'Egidio – 30 anni fa la firma dello storico accordo che mise fine alla guerra civile con la mediazione della Comunità. Ricorda a tutti in questo tempo di guerra che la pace è sempre possibile*. <https://sl1nk.com/sh9enys>.

Davidson, W. D., & Montville, J. V. (1981). Foreign policy according to Freud. *Foreign Policy*, 45, 145-157.

Delis, A. (2025). *Nonviolence in the European Parliament: A missed opportunity?* (STG Policy Papers, Issue 2025/03). Florence School of Transnational Governance, European University Institute. <https://doi.org/10.2870/1166556>.

Fukuyama, F. (1995). *Trust: The social virtues and the creation of prosperity*. New York, NY: Free Press Paperbacks.

Galtung, J. (1969). Violence, peace, and peace research. *Journal of Peace Research*, 6(3), 167-191. <https://doi.org/10.1177/002234336900600301>

Galtung, J. (1983). Peace Education: Learning to Hate War, Love Peace, and to Do Something about It. *International Review of Education / Internationale Zeitschrift Für Erziehungswissenschaft / Revue Internationale de l'Education*, 29(3), 281-287. <http://www.jstor.org/stable/3444003>.

Galtung, J. (1984). *There are alternatives! four roads to peace and security*. Nottingham, England: Spokesman University Paperback, volume no. 44.

Gentiloni, P. (20 ottobre 2023). Ue, Gentiloni: “Europa non può essere unico erbivoro in un mondo di carnivori”. *Il Sole 24 ORE* [video].

<https://stream24.ilsole24ore.com/video/italia/ue-gentiloni-europa-non-puo-essere-unico-erbivoro-un-mondo-carnivori/AFtB3yJB>.

Jervis, R. (1978). Cooperation under the security dilemma. *World Politics*, 30(2), 167-214. <https://doi.org/10.2307/2009958>

Langer, A. (31 dicembre 1994). *Alexander Langer-Ernst Gülcher: Per la creazione di un corpo civile di pace dell'ONU e dell'Unione Europea. Alcune idee, forse anche poco realistiche.* Fondazione Alexander Langer. <https://www.alexanderlanger.org/pubblicazioni-e-risorse/alexander-langer-ernst-guelcher-per-la-creazione-di-un-corpo-civile-di-pace-dellonu-e-dellunione-europea-alcune-idee-forse-anche-poco-realistiche/803/>.

Lipset, S. M. (1959). Some social requisites of democracy: Economic development and political legitimacy. *American political science review*, 53(1), 69-105. <https://www.jstor.org/stable/1951731?origin=JSTOR-pdf>.

Norris, P. (2011). *Democratic deficit: Critical citizens revisited*. New York: Cambridge University Press.

Østby, G., Urdal, H., & Dupuy, K. (2019). Does Education Lead to Pacification? A Systematic Review of Statistical Studies on Education and Political Violence. *Review of Educational Research*, 89(1), 46-92. <https://doi.org/10.2307/1148317>.

Palumbo, V. (11 gennaio 2018). La diplomazia alternativa della Comunità di Sant'Egidio. Dossier, Italia ed Europa, Notizie, Rubriche. *Geopolitica.info*. <https://geopolitica.info/8844-2/>.

PRC – Presidency of the Republic of Cyprus. (9 november 2023). *Participation of the President of the Republic in the International Gaza Aid Conference, held in Paris*. International Presence. <https://www.presidency.gov.cy/cypresidency/cypresidency.nsf/All/1CC610D282D6D2E2C2258A66003D0329?OpenDocument>.

Putnam, R. D. (1993). *Making democracy work: Civic traditions in modern Italy*. Princeton NJ: Princeton University Press.

Putnam, R. D. (2000). *Bowling alone: The collapse and revival of American community*. Touchstone Books/Simon & Schuster. <https://doi.org/10.1145/358916.361990>.

Repubblica di San Marino. (2 dicembre 2021). *Legge 2 dicembre 2021 n.194 - Istituzione del Corpo Civile di Pace della Repubblica di San Marino e disposizioni in materia di volontariato internazionale*. <https://www.consigliograndeegenerale.sm/on-line/home/in-evidenza-in-home-page/scheda17174828.html>.

Rete Italiana Pace e Disarmo. (16 marzo 2025). *Depositata in Cassazione la proposta di legge per la Difesa civile, non armata e nonviolenta: parte la nuova raccolta firme*. <https://retepacedisarmo.org/2026/depositata-in-cassazione-la->

proposta-di-legge-per-la-difesa-civile-non-armata-e-nonviolenta-parte-la-nuova-raccolta-firme/.

Roberts, A. (2009). *Civil resistance and power politics: The experience of non-violent action from Gandhi to the present*. New York: Oxford University Press.

Sachs, J. D. (19 August 2025). *A new foreign policy for Europe*. Horizons: Journal of International Relations and Sustainable Development, (31), 190-207. <https://www.jstor.org/stable/48849414>.

Schelling, T. C., & Halperin, M. H. (1961). *Strategy and arms control*. New York: Twentieth Century Fund.

Sharp, G. (1973). *The politics of nonviolent action*. Boston: Porter Sargent, 2.

Valpiana, M. (23 febbraio 2026). *Comunicazione agli autori*.

5. Conclusions

Au-delà du fait qu'elle n'est pas applicable de manière uniforme à tous les contextes, la politique de réarmement poursuivie pour elle-même ne constitue pas une solution pour l'Europe. De manière générale, mais dans les sociétés européennes en particulier, l'analyse comparative montre que :

- la *sécurité coopérative* peut représenter une alternative crédible à la compétition stratégique ;
- des accords de *contrôle des armements* et de régulation des technologies émergentes peuvent réduire les risques systémiques ;
- La *dissuasion sociale* contribue à prévenir une éventuelle agression en augmentant les coûts.

Naturellement, nous prenons pour acquis l'idée selon laquelle l'unité politique d'une Europe inspirée, dans sa politique étrangère, par la *sécurité coopérative* et, dans sa politique militaire, par la *défense défensive*, serait fondamentale pour prévenir d'éventuelles agressions.

L'évolution de la compétition stratégique au XXI^e siècle met en évidence l'interconnexion croissante entre les dimensions militaire, technologique, informationnelle et sociale de la sécurité. L'accumulation irrationnelle de capacités militaires (bien qu'effectuée dans le but déclaré de garantir réassurance et dissuasion) n'est pas en soi apte à assurer la stabilité systémique dans un contexte caractérisé par une compression croissante des temps décisionnels et par les aléas des développements technologiques.

Sur la base de l'analyse menée jusqu'ici, nous adoptons, pour un modèle soutenable de défense européenne, la métaphore des « deux bras » : l'un militaire non agressif, l'autre civil non violent. S'agissant du premier bras, le maintien d'une fonction dissuasive assurée par une force militaire (moyens et personnel) ne peut être simplement nié. Lorsqu'elle se conforme à des critères transparents, à des objectifs raisonnables et à des dimensions équilibrées, une force véritablement défensive contribue à dissuader des agressions directes. Par ailleurs, il n'est pas nécessaire d'insister en faveur du maintien d'une dissuasion militaire, étant donné qu'elle bénéficie aujourd'hui d'un consensus presque unanime dans la pensée et la pratique politiques dominantes. Un consensus tel que, plutôt que d'être réitérée une fois de plus, la dissuasion militaire doit être libérée de la rhétorique qui l'accompagne habituellement. En particulier, elle doit être ancrée dans les faits sur la base d'analyses sérieuses action/réaction et coûts/bénéfices (en termes stratégiques mais aussi économiques et sociaux) en vue de sa mise en œuvre. Politiquement, cela signifiera la réalisation d'une impulsion effective en faveur d'un projet authentique et concret de défense commune européenne, qui remplace la

pratique, suivie jusqu'à présent par les États membres, d'une planification des forces armées et de la base industrielle dans une perspective obstinément nationale, par une réorganisation enfin fédérale de l'identification des menaces et de la planification des réponses. S'agissant du second bras – la défense civile non violente –, elle s'inscrit conceptuellement dans le cadre global de la sécurité coopérative. Celle-ci poursuit une série d'objectifs : réduire le risque d'erreurs de calcul et d'escalade accidentelle ; limiter, par des négociations de contrôle des armements, la dangerosité intrinsèque de l'accumulation de capacités destructrices exorbitantes en quantité, en coûts et en sophistication technologique ; renforcer la stabilité interne grâce à la résilience systémique ; accroître, avec la contribution de la défense civile, le coût politique et opérationnel d'éventuelles actions ou menaces de nature militaire.

La réalisation de ces objectifs suppose la mise en œuvre rapide d'une vaste action de révision et de redéfinition d'un système de défense intégré dans ses différents domaines, institutionnels et sociaux, militaires et civils.

Dans cette perspective, nous proposons les *Vingt points* suivants.

Vingt points pour une défense européenne alternative et commune

1. Le chemin de l'Europe vers *un ordre fédéral* est aussi urgent que complexe. La première étape est le dépassement de la règle de l'unanimité. Certes, la complexité ne diminue pas (elle augmente même) dans la poursuite de l'objectif d'une défense commune. Toutefois, d'une part, les pays européens ne peuvent envisager de survivre sans une fonction de défense. D'autre part, s'ils pensent le faire « comme cela a été fait jusqu'à présent » (avec pour seule différence davantage de ressources), ils ne feront que contribuer au processus de déconstruction de l'ordre international actuellement en cours dans le monde sous la responsabilité des superpuissances.
2. La *crise irréparable des équilibres mondiaux* impose une réflexion approfondie et l'élaboration de propositions innovantes. Le simple retour à l'ordre issu de la Seconde Guerre mondiale et aux logiques qui l'ont inspiré – ordre de Yalta en Europe et configuration bipolaire (ou unipolaire) au niveau mondial – n'est plus envisageable aujourd'hui. L'effort qui nous est demandé est, une fois encore, de penser « l'impensable ». Un « impensable » alternatif à celui, apocalyptique, du conflit nucléaire généralisé, lequel, à l'époque de la guerre froide, avait certes évité l'affrontement entre superpuissances, mais seulement en le reportant.
3. Sur fond de fragmentation croissante et de conflictualité des centres décisionnels et de pouvoir, s'inscrit la *révolution scientifique et technologique* imminente. Dans celle-ci, un rôle de premier plan est joué par une rupture

majeure telle que celle représentée par l'intelligence artificielle. Face à cela, les dirigeants des grandes puissances sont appelés à un changement radical de leur mode de pensée. De manière générale, et en particulier dans les domaines de la sécurité et de la défense, la perspective fondée sur le binôme menace/contre-menace (dissuasion) doit être remplacée par celle de la sécurité coopérative.

4. Rien n'indique que la *gouvernance européenne ait pleinement pris conscience* de toutes les implications de cette révolution majeure comme des autres transformations en cours dans le domaine scientifique et technologique. Même dans l'hypothèse où le cadre stratégique viserait une (improbable) Europe superpuissance, les mesures adoptées ne sont pas adéquates, y compris pour cet objectif.
5. Sur le plan financier, il n'existe que trois moyens de mobiliser des ressources importantes pour une politique publique, et la défense ne fait pas exception : augmenter les *recettes fiscales*, accroître la *dette publique* ou réallouer des ressources depuis d'*autres postes budgétaires*. La « spending review » souvent évoquée n'est qu'une variante de la troisième option et demeure quantitativement insuffisante. Faute de possibilité ou de volonté politique de recourir aux deux premières options, l'augmentation exponentielle prévue des budgets de défense se fera – si elle n'est pas stoppée – au détriment de l'État social. L'affaiblissement de ce dernier, par la réduction des ressources allouées à la santé, à l'éducation et à la protection sociale, érodera les fondements du welfare, c'est-à-dire ce qui a constitué le trait distinctif de l'Union européenne depuis sa création. L'accent mis sur la sécurité militaire aura pour effet paradoxal de miner la sécurité indirecte assurée par une société cohésive.
6. À l'imposante concentration de ressources financières dans les dépenses militaires ne correspondent pas des progrès, même en matière de *rationalisation* et d'*intégration* de la structure productive de la défense. La programmation du développement et de l'approvisionnement en systèmes d'armes ne consolide pas non plus le partenariat entre les principaux acteurs européens. Un cas emblématique est celui de l'avion de chasse des années 2030, actuellement objet de deux projets concurrents, l'un à composition transeuropéenne et l'autre extra-européenne¹. Les coproductions et les achats auprès d'acteurs extérieurs à l'Union européenne ne diminuent pas, mais augmentent en nombre et en importance, tandis que l'organisation de l'industrie européenne de l'armement selon des « champions » nationaux entrave les fusions entre entreprises européennes et empêche la création de « champions » de l'UE au niveau international.

¹ Il s'agit respectivement de deux programmes, le Future Combat Air System franco-allemand et le Global Combat Air Programme italo-britannique-japonais.

7. Une *jalousie souverainiste* analogue à celle des industries de défense inspire la politique des *forces armées européennes*. Divisées en Vingt-sept forces distinctes, les forces armées européennes ne disposent, non seulement d'aucune formation commune ordinaire, mais même d'aucun instrument commun, à aucun des trois niveaux de planification : stratégique, opérationnel et tactique.
8. Cette situation entraîne la coexistence, au sein des forces armées européennes, d'un nombre de systèmes d'armes redondants et superposables. Selon *The Military Balance 2025* de l'International Institute of Strategic Studies, en 2024 les forces armées des Vingt-sept comptaient en service 13 modèles de chars et 14 modèles d'avions de combat, ainsi que de nombreux modèles de destroyers et de frégates (Military Balance, 2025).
9. Il n'est pas exigé, d'emblée, d'atteindre l'homogénéité des différents arsenaux nationaux : dans un premier temps, il suffirait d'obtenir une simple *interopérabilité*, c'est-à-dire la capacité de faire coopérer entre eux des systèmes différents. Une forme limitée d'interopérabilité n'est détenue que par l'OTAN. À ce jour, l'Alliance atlantique est la seule instance dans laquelle les Européens partagent certains aspects de la planification stratégique, opérationnelle et tactique, ainsi que l'usage d'une langue commune (l'anglais). L'OTAN rencontre toutefois des limites d'ordre politico-institutionnel de première importance. Même sans évoquer la grave crise actuelle des relations entre l'Union européenne et les États-Unis, il est impossible d'ignorer que certains pays membres de l'OTAN ne font pas partie de l'UE (Canada, États-Unis), tandis que certains pays de l'UE ne font pas partie de l'OTAN (Autriche, Chypre, Irlande, Malte).
10. Une autre question à aborder est celle de l'*armement nucléaire*. Il est peu probable qu'une contribution à la sécurité européenne puisse provenir de l'adoption d'une dissuasion nucléaire. Actuellement, au sein de l'OTAN, une « dissuasion élargie » est détenue et gérée par les États-Unis d'Amérique. Le contrôle des États-Unis est évidemment total en ce qui concerne la dissuasion nucléaire directe constituée par les têtes nucléaires basées sur leur territoire et leurs plateformes mobiles. Le contrôle américain est également prépondérant pour ce qui concerne la « dissuasion élargie », constituée par les bases aériennes américaines présentes dans quatre pays de l'UE (Belgique, Allemagne, Italie, Pays-Bas). Les hypothèses, récemment relancées, d'une mise à disposition de la dissuasion nationale française afin de doter l'Europe de sa propre dissuasion nucléaire se heurtent à de sérieux obstacles. Même en cas d'accord de la France et des autres partenaires de l'UE, il resterait à surmonter l'interdiction du Traité de non-prolifération qui, à son article 1, interdit à un État doté d'armes nucléaires

le transfert de technologies nucléaires militaires² à d'autres États (à ceux-ci de les accepter).

11. Une voie véritablement innovante consisterait à poursuivre la sécurité d'une Europe fédérale en rétablissant des garanties de sécurité coopérative qui avaient mûri au cours du dernier quart du XXe siècle. Guidées par l'esprit d'Helsinki, qui avait marqué la fin de la guerre froide, ces garanties s'étaient consolidées dans la création de l'*Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe* (OSCE), qui réunissait tous les pays européens ainsi que les États-Unis et la Russie. Aujourd'hui, les relations Est-Ouest (sans parler de celles entre le Nord et le Sud du monde, ni de celles entre les deux rives de l'Atlantique) sont plongées dans une crise qui semble irréversible. Les relations internationales ont atteint le niveau de confiance le plus bas des quatre-vingts dernières années et toute proposition alternative aux armes est stigmatisée et classée comme utopie.
12. À la différence des « réalistes » à tout prix, nous estimons que la sécurité mobilise des ressources multiples et diversifiées. Que la défense inclut une pluralité de moyens : financiers, sociaux et technologiques. Que ceux-ci doivent être conçus et soutenus selon la métaphore des « deux bras » : un bras non violent, de nature civile, et un bras armé, de nature militaire. Cette logique duale est à la base de la *défense défensive*, elle-même partie intégrante de la *sécurité coopérative*. Dans celle-ci, toutes les phases et composantes – identification des objectifs stratégiques, planification des ressources, doctrines théoriques et applications pratiques – devraient être orientées non pas vers l'affrontement indistinct de tous les autres, mais vers la protection de la société contre les (véritables) menaces de certains.
13. Pour atteindre cet objectif, l'Europe doit préserver deux liens. Le premier est celui entre la *dimension politique* et la *dimension économique*. Sans remettre en cause le fait qu'une politique de défense commune va de pair avec une politique étrangère commune, ou plutôt doit la suivre de près, il n'est pas vrai qu'aujourd'hui les pays de l'UE dépensent trop peu pour la défense ; c'est plutôt le contraire : ils dépensent déjà énormément. Dans le classement mondial des dépenses militaires, les Vingt-sept pays de l'UE occupent la deuxième place, immédiatement après les États-Unis. En 2025, ces derniers ont consacré 929 milliards de dollars à la défense, tandis que les États membres de l'UE, ensemble, y ont consacré 430 milliards, soit davantage que la Chine avec ses 335 milliards de dollars (SIPRI, 2026).

² L'exception autorisant les États-Unis à déployer, et certains pays européens à accueillir, des ogives nucléaires est justifiée par la date des accords bilatéraux américano-européens, conclus dans les années précédant la signature du TNP.

14. Outre le fait qu'ils dépensent trop, les *Vingt-sept dépensent mal*, dans la mesure où chacun planifie et met en œuvre sa propre dépense militaire indépendamment des autres. De plus, chacun prétend disposer de la panoplie complète des systèmes d'armes, parfois en quelques exemplaires de chaque type, voire davantage, et si possible dans tous les domaines. Ces derniers ne sont d'ailleurs pas seulement les domaines « classiques » (terre, mer, air), mais également les domaines « récents » (numérique, espace, guerre hybride dans la prévention desquels l'Europe, en tant qu'Union, est substantiellement absente).
15. Le *souverainisme rigide qui inspire les politiques institutionnelles et industrielles de défense* des pays européens empêche la réalisation d'importantes économies, de rationalisations et d'optimisations en termes d'efficacité. Ces objectifs pourraient être atteints en unissant les efforts des pays de l'UE tant dans la production que dans la gestion des armements.
16. Si les conditions d'une Europe fédérale venaient à se concrétiser, ses forces armées (ouvertes évidemment à tous les citoyens européens) devraient être organisées en spécialisant les États membres au sein de filières opérationnelles structurées dans les différents domaines. À la protection de ceux-ci au moyen de forces terrestres, navales et aériennes s'ajouterait un domaine social transversal aux différentes missions, en vue de la résistance et de la gestion des conflits par des moyens non violents. Tel serait le *dualisme des « deux bras »*.
17. L'autre *lien* crucial est celui entre la *dimension politique* et la *dimension sociale*. Une société cohésive ne s'obtient pas par la force : l'échec des populismes de droite en apporte la démonstration. On ne peut priver les citoyens de protection sociale au motif que la défense requiert toutes les ressources. Dans les sociétés développées, on ne gouverne pas contre les citoyens ; les gouvernements doivent rechercher des solutions raisonnables susceptibles d'obtenir le consentement de la majorité. Ils doivent donc être en mesure de garantir que la sécurité politique qu'ils fourniront au niveau international ne se fera pas au détriment de la sécurité sociale au niveau interne.
18. Les citoyens européens sont conscients que des temps turbulents exigent des moyens de défense et que ces moyens ont un coût. Mais ils ne croient plus que le maximum de moyens de guerre assure le maximum de sécurité, à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières. Sur cette question, ils demandent à être écoutés. Les instruments existent, pourvu que ceux qui les dirigent au gouvernement se placent dans une position d'écoute et que ceux qui les représentent au parlement renoncent à promouvoir des thèses préconstituées.
19. Naturellement, les citoyens ont chacun leurs propres idées. En l'espèce, le projet européen est contesté par les électeurs de la *droite souverainiste* et soutenu par les électeurs du *centre pro-européen*. Le centre, à lui seul, ne dispose pas de la majorité. Pour gouverner, il a besoin des électeurs de la *gauche pacifiste*. Les

électeurs de gauche peuvent devenir, s'ils ne le sont pas déjà, des soutiens convaincus du projet européen, à condition toutefois qu'il ne soit pas militarisé. S'ils persistent à poursuivre un projet d'Europe militarisée, les gouvernements et les partis du centre manqueront à la raison d'être même de l'Europe unie et échoueront. Le résultat sera de remplacer la polarisation inhérente Droite/Gauche par une polarisation Militarisme/Pacifisme qui, dans ces termes, sera fatale pour le projet européen.

20. Tout cela suppose, de la part des gouvernements et des citoyens, une conscience des enjeux de la paix et de la guerre qui ne peut être acquise du jour au lendemain. C'est précisément pour cette raison qu'il est urgent de commencer, avec courage, à construire cette prise de conscience et à s'engager avec détermination sur une voie entièrement nouvelle.

Sources

IISS – International Institute for Strategic Studies. (2025). *The Military Balance 2025*. Routledge.

SIPRI – Stockholm International Peace Research Institute. (April 2026). *SIPRI Military Expenditure Database*.

Annexe

Chronologie de la défense commune européenne

Institutions européennes	Défense européenne
	17 mars 1948 – Traité de Bruxelles Création de l'Union occidentale (UO) (Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni).
4 avril 1949 – Traité de l'Atlantique Nord Création de l'OTAN (Belgique, Canada, Danemark, États-Unis, France, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni).	
5 mai 1949 – Traité de Londres Création du Conseil de l'Europe (Belgique, Danemark, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède).	
	24 octobre 1950 – Plan Plevén Prévoit la création d'une armée européenne (commandement OTAN/Europe).
18 avril 1951 – Traité de Paris Création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) (Allemagne de l'Ouest, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas).	
	27 mai 1952 – Traité de Paris Création de la Communauté européenne de défense (CED), échec dû à la non-ratification par l'Assemblée nationale française en 1954. (Allemagne de l'Ouest, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas).

	23 octobre 1954 Institution de l'Union de l'Europe occidentale (ex-Union occidentale) (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni).
25 mars 1957 – Traités de Rome Création de la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom).	
19 mars 1958 – Naissance du Parlement européen (Allemagne de l'Ouest, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas).	
8 avril 1965 – Traité de fusion Fusion des institutions de la CECA, de la CEE et d'Euratom (Allemagne de l'Ouest, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas).	
	1-2 décembre 1969 – Sommet de La Haye Lancement de la Coopération politique européenne (CPE).
	26-27 octobre 1984 – Déclaration de Rome Réactivation de l'UEO.
17 février 1986 – Acte unique européen	
Première étape vers le « marché unique » européen.	Une coopération plus étroite en politique étrangère.

7 février 1992 – Traité de Maastricht (TUE)	
Création officielle de l'Union européenne (UE).	Introduction de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).
	19 juin 1992 – Conseil de Petersberg Définition des missions de Petersberg (engagement de forces militaires conventionnelles pour l'OTAN et l'UE).
1er janvier 1993 – Lancement du marché unique Libre circulation des biens, services, personnes et capitaux au sein de l'UE.	
	10-11 janvier 1994 – Sommet OTAN de Bruxelles Adoption des Combined Joint Task Forces (CJTF).
2 octobre 1997 – Traité d'Amsterdam Renforcement de la politique étrangère commune et de la libre circulation des citoyens, visant à rendre l'UE plus efficace et démocratique.	
1er janvier 1998 – Introduction de la monnaie unique.	
	3-4 décembre 1998 – Sommet franco-britannique de Saint-Malo Déclaration conjointe sur la défense européenne : L'UE doit pouvoir mener des actions autonomes avec des forces militaires crédibles.
	3-4 juin 1999 – Conseil européen de Cologne Création de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

	12 décembre 1999 – Conseil européen d’Helsinki Définition des <i>Helsinki Headline Goals</i> (coopération UE/OTAN).
	13 novembre 2000 – Conseil UEO de Marseille Transfert des compétences de l’UEO vers l’UE.
26 février 2001 – Traité de Nice	
Extension des compétences de l’UE (modification du TUE).	Introduction des coopérations renforcée en matière de PESC.
	15 décembre 2001 – Conseil européen de Laeken La PESD a été déclarée partiellement opérationnelle.
	20-21 juin 2002 – Conseil européen de Séville Extension des missions PESD à la lutte contre le terrorisme.
	16 décembre 2002 – Déclaration conjointe UE-OTAN Accords « Berlin Plus » (coopération UE/OTAN).
	8 décembre 2003 – Stratégie européenne de sécurité (ESS) La version finale de l’ESS a été adoptée par le Conseil européen de Bruxelles.

18 juin 2004 – Traité établissant une Constitution pour l'Europe Approuvé par le Parlement européen ; par la suite rejetée par la France et les Pays-Bas.	
	12 juillet 2004 – Agence européenne de défense (EDA) Soutiens aux capacités de défense et à l'acquisition d'équipements.
	5 décembre 2007 – Approbation du « paquet de défense » Augmentation de la compétitivité du secteur industriel de défense en limitant l'application de l'article 296 du traité CE (exemption des règles du marché intérieur pour les intérêts essentiels en matière de sécurité nationale).
13 décembre 2007 – Traité de Lisbonne Introduit des changements significatifs dans la sécurité et la défense communes (clause de solidarité [art. 222 TFUE] ; clause d'assistance mutuelle [art. 42 TUE] ; évolution de la PSE en PSDC).	
	4-5 septembre 2014 – Sommet de l'OTAN à Newport (Galles) Un objectif de 2 % du PIB pour les dépenses de défense a été fixé (d'ici 2024).
23 juin 2016 – Le Royaume-Uni vote pour quitter l'UE Référendum sur le Brexit (31 janvier 2020).	
	28 juin 2016 – La Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE (SGUE) Stratégie européenne abordant la sécurité énergétique, la migration, le changement climatique, l'extrémisme violent et les menaces hybrides.

	Juin 2017 – Fonds européen de défense (FED) Création d'un instrument financier pour soutenir la recherche et le développement dans le secteur européen de la défense.
22 février 2022 – La Russie envahit l'Ukraine L'UE et ses partenaires internationaux condamnent la guerre d'agression de la Russie. L'UE adopte des sanctions contre la Russie et fournit une assistance financière, humanitaire et militaire à l'Ukraine.	
	21 mars 2022 – Boussole stratégique pour la sécurité et la défense Définition d'une vision commune et concrète de la politique de défense européenne.
	4 mars 2025 – ReArm Europe/Readiness 2030 Renforcer le financement de la défense en offrant une plus grande flexibilité financière aux États membres de l'UE.
	24-25 juin 2025 – Sommet de l'OTAN à La Haye (Pays-Bas) Un objectif de 5 % du PIB pour les dépenses de défense a été fixé (d'ici 2035).



Institut de Recherches Internationales ARCHIVIO DISARMO
Via Paolo Mercuri, 8
00193 Rome
info@archiviodisarmo.it